

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Maire

Le lundi 16 juin 2014 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 10 juin 2014 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Granjon, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bezieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Lafferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : Mme Aït Maten, Mme Frih, M. Fenech, M. Braillard.

Dépôts de pouvoirs : M. Kismoune, M. Cucherat, M. Havard, Mme Hobert ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de Mme Aït-Maten, Mme Frih, M. Fenech, M. Braillard.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Levy, Mme Perrin-Gilbert, M. Blache, M. Pelaez, Mme Faurie-Gauthier, M. Bérat, M. Broliquier, Mme Hajri, M. Coulon, Mme Bouzerda, M. Képénékian, Mme Palomino ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Bernard, Mme Granjon, M. Hamelin, Mme Bley, Mme Rivoire, Mme Berra, M. Royer, M. Graber, Mme Fondev, Mme Condemine, M. Sécheresse, M. Kimelfeld.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

COMMUNICATION DE M. LE MAIRE

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que le renouvellement de mandat des sénateurs dans le département du Rhône interviendra en septembre 2014. En application du décret n° 2014-532 du 26 mai 2014, le Conseil municipal de Lyon est appelé à se réunir le vendredi 20 juin 2014 afin de procéder à l'élection de délégués supplémentaires titulaires et de suppléants.

Compte tenu de la strate de population de la Ville de Lyon :

- les 73 Conseillers municipaux sont délégués de droit.
- le 20 juin 2014 à 9 h 00, nous devons désigner 576 délégués supplémentaires et 132 suppléants.

Je vous rappelle que les délégués sont obligatoirement de nationalité française, inscrits sur les listes électorales de la Ville de Lyon et doivent jouir de leurs droits civiques et politiques.

L'élection des délégués supplémentaires et des suppléants a lieu sur la même liste, au scrutin secret, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Les listes de candidats ainsi déposées doivent indiquer :

1°/ le titre de la liste présentée ;

2°/ les nom, prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Pour faciliter le déroulement des opérations, je vous invite à faire parvenir ces listes à la Direction des Assemblées au plus tôt selon le cadre type de fichier que celle-ci tient à votre disposition.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES

M. LE MAIRE : L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t'il des « oppositions » ?, des « abstentions » ?

(Adopté.)

2014/217 – Assemblée générale et Conseil d’administration de l’Association Lyonnaise de l’Ingénierie Sociale -ALIS- Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’ 1 représentant titulaire au sein de l’Assemblée générale et du Conseil d’administration de l’ Association Lyonnaise de l’Ingénierie Sociale –ALIS-.

Je vous propose la candidature suivante :

Mme Zorah Aït-Maten

Y-a-t-il d’autres candidats ?

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/218 – Assemblée générale de l’Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l’énergie et de l’environnement - AMORCE- Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’1 représentant titulaire et d’1 représentant suppléant au sein de l’Assemblée générale de l’Association AMORCE.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Mme Nicole Gay et M. Alain Giordano.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/219 – Assemblée générale de l’Association nationale des Villes et Pays d’art et d’histoire des Villes à secteurs sauvegardés et protégés - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’1 représentant titulaire au sein de l’Assemblée générale de l’Association nationale des Villes et Pays d’art et d’histoire des Villes à secteurs sauvegardés et protégés.

Je vous propose la candidature suivante :

M. Jean-Dominique Durand.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/220 – Assemblée générale de l'Association Centre hospitalier Saint Joseph Saint Luc - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association Centre hospitalier Saint Joseph Saint Luc.

Je vous propose la candidature suivante :

Mme Céline Faurie-Gauthier

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/221 – Conseil d'administration de l'Association du Comité des Fêtes - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de l'Association du Comité des Fêtes.

Je vous propose la candidature suivante :

M. Georges Képénékian.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/222 – Assemblée générale du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain -CR-DSU- Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR-DSU).

Je vous propose la candidature suivante :

M. Ali Kismoune.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/223 – Assemblée générale et Conseil national de l'Association Cités Unies France - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil national de l'Association Cités Unies France.

Je vous propose la candidature suivante :

M. Georges Képénékian.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus. M. Boudot a voté contre.)

2014/224 – Assemblée générale de l'Association en charge du réseau européen EUROCIDTES - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association en charge du réseau européen EUROCIDTES.

Je vous propose la candidature suivante :

Mme Karine Dognin-Sauze.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus. M. Boudot a voté contre.)

2014/225 – Assemblée générale de l'Association Forum Français pour la Sécurité Urbaine - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

Je vous propose la candidature suivante :

M. Jean-Yves Sécheresse.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus. M. Boudot a voté contre.)

2014/226 – Commission administrative de la Fondation Martin - Approbation de la candidature de M. Bosse-Platière au poste d'administrateur et désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose de 2 représentants titulaires au sein de la Commission administrative de la Fondation Martin.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je vous propose maintenant les candidatures suivantes :

M. Arthur Remy et Mme Anne Brugnera.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus. M. Boudot a voté contre.)

2014/227 – Assemblée générale de la Maison de l'Europe et des Européens - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la Maison de l'Europe et des Européens.

Je vous propose la candidature suivante :

Mme Karine Dognin-Sauze.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus. M. Boudot a voté contre.)

2014/228 – Assemblée générale de l'Association PACT du Rhône - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association PACT du Rhône.

Je vous propose la candidature suivante :

M. Michel Le Faou.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/229 – Conseil d’administration de PROCIVIS Rhône -Société Anonyme Coopérative d’Intérêt Collectif pour l’Accession à la Propriété SACICAP- Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’1 représentant titulaire au sein du Conseil d’administration de PROCIVIS Rhône.

Je vous propose la candidature suivante :

M. Michel Le Faou.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/230 – Assemblée générale de l’Association Rhône Développement Initiatives -RDI- Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’1 représentant titulaire au sein de l’Assemblée générale de l’Association Rhône Développement Initiatives (RDI).

Je vous propose la candidature suivante :

M. Ali Kismoune.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/231 – Groupe de direction de l’Accord de coopération entre les villes de Lyon, Saint-Chamond et Saint-Etienne - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’1 représentant titulaire et d’1 représentant suppléant au sein du Groupe de direction de l’Accord de coopération entre les villes de Lyon, Saint-Chamond et Saint-Etienne.

Je vous propose les candidatures suivantes :

M. Jean-Yves Sécheresse, titulaire et Mme Anne-Sophie Condemine, suppléante.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/232 – Commission de gestion du Centre hospitalier Saint Jean de Dieu - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein de la Commission de gestion du Centre hospitalier Saint Jean de Dieu.

Je vous propose la candidature suivante :

Mme Céline Faurie-Gauthier.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/233 – Assemblée générale de l'Association Soins et Santé - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association Soins et Santé.

Je vous propose la candidature suivante :

Mme Céline Faurie-Gauthier

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/234 – Conseil d'administration de la Société Publique Locale –SPL- Lyon Part-Dieu - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de la SPL Lyon Part-Dieu.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je vous propose maintenant la candidature suivante :

M. Thierry Philip.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/235 – Comité syndical du Syndicat intercommunal du Centre nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon a désigné, par une délibération du 25 avril 2014, M. Yann Cucherat comme représentant titulaire et M. Karim Matarfi pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal du Centre nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

Lors de la première réunion de cette structure, M. Matarfi a été élu premier vice-président. Afin d'être en conformité avec le droit, il convient de conférer à M. Matarfi le statut de représentant titulaire.

Il convient donc de procéder à de nouvelles désignations.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaire : M. Karim Matarfi, **Suppléant** : M. Yann Cucherat

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/236 – Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit municipal de Lyon - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon a désigné, lors du Conseil municipal du 25 avril 2014, M. Jean-Louis Touraine en tant que représentant titulaire au sein du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit municipal de Lyon.

Ce dernier m'ayant présenté sa démission du mandat d'administrateur au sein de cette structure, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Je vous propose la candidature suivante :

Richard Brumm.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour

- Abstention

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.
M. Boudot a voté contre.)

2014/237 – Ecoles privées sous contrat d'association, situées sur le territoire lyonnais - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'1 représentant titulaire au sein des organes délibérants des écoles privées sous contrat d'association, situées sur son territoire. A ce jour, la Ville compte 37 écoles privées sur son territoire.

Vous avez ces noms sur votre pupitre. Nous avons essayé de faire représenter l'ensemble des arrondissements.

Je vous propose les candidatures suivantes :

	Nom de l'établissement	Localisation	Titulaire
1	SAINT BRUNO SAINT LOUIS	LYON 1ER	M. MARTELLI
2	INSTITUTION DES CHARTREUX	LYON 1ER	F. BERRACHED
3	SACRE COEUR CENTRE ST MARC	LYON 2EME	S. DESCOUR
4	SAINT NIZIER TOUR PITRAT	LYON 2EME	S. DESCOUR
5	CHEVREUL SAINTE CROIX	LYON 2EME	S. DESCOUR
6	IMMACULEE CONCEPTION	LYON 3EME	C. RICHNER
7	SAINT SACREMENT	LYON 3EME	Y. BENHAYOUN
8	NOUVELLE DE LA RIZE	LYON 3EME	Y. BENHAYOUN
9	CHARLES DE FOUCAULD	LYON 3EME	C. RICHNER
10	ARMENIENNE MARKARIAN PAPAZIAN	LYON 3EME	C. RICHNER
11	CHARLES DEMIA	LYON 4EME	S. PALOMINO
12	PROVIDENCE DES TRINITAIRES	LYON 4EME	S. PALOMINO
13	SAINT DENIS	LYON 4EME	S. PALOMINO
14	SAINT JUST SAINT IRENEE	LYON 5EME	M. SAUZAY
15	NOTRE-DAME DES MINIMES	LYON 5EME	M. SAUZAY
16	LA FAVORITE	LYON 5EME	M. SAUZAY
17	EXTERNAT SAINTE MARIE	LYON 5EME	M. SAUZAY
18	NOTRE-DAME DU POINT DU JOUR	LYON 5EME	M. SAUZAY
19	SAINTE URSULE	LYON 5EME	M. SAUZAY
20	SAINT JEAN	LYON 5EME	M. SAUZAY
21	SAINT POTHIN / OZANAM	LYON 6EME	JM. DUVERNOIS
22	NOTRE-DAME DE BELLECOMBE	LYON 6EME	JM. DUVERNOIS
23	EXTERNAT DE LA REDEMPTION	LYON 6EME	JM. DUVERNOIS
24	SAINT NOM DE JESUS	LYON 6EME	JM. DUVERNOIS
25	COURS DIOT	LYON 6EME	JM. DUVERNOIS
26	ECOLE BILINGUE LA NURSERY	LYON 6EME	JM. DUVERNOIS
27	SAINT JOSEPH DES BROTTEAUX	LYON 6EME	JM. DUVERNOIS
28	NOTRE-DAME DES ANGES	LYON 7EME	P. DA COSTA
29	SAINT ANDRE	LYON 7EME	MM.FIERS
30	SAINT MICHEL	LYON 7EME	P. DA COSTA
31	NOTRE DAME - SAINT JOSEPH	LYON 7EME	MM.FIERS
32	CHEVREUL - LESTONNAC	LYON 7EME	P. DA COSTA
33	PIERRE TERMIER	LYON 8EME	F. LEVY
34	NOTRE-DAME DE L ASSOMPTION	LYON 8EME	F. LEVY
35	NEW SCHOOL	LYON 8EME	F. LEVY
36	SAINT MAURICE	LYON 8EME	F. LEVY
37	ST CHARLES DE SERIN	LYON 9EME	A. GAGO

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(M. Boudot a voté contre.)

QUESTIONS ECRITES DU 9^E ARRONDISSEMENT

Question n° 1 - Calendrier de réalisation du PUP ilot Monoprix

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : La première question concerne un projet urbain important pour le centre Vaise qu'on appelle le PUP Monoprix.

L'aménagement de l'ilot Monoprix est en cours de réalisation. A la fin de cette année, le prolongement de la rue du 24 mars 1852 sera achevé. Celle-ci traversera ce nouvel ensemble immobilier. Cette requalification représente un véritable projet de développement pour cette partie de notre arrondissement. Cette opération a été réalisée du PUP (Projet Urbain Partenarial).

Pourriez-vous nous préciser le calendrier de réalisation de ce PUP ?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 9^e arrondissement, mes chers Collègues, vous avez raison de souligner que cette opération sur l'ilot Monoprix est un véritable projet de développement pour votre arrondissement.

Ce tènement est situé aujourd'hui au centre de Vaise et c'est un tènement de 1.4 hectare qui crée une véritable jointure avec les quartiers plus périphériques de Vaise.

C'est là, une étape de plus, je dirai presque l'ultime étape, dans la réalisation de ce que nous appelons communément la rue des Deux Joannès, véritable axe de liaison entre Vaise et le secteur de l'Industrie : c'est la rue du 24 mars 1852.

Un pari a été pris lors de la mise en œuvre de ce grand projet de développement qui fait le lien avec l'industrie situé plus au Nord.

Donc, pour lutter contre l'étalement urbain, reconquérir des friches industrielles et maintenir sur le 9^e arrondissement des emplois, nous avons consacré beaucoup d'efforts au lancement de cette grande opération de ZAC, et pour insuffler une dynamique publique de reconstruction de la ville sur la ville. C'est le symbole du renouveau du 9^e arrondissement.

C'est aujourd'hui aussi une réussite avec 2 400 nouveaux emplois dans l'innovation sur un total de 5 000 salariés. La dynamique se poursuit aujourd'hui avec la deuxième phase de la ZAC, plus propice au développement de logements.

Donc, la « rue des Deux Joannès » est un élément essentiel du schéma directeur de Vaise pour contribuer à connecter ce formidable projet de reconversion avec la ville et la ville constituée.

Constituée certes, mais toujours en mouvement et comme le montre cette opération menée par Noaho sur l'ilot Monoprix depuis 2010, et donc qui constitue une opération de régénération de la ville sur la ville, ce tènement sur lequel se reconstitue la ville avec la réalisation de trois ilots et d'une nouvelle voirie qui assure la jonction entre le Nord et le Sud.

Le long de cet axe, ce sont plusieurs opérations qui se déclinent. D'une part, de l'autre côté de la rue Marietton, c'est l'ilot Cordier : une opération menée par Bouygues Immobilier et l'OPAC du Rhône qui ont œuvré à la reconstitution de cet ilot.

Plus au Sud, c'est une opération sur le terrain de la Ville aujourd'hui occupé par la Direction de l'Eclairage Public, qui accueillera une nouvelle école. Anne Brugnera va vous en parler tout à l'heure à la réponse de la troisième question.

Enfin, ce dernier barreau de la rue du 24 mars 1852 est conditionné par le départ de l'entreprise Maurin. A terme, un Projet Urbain Partenarial sur ce tènement permettra aussi de finaliser cette rue des

Deux Joannès, comme le prévoit le PLU aujourd'hui, avec l'existence d'un emplacement réservé pour la réalisation de cette voirie.

Je veux maintenant vous parler de l'outil du PUP, le PUP étant un projet urbain partenarial-, qui n'est pas confondre avec le PPP, qui est un partenariat public privé, mais qui concerne plutôt des équipements et qui n'est pas toujours aussi profitable pour la collectivité.

Donc, dans le cadre de cette opération, Noaho, promoteur privé, a acquis auprès du groupe Monoprix ce tènement et Noaho a été un véritable partenaire pour développer cette opération.

Il a donc fallu plusieurs mois pour négocier les conditions du PUP qui nous lie depuis novembre 2011.

Qu'est-ce qu'un PUP ?

Un PUP concerne des opérations de transformation de sites en mutation et généralement ces opérations sont coûteuses pour la collectivité, parce qu'il faut réaliser des viabilisations de voirie, des équipements publics, comme des écoles, des crèches ou des centres sociaux.

C'est pourquoi nous avons été la première collectivité, avec le Grand Lyon, à utiliser la procédure du PUP, -Projet Urbain Partenarial- qui est un nouvel outil mis à notre disposition pour accompagner les grandes opérations privées d'aménagement depuis la loi du 25 mars 2009 de mobilisation sur le logement.

Le PUP sur l'îlot Monoprix a été l'un des premiers à être signé sur l'agglomération. Et depuis, les équipes de la Ville de Lyon et du Grand Lyon ont réussi à s'approprier et à utiliser cet outil.

L'objectif de cet outil est donc de faire financer par des opérateurs, tout ou partie des équipements nécessaires, en fonction du besoin réel induit par les nouvelles populations accueillies.

Le PUP, qui remplace ainsi la taxe d'aménagement. Il nécessite la mise en place d'un véritable dialogue partenarial constructif avec les opérateurs privés.

A titre d'exemple, la participation financière induite par un PUP est sans rapport avec ce qu'aurait rapporté une taxe classique d'aménagement. Je vais vous donner un exemple pour le PUP de l'îlot Monoprix :

Dans le cadre du PUP de l'îlot Monoprix par exemple, les promoteurs verseront 1 728 971 € dont 220 464 € à la Ville de Lyon, le reste étant versé au Grand Lyon, soit un coût de l'ordre de 82 € pour le promoteur par mètres carrés de surface de plancher réalisé.

Cette opération va donc permettre à la ville, de financer le besoin induit pour l'extension de l'école Audrey Hepburn et en même temps réaliser l'éclairage public sur les voiries créées.

Sans le PUP, les promoteurs n'auraient payé une taxe que de l'ordre de 420 000 € soit environ 20 € par mètres carrés de surface de plancher créée, ce qui nous montre que cet outil permet de générer une recette au profit des collectivités quatre fois supérieure à ce qu'aurait généré une opération menée de façon plus classique.

Ici comme ailleurs, notre ambition était de créer un nouveau morceau de ville, avec la réalisation de trois îlots urbanisés dans le cadre de cette opération, plus la réalisation de la voirie, le fameux axe des « Deux Joannès » : un axe de déambulation mode doux et au Sud de cet axe, nous prévoyons également la réalisation et l'extension d'un jardin qui viendra en accompagnement de cette opération.

Le résultat de cette opération, c'est d'une part :

- de la mixité fonctionnelle avec un programme de 376 logements -dont 189 logements pour étudiants puisqu'il y a une demande en la matière sur le 9^e arrondissement- ; c'est aussi la réalisation de 2 465 m² de commerces (Intermarché va s'installer avec une offre mixte alimentaire + bricolage + loisirs) ;

- de la mixité sociale avec 25 % de logements sociaux (61 logements) ;

- de la qualité architecturale, urbaine et environnementale ;
- des équipements d'accompagnement comme l'extension de l'école, la voirie structurante.

A terme, la ville réalisera également en complément un espace vert de proximité de l'ordre de 2 000 m² d'emprise foncière à l'angle de la nouvelle voie de cheminement doux et de la rue Tissot dont nous sommes en train, actuellement, d'assurer la maîtrise foncière.

Cela viendra compléter la trame verte que nous mettons en place, comme sur l'îlot Roquette, comme sur le Parc du Vallon qui vient de s'ouvrir ou l'extension souhaitée du parc Montel, tout cela concourant à l'oxygénation et à l'animation de Vaise.

Monsieur le Maire du 9^e arrondissement, vous souhaitiez connaître le planning de finalisation de ce PUP :

- L'îlot 1 comprenant la résidence étudiante sera livré pour la fin du mois de juillet ;
- L'îlot 2, qui a fait l'objet d'une vente de charges foncières par Noaho au promoteur Marignan, sera livré à la fin du 2^e trimestre 2015 ;
- Enfin l'îlot 3, pour lequel Noaho réalise un ensemble de logements, sera livré entre octobre et novembre 2014.

Pour votre information, les travaux d'agrandissement de l'école sont achevés et les voiries d'accompagnement, réalisées par le Grand Lyon, seront achevées avant la fin d'année. Enfin la voie mode doux sera réalisée début 2015.

Comme vous le voyez, nous avons toujours été prêts à utiliser, le cas échéant, les nouveaux outils mis à notre disposition pour construire des logements de qualité, et mettre en œuvre un urbanisme durable et désirable.

D'autres PUP sont en effet en gestation et verront le jour dans les prochaines années sur le territoire de la ville et de l'agglomération. C'est un outil prometteur surtout en cette période de contraintes budgétaires fortes, dont nous saurons faire bon usage.

Je vous remercie.

Question n° 2 - Développement des espaces de nature au sein du 9^e arrondissement

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Je remercie M. Le Faou pour ses réponses très précises.

La 2^e question concerne le développement des espaces de nature au sein du 9^e arrondissement. Il est vrai que beaucoup de choses ont déjà été réalisées dans cet arrondissement pour mettre la nature au cœur de la ville et nous inaugurons il y a un peu plus d'une semaine, Monsieur le Maire, le Parc du Vallon avec ses 11 hectares de verdure et bien sûr, l'avenir c'est la coulée verte reliant les 5^e et 9^e arrondissements.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous donner les grandes orientations prévues pour continuer ce travail de développement des espaces de nature au sein de notre arrondissement ?

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur le Maire du 9^e arrondissement, c'est avec une émotion certaine que je vous réponds car il y a peu de temps encore, c'est le genre de question que j'aurais pu poser à Gilles Buna quand il était adjoint aux espaces verts. Beaucoup de choses ont changé depuis le mois de mars, mais une chose reste tangible, c'est le souhait de plus de nature en ville.

Nous y avons répondu avec force, puisqu'en 10 ans, 50 hectares d'espaces verts publics ont été ouverts. Les grands parcs comme Blandan, le 9^e bien sûr, vous en avez parlé tout à l'heure avec la très belle inauguration du parc du Vallon le 6 juin dernier qui a permis de rénover totalement ce parc de 11 hectares, et bientôt le Clos Layat. Toujours dans le 9^e, avec les squares-jardins, comme le jardin des Saules, le jardin

secret de Saint-Rambert, le parc des Hautefeuilles qui a été refait en 2007, le square Roquette, le jardin de phytoremédiation, etc.

Les voies vertes dans le 5^e arrondissement mais aussi dans le 9^e arrondissement avec notamment la liaison n° 7 entre la montée des Carriers et le fort de Loyasse qui permet ainsi de rejoindre le parc des Hauteurs. Nous avons ainsi maillé la Ville de Lyon d'un réseau naturel très présent dans le 9^e arrondissement puisque je rappelle que la nature dans cet arrondissement représente 43 % de sa surface.

Nous créons des parcs publics, mais nous ne devons pas oublier que la nature est présente dans les cimetières, dans les résidences privées, dans les balcons, etc. La nature n'est plus un objet à part, mais un objectif constant. D'abord pour mailler le territoire, ensuite pour préserver la biodiversité, pour filtrer les polluants -on l'oublie souvent- pour réduire les îlots de chaleur urbains. Dans nos aménagements, je pense au GPV Duchère, à la ZAC de l'industrie et pour relier les territoires, les voies vertes mais aussi les voies d'eau, le long de la Saône avec l'aménagement des rives ou sur l'eau avec les nouveaux ponts que nous proposons.

C'est donc un nouveau réseau naturel qui se développe sur notre ville ou le parc de la Tête d'Or sera accessible depuis Vaise via le tunnel mode doux ou l'Ile Barbe sera accessible, également, depuis la Confluence. Plutôt que d'énumérer une liste des projets à venir, la stratégie est en cours d'élaboration et le champ des possibles est vaste, comme la poursuite des aménagements du quartier de la Duchère, les aménagements urbains enclenchés ou à venir comme l'aménagement du secteur des deux Joannès, on en a parlé tout à l'heure avec Michel Le Faou pour le quartier Tissot-Marietton, la ZAC de l'Industrie bien sûr, des aménagements plus ponctuels, comme la place Saint-Didier, la place Dumas de Loire, le pont Mouton, etc.

Nous voudrions, plutôt que de vous citer cette liste, vous proposer une méthode de travail pour les années du mandat à venir. Ainsi, le 3 juin dernier j'ai convié l'ensemble des maires d'arrondissements, ainsi que leurs élus en charge des espaces publics, des espaces verts, des déplacements et de l'environnement en lien direct avec le périmètre de ma délégation, à une première réunion pour mieux se connaître tout d'abord, ensuite pour partager les enjeux et les modalités de fonctionnement entre nous, avec un objectif que je souhaite poursuivre, le développement d'une mobilité plus écologique dans un cadre bucolique.

C'est un levier important pour la santé des habitants et pour la qualité de notre air. L'ensemble des missions de ma délégation a un sens : si nous croisons d'une part modes doux et espaces verts et si nous concilions biodiversité et qualité de l'environnement. A cette fin, nous essaierons chaque fois que cela est possible de mutualiser les efforts de la collectivité avec ceux des services « arbres et voirie » du Grand Lyon pour répondre aux attentes de proximité mais aussi pour développer ce nouveau réseau vert.

En tant qu'Adjoint, j'y veillerai bien entendu et c'est ce que j'ai dit sur l'ensemble de la ville et en tant qu'ancien Maire du 9^e, j'aurai une attention particulière pour cet arrondissement. Je vous remercie.

Question n° 3 - Calendrier du projet du nouveau groupe scolaire à l'angle de la rue Saint Pierre de Vaise / rue Joannès Masset

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Cette dernière question concerne le calendrier du projet du nouveau groupe scolaire à l'angle de la rue Saint Pierre de Vaise et de la rue Joannès Masset.

Depuis 15 ans le 9^e arrondissement poursuit son développement : un développement économique avec l'implantation de grandes entreprises, on en parlait il y a un instant, mais aussi une augmentation significative de sa population avec l'accroissement du nombre de logements. Toutes les écoles de Vaise ont été rénovées et développées pour accueillir cette nouvelle population. Il n'empêche que de nouvelles capacités d'accueil seront nécessaires dans les prochaines années. La construction d'un nouveau groupe scolaire à l'angle de la rue Saint Pierre de Vaise et de la rue Joannès Masset est prévue sur ce mandat.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer le calendrier de ce projet et en quelle année pouvons-nous espérer l'accueil des nouveaux élèves ?

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire du 9^e arrondissement, chers Collègues, la démographie scolaire de Lyon est effectivement très dynamique résultant du développement de notre ville et de son attraction, notamment pour les jeunes familles actives avec enfants. Le secteur de Vaise est touché par cette augmentation du nombre d'écoliers. C'est pour cette raison que nous avons prévu la construction d'un groupe scolaire rue Joannès Masset sur un terrain de 5 500 m² réservés pour cet usage et propriété de la Ville de Lyon.

Les études sont d'ores et déjà finalisées et nous entrons dans la phase active du projet. Ce dernier se déroulera en différentes phases que nous conduirons concomitamment pour des délais optimisés. Actuellement ce terrain est occupé par des services de la Ville et donc la première étape lancée sera celle du déménagement des services de l'éclairage public prévu fin septembre. Suivra la démolition des bâtiments existants.

Parallèlement, sera lancée la phase de programme, puis celle du concours de maîtrise d'œuvre en 2015. Le jury de concours pour choisir l'architecte de ce futur établissement se tiendra, lui aussi, courant 2015. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que ce tènement se situe sur un secteur sensible au regard de l'archéologie. Aussi, un diagnostic archéologique sera obligatoirement établi, et à l'issue de celui-ci des fouilles seront vraisemblablement réalisées.

Une fois ceci fait, les travaux démarreront pour une durée de 18 mois. La livraison de ce nouvel équipement de 18 classes est prévue à la rentrée de septembre 2019 et le budget global est estimé, à ce jour, à 17 millions d'euros. D'ici là, les écoles Jean Zay, Chapeau Rouge et Maurice Carême permettront d'accueillir les écoliers du quartier de Vaise.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2014/193 - Révision des Autorisations de programme -AP- dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, d'un rapport qui a trait à la révision des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, cette délibération concerne des choix que votre précédente équipe a pris. Il n'est pas aux élus de Lyon Citoyenne et Solidaire d'assumer ces choix. Nous nous abstenons donc lors du vote de cette délibération.

Une fois cet élément posé, je voudrais profiter de cette délibération de révision des autorisations de programme, pour attirer l'attention de notre Conseil sur les équilibres budgétaires de notre ville. Cette intervention est d'autant plus légitime que l'Etat nous confirme la baisse des dotations aux Collectivités territoriales. Les choix budgétaires sont éminemment politiques et nous verrons comment vous allez gérer cette baisse.

Vous comprendrez dans ce contexte, Monsieur le Maire, que les élus Lyon Citoyenne et Solidaire sont inquiets. Ils sont inquiets pour les répercussions de ces choix budgétaires sur le fonctionnement de notre collectivité et surtout, pour les conséquences qu'ils vont entraîner à l'échelle de l'usager.

Voici quelques éléments pour lesquels les élus Lyon Citoyenne et Solidaire seront attentifs au cours du mandat.

Premier point : le gel des embauches et le redéploiement des salariés au sein des différents services de la collectivité, alors même que nous créons la Métropole de Lyon.

Deuxième point : le maintien de la qualité des services publics, qui est pour moi inhérent au premier point que je soulevais. En effet, étant premier adjoint du 1^{er} arrondissement en charge de l'aménagement et du cadre de vie, je mesure combien la question de la propreté est sous évaluée dans un contexte de centre urbain dense. Combien de sollicitations de riverains pourraient être évitées si les effectifs étaient plus importants pour assurer une qualité de services rendus aux habitants...

Troisième point : le devenir des subventions aux associations et notamment, dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Je voudrais terminer cette intervention sur la part d'investissement du budget qui est au cœur du sujet de cette délibération. En effet, si cette délibération vient entériner des choix politiques faits sur le précédent mandat, les élus Lyon Citoyenne et Solidaire souhaitent connaître les marges de manœuvre du budget d'investissement pour ce nouveau mandat.

Nous appelons à un large débat démocratique, rassemblant les 9 arrondissements, qui permettra de fixer les priorités budgétaires. Pouvez-vous nous confirmer, comme nous l'a annoncé M. Brumm en Commission Finances, que d'ici la fin de l'année, nous discuterons du plan de mandat ?

Dès maintenant, les élus Lyon Citoyenne et Solidaire souhaitent apporter des éléments à ce débat. Conformément aux engagements pris pendant la campagne, nous souhaitons une mise à plat de la politique immobilière de la Ville de Lyon, en demandant un moratoire permettant de dresser un diagnostic complet de son patrimoine.

Ce débat est important. Il doit contribuer à répondre aux questions de choix d'investissement. Dans ce contexte, continuerez-vous à mener une politique de grands projets, au profit d'un rayonnement international, mais au détriment des préoccupations des habitantes et des habitants ?

En fin de compte et pour conclure, la vraie question qui se pose quand on parle d'investissement, c'est : pour qui construisons-nous la ville ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2014/195 - Convention de groupement de commandes, en vue de la passation de marchés de vêtements d'image, avec la Ville de Villeurbanne - La Ville de Lyon a été désignée comme coordonnateur de ce groupement (Direction de la Commande Publique)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Le rapport suivant a trait à la convention de groupement de commandes, en vue de la passation de marchés de vêtements d'image, avec la Ville de Villeurbanne.

La Ville de Lyon a été désignée comme coordonnateur de ce groupement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, je n'ai pas le plaisir de vous apercevoir aujourd'hui mais ce n'est pas grave, on va faire avec ou plutôt sans.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, mon intervention portera sur les deux dossiers consacrés l'un au guide de la commande publique et l'autre sur la convention d'achat textile passée avec Villeurbanne.

Dans le but de faire des économies d'échelle, et dans le cadre d'une convention de passation de commande de vêtements d'image, vous avez décidé de mutualiser les procédures et de lancer un appel d'offres commun avec la Ville de Villeurbanne.

Votre démarche s'inscrit dans le cadre de votre volonté affichée de réduire les dépenses publiques, j'en prends acte. J'allais dire, nous en prenons acte mais aujourd'hui ce sera j'en prends acte.

Mais sur ce dossier, votre Majorité qui nous rebat les oreilles toute la journée sur les notions de développement durable, d'économie solidaire, citoyenne, aurait dû mieux vous entourer.

Etant nouveau au sein de notre collectivité, j'ai pensé naïvement que pour fabriquer des manteaux, des costumes, des cravates, des polos dont nos personnels municipaux ont besoin, vous alliez solliciter nos entreprises textiles lyonnaises ou au besoin Rhône-alpines, leur demander de sous missionner à un appel d'offres local maîtrisé et que le textile et l'emploi de notre région allait être aidés...

Mais non, manifestement, il n'en sera rien, on nous dit que l'appel d'offres est ouvert et que les directives européennes retranscrites en droit français s'imposent à tous, à nous, et nous obligent à lancer un appel d'offres large, libre, sans restriction et notamment en direction des groupes textiles européens ou d'ailleurs et qui ne sont pas soumis à la moitié des exigences salariales normatives, sanitaires et environnementales qu'ont nos pauvres entreprises françaises.

Monsieur le Maire, je pensais naïvement, étant nouveau dans l'institution, que vous alliez suivre votre ami Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif et qui entend faire du patriotisme économique, une arme économique pour protéger nos industries et nos emplois... Je pensais que les marchés de commandes publiques de la Ville étaient un moyen, un bon moyen, d'envoyer un signal fort de reconquête économique et que la Ville avait son mot à dire... En écoutant M. Montebourg, je pensais que patriotisme économique n'était plus un gros mot dans vos bouches socialistes...

La réalité, Monsieur le Maire, est que si les Collectivités territoriales comme la notre ne prennent pas la mesure de l'urgence de la situation, notre industrie textile bien mal en point et surtout nos savoirs faire seront morts à tout jamais.

Monsieur le Maire, faites valoir ce droit à la différence que vous cultivez par ailleurs très bien, votre droit légitime à la mise en place d'un patriotisme économique à la lyonnaise ! Mais malheureusement, Monsieur le Maire, vous ne le ferez pas.

Vous même et votre majorité parlementaire, ainsi que l'UMP d'ailleurs, vous avez voté tous les traités européens de libre circulation des capitaux et des marchandises, vous appelez de vos vœux une concurrence européenne libre et non faussée et vous êtes contraints par une organisation européenne supra nationale que vous avez créée et que les Français ont pourtant rejetée en masse, il y a quelques semaines.

Libre à vous, Monsieur le Maire, mais vous irez expliquer à nos fabricants et à nos chefs d'entreprises lyonnais que les polos, les costumes et les cravates pourront être fabriqués dans la banlieue de Cracovie par exemple, en Pologne ou en Roumanie ou ailleurs comme le sont déjà les costumes de luxe des plus grandes marques françaises.

Monsieur le Maire, il est urgent de préparer une réforme de la commande publique et vous qui vous montrez favorable aux expérimentations de toutes sortes, montrez la voie, ici à Lyon, et imposez le bon sens écologique et la préférence nationale dans toutes commandes publiques.

Je vous remercie.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Quelques mots de réponse.

Je rappellerai tout d'abord à M. Boudot que nous sommes dans un régime légaliste et que nous respectons les textes aussi bien européens que français.

Donc, sauf à être sanctionnés par les juridictions pour favoritisme, nous ne pouvons pas favoriser le localisme.

En revanche, nous avons deux principes non écrits que nous essayons d'appliquer qui sont les suivants : nous essayons, d'une part et dans la mesure du possible, de trouver des prestataires à une distance raisonnable de la ville de Lyon, dans une logique de coût global, coût de temps et déplacement pour un essai, par exemple, ou de facilité d'accès (transports en commun pour de la formation).

D'autre part, nous contrôlons l'origine des produits en intégrant des questions dans les mémoires de justification des offres : maîtrise de la traçabilité de la matière première jusqu'au coût du produit fini, mise en vente avec description de la filière d'approvisionnement.

Cela devrait être de nature à vous rassurer partiellement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/196 - Approbation du guide de la commande publique (Direction de la Commande Publique)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, d'un rapport qui a trait à l'approbation du guide de la commande publique.

Ce rapport, comme les précédents, a reçu un avis favorable de la Commission.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les Collectivités locales doivent réaliser un guide de la commande publique pour répondre aux obligations législatives et réglementaires en matière de marchés publics.

Pour réussir un guide de la commande publique, il faut s'inscrire dans trois volontés :

- la mise en œuvre des obligations légales ;
- un texte construit avec une volonté de communication et de pédagogie pour améliorer la qualité des achats ;
- une volonté politique d'inscrire les critères du développement durable dans l'achat public.

Sur les obligations légales, la première réflexion qui s'impose, c'est que le guide de la commande publique rédigé en 6 pages, pêche par son indigence. D'aucuns répondront que la quantité ne fait pas la qualité. Cependant, le guide de la commande publique de Lyon, par comparaison avec celui issu de la circulaire du 14 février 2012 relative au guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics, 118 pages, a déjà l'allure d'un lilliputien.

Beaucoup de Collectivités, par fierté ou par transparence, mettent à disposition sur le site internet leur guide de la commande publique, la comparaison n'est pas flatteuse. A titre d'exemple, le guide de la Ville de Lyon indique « avant tout achat, il est nécessaire de définir son besoin le plus précisément possible ».

Le propos est d'évidence mais il n'y a aucune présentation de solutions pour parvenir à cet objectif. Pourtant, comme le souligne la circulaire : « Une bonne évaluation des besoins et, par suite, une définition très précise de ces besoins dans les documents de la publicité, ne sont pas uniquement une exigence juridique. Elles sont d'abord une condition impérative pour que l'achat soit effectué dans les meilleures conditions. »

Il y a des règles très importantes pour définir les besoins sans être obligé de discuter avec le futur fournisseur. Le Conseil général du Bas-Rhin (36 pages de document) fait des propositions. J'emprunte ma réflexion à l'introduction de sa démarche : « Derrière l'expression du besoin de règles formalisant les valeurs morales à travers des chartes de déontologie, se pose la question de savoir pourquoi un tel besoin existe, alors que le régime juridique qui les régit permet d'empêcher de nombreuses atteintes aux principes de loyauté et de libre concurrence, de conflits d'intérêt et de lutte contre la corruption. La situation est

paradoxe car d'un côté la commande publique se caractérise par la lourdeur de la réglementation et des contrôles, et de l'autre les marchés publics restent le lieu de prédilection de pratiques condamnables. »

La pédagogie pour améliorer la qualité des achats : le guide donne des seuils, c'est sa première fonction. Il donne des procédures en fonction de ces seuils. En revanche, il n'apporte aucun moyen de méthodes pour définir les critères, les critères de qualité, les critères de choix... Par exemple, il n'y a aucune réflexion sur l'importance du critère des délais. Est-ce que le critère des délais doit être un critère de choix ou un critère d'exécution ?

La volonté politique d'intégrer des éléments du développement durable : même s'il faut reconnaître qu'il s'agit d'un sujet en pleine évolution, même si les solutions technologiques permettent des améliorations constantes, il est possible de signaler le travail encore d'actualité de Rhône Alpes Energie, sous l'impulsion de la région Rhône Alpes qui avait réuni depuis 2002 dans un réseau de commande publique et de développement durable de nombreuses collectivités, notamment Lyon et le Grand Lyon.

Sous les mandats précédents, la Ville de Lyon avait établi une modeste charte de la commande publique responsable de trois pages, elle avait aussi pris ponctuellement des délibérations sur le bois exotique, sur les critères d'insertion. Tout ceci est trop partiel, tout ceci a besoin d'être intégré dans l'ensemble des marchés publics, tout ceci a besoin d'un texte synthétique et exhaustif, mettant en évidence clairement les bonnes pratiques, notamment dans l'utilisation de produits chimiques dans les peintures, notamment dans la définition de la provenance des produits et les conditions de production, comme le travail des enfants.

Tout ce travail reste à faire. La Ville de Lyon ne doit pas être en retard par rapport aux grandes agglomérations de France qui, de plus en plus, tente d'intégrer les exigences du développement durable qui sont aussi des garanties pour l'avenir de tous.

M. LE MAIRE : Je veux remercier les services d'avoir su être aussi exhaustifs dans le guide de la commande publique. Evidemment, pour nos entrepreneurs qui se plaignent souvent de la complication des textes, c'est une lecture plus facile.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe Ecologie – Les Verts et M. Boudot, non inscrit, se sont abstenus.)

2014/199 - Vote du compte administratif 2013 (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le rapport suivant consiste dans le vote du compte administratif 2013.

Comme chaque année nous essayons d'être transparents, concis, et si possible pédagogiques.

Je vais donc, comme à l'habitude, vous présenter ce compte administratif en vous rappelant que le contexte financier dans lequel nous nous inscrivons depuis deux années est beaucoup plus rude.

Il engendre des effets sensibles sur l'évolution à la fois de nos dépenses et de nos recettes. Quand vous aurez écouté mes propos, vous constaterez, néanmoins, que la santé financière de la Ville de Lyon reste bonne à l'issue de l'exercice qui vient de s'achever.

Il nous reviendra, au cours des années qui viennent, de tout mettre en œuvre pour s'assurer la préservation de cette situation financière, garante de notre capacité à agir alors que le contexte très difficile devrait encore, comme vous le savez, se dégrader.

Nous allons vous présenter quelques «slides» qui permettront de mieux appréhender, avec les chiffres, les explications que je vous donne.

I. Nous allons commencer, comme d'habitude, par **les dépenses réelles de fonctionnement.**

Nous examinerons successivement les différents postes de ces dépenses réelles de fonctionnement en commençant naturellement par la plus importante qui est la masse salariale. Cette masse salariale s'établit à 308,6 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elle progresse ainsi de 2% et de 2,4 % après retraitement de la modification de méthode de rattachement.

Les principaux facteurs d'évolution de cette masse salariale sont, en ordre décroissant :

- les mesures nationales qui s'imposent à la Ville,
- le glissement vieillesse-technicité GVT,
- la progression des effectifs,
- et enfin, le recours accru aux personnels occasionnels et saisonniers.

La Ville a procédé en 2013 à la création de 72 postes qui ont concerné notamment :

- la Direction de l'Education avec 45 postes, en lien avec la hausse de la fréquentation de la restauration scolaire et les ouvertures et extension d'équipements, tels que Germaine Tillon, Marie Bordas ou encore Julie Victoire Daubié ;
- la Direction de l'Enfance avec 3 postes, dont 2 suite à l'ouverture de la mini-crèche Corneille ;
- la Police municipale : 6 postes créés suite à l'ouverture du parc Sergent Blandan ;
- enfin, la Délégation générale à la Culture avec 2 postes pour les bibliothèques municipales et les musées Gadagne.

Quant aux charges à caractère général, elles s'établissent à 111,2 millions d'euros en fin d'année, enregistrant ainsi une progression de 2,9 % ramenée à 1,5 après retraitement. La progression constatée cette année est en repli par rapport à celle des exercices antérieurs, soit 4,3 % en 2011 et 5 % en 2012.

Cette inflexion a été rendue possible grâce aux efforts de gestion menés par la Ville, au titre desquels on peut notamment citer :

- le fait que la Ville n'ait plus à verser de cotisation au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Nous avons, en effet, atteint le seuil de 6 % qui nous dispense de la cotisation de 370.000 € qui vient donc en déduction par rapport à l'année précédente ;
- on constate, également, une économie de 400.000 € liée au renouvellement du marché de télécommunication ;
- et encore une réduction de 200.000 € due à la réduction du coût des expositions temporaires du musée des Beaux Arts.

Quant aux subventions aux personnes de droit privé, elles enregistrent une progression de 3,4 %, ramenée à 2,9 % après retraitement.

Pour mémoire, la règle appliquée à la Ville de Lyon, depuis plusieurs années, fige le montant des subventions qui ne sont pas directement liées à des engagements contractuels de progression pluriannuelle.

Par voie de conséquence, les facteurs essentiels de progression des subventions sont :

- d'une part, la progression annuelle par exemple de 3 % pour les crèches, ou de 2 % pour les centres sociaux,
- et d'autre part, les changements de périmètres avec l'ouverture de places en crèche ou MJC.

Un point important est à souligner, c'est que cette année nous avons dû verser une subvention complémentaire et exceptionnelle de 285.000 € à la Maison de la Danse.

Regardons à présent les subventions aux organismes publics.

Vous pourrez constater qu'elles sont quasiment stables, puisqu'elles enregistrent un très faible repli de 0,3 %.

Quant aux frais financiers auxquels nous sommes bien sûr très attachés, pour la première fois depuis quatre années ils sont en progression de 4 %.

Cette progression est due à deux facteurs :

- d'une part, nous avons dû emprunter plus,
- et d'autre part, les taux ne baissent plus ce qui explique cette légère augmentation des frais financiers.

Et puis enfin un 6^e poste : les autres charges qui correspondent notamment aux participations obligatoires, aux dotations des mairies d'arrondissement, au virement d'équilibre au budget des Célestins, au FPIC et aux charges exceptionnelles.

Elles progressent ainsi de 3,2 millions d'euros, soit 8,4 %, pour s'établir à 40,8 millions d'euros. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette évolution conséquente et en particulier :

- la montée en puissance du dispositif du FPIC que j'évoquais à l'instant, celui-ci s'établissant en 2013 à 1,7 million d'euros, alors que je vous le rappelle il n'était en 2012 que de 659.000 €,
- et encore, la forte augmentation des charges exceptionnelles qui s'établissent à 3,3 millions d'euros en 2013, contre 2,2 millions d'euros au compte administratif 2012. Cette augmentation est consécutive notamment au règlement d'un important contentieux.

II. Nous avons vu les différents postes des dépenses de fonctionnement. Examinons à présent la répartition **des dépenses réelles de fonctionnement par mission.**

Comme le montre ce graphique, vous constaterez :

- que près du quart des crédits de la Ville sont consacrés à l'enfance et à l'éducation à hauteur de 135.000 €,
- 112 millions d'euros sont consacrés à la culture et au patrimoine qui représentent 21 % des dépenses,
- quant aux solidarités, elles représentent 39 millions d'euros,
- et, pour terminer, les espaces publics 36 millions d'euros.

III. Nous avons vu les dépenses réelles de fonctionnement, examinons **les recettes réelles de fonctionnement** qui s'élèvent à la somme globale de 632 millions d'euros.

Après avoir détaillé les dépenses réelles de fonctionnement, vous constaterez que les recettes réelles de la section de fonctionnement, hors produits de cession, enregistrent une évolution de 1,3 % en 2013, soit une légère amélioration par rapport à la progression quasi atone de l'an dernier, qui s'établissait à 0,7 %.

Là aussi, détaillons poste par poste :

Tout d'abord, la fiscalité directe, avec une augmentation de 3,6 %. Pourtant, comme l'avait promis le Maire en début de mandat, les taux sont restés stables.

L'augmentation du produit de fiscalité locale est donc imputable à l'évolution des bases, engendrée par l'application du coefficient de majoration forfaitaire CMF de 1,8 % et par l'évolution physique des bases (1,64 % pour la taxe d'habitation et 1,68 % pour la taxe foncière sur le bâti, soit légèrement plus dynamique qu'en 2012).

Ensuite, la fiscalité indirecte : le produit de fiscalité indirecte stagne de CA à CA, mais progresse de 1,9 %, une fois retraité de la modification retenue en 2013, sur la méthode de rattachement de la recette de stationnement.

Parmi les éléments marquants, peuvent être citées les fortes progressions :

- de la taxe locale sur la publicité extérieure, grâce à la mise en place d'un système de déclaration pré remplie,
- de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité,
- et du produit de stationnement de surface, qui s'explique notamment par l'augmentation du nombre moyen de places payantes sur la période.

A noter que le prélèvement sur le produit des jeux enregistre un recul de 257.000 €, ce qui malheureusement traduit l'érosion que nous avons déjà pu constater les années précédentes.

Au sein de la fiscalité indirecte, nous avons naturellement la taxe additionnelle aux droits de mutation. Le tableau vous présente son évolution.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que cette recette de 2013, qui est encore très correcte, puisqu'elle est de 29 M€, intègre un produit exceptionnel de près de 3,3 M€ lié à la cession des tènements rue de la République. Sans cette opération exceptionnelle, nos droits de mutation auraient régressé de 11 %.

Nous assistons potentiellement à un retournement de tendances sur cette recette très volatile et pourtant très importante pour la Ville.

Quant aux dotations de l'Etat, l'évolution de ces dotations était encore liée jusqu'à présent à la mesure de gel triennal imposé par l'Etat, qui se traduit pour l'année 2013, par une diminution de 1,6 M€. Comme vous le savez désormais, cette baisse semble presque dérisoire au regard de celle de 2014, mais surtout de 2015 et 2016, compte tenu des dernières décisions gouvernementales.

Après les dotations de l'Etat, les recettes propres qui baissent de -2,9 %. Ce poste regroupe les recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine public et les recettes de loyer. Une fois retraités, les produits des services et du domaine public, diminuent de 1,6 %.

Enfin, les autres recettes qui correspondent aux subventions, notamment de l'Etat et de la CAF, ainsi qu'aux produits exceptionnels et aux produits financiers : ce poste progresse de 1,8 %.

IV. Nous devons à présent, dans le cadre de cette étude du Compte administratif 2013, déterminer les ratios d'épargne.

Nous venons, en effet, d'étudier dans le détail les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.

Concernant les ratios d'épargne :

- tout d'abord, sur le tableau, apparaissent les recettes de gestion retraitées, qui progressent dans leur ensemble de 1,3 % sur l'exercice, tout comme en 2012.
- Ensuite, les dépenses de gestion retraitées progressent pour leur part de 2,4 % sur l'exercice, contre 3,7 % en 2012.
- il résulte de ces évolutions un repli de l'épargne de gestion, qui diminue de 4,8 % et s'établit à 96,4 M€ au CA 2013.

Pour mémoire, la diminution de l'épargne de gestion retraitée s'établissait l'an dernier à 9,7 %. Nous pouvons donc constater encore une fois, que l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de ralentir la diminution de l'épargne nette de la Ville au CA 2013.

Nous avons vu les recettes de gestion, les dépenses de gestion, regardons à présent :

- le résultat financier, qui est le solde entre les produits et les charges liées à la gestion de dettes et de trésorerie sur l'année se dégrade en 2013 à hauteur de 3,8 %,

- quant à l'épargne brute, solde de l'épargne de gestion et du résultat financier, elle s'établit à 87,7 M€, soit un repli de 5,2 M€ par rapport à 2012. Pour mémoire, l'épargne brute avait accusé un repli de 10 M€ en 2012 par rapport à 2011.

V. A présent, les dépenses d'équipement de l'exercice :

Les dépenses d'équipement 2013 se sont élevées à un niveau jamais atteint par le passé, puisque le montant en a été de 153 M€.

Elles ont ainsi progressé entre 2012 et 2013, de 25 M€, conformément au cycle de l'investissement? permettant ainsi la pleine réalisation du Plan d'Equipement, sur lequel nous nous étions engagés.

Nous avons réalisé en moyenne annuelle, comme dans le mandat précédent, des dépenses d'équipement de 112 M€ par an.

Après le volume des dépenses d'équipement, dont je viens de vous parler, regardons à présent la répartition des dépenses d'équipement par mission. Cette répartition a fortement évolué par rapport à l'an dernier, traduisant le phasage des opérations du Plan d'Equipement.

- Près de 28 % des crédits sont consacrés à la mission Education, avec 42 M€, qui fait apparaître une progression de 22 %.

- 31 M€ ont été consacrés à la mission Espaces publics, qui a enregistré ainsi une forte progression de 38 % par rapport à 2012.

- Mais c'est la mission Culture et Patrimoine, qui a enregistré la plus forte évolution de CA à CA, puisque celle-ci s'établit à plus de 42 % : 22 M€ lui ont été consacrés l'an dernier.

VI. Après les dépenses d'investissement, voyons à présent les recettes d'investissement de la Ville :

- le FCTVA pour 11,8 M€,
- les subventions d'équipement pour 6,4 M€,
- les produits de cessions et legs pour 7,7 M€,
- et les recettes diverses pour 0,4 M€.

Le repli constaté de -10 % résulte de la diminution des subventions d'équipement reçues, qui s'établissent à 6,4 M€ en 2013, contre 13,6 M€ l'an dernier, soit une baisse de 7 M€. Cette forte baisse s'explique par le décalage dans le temps de l'encaissement du fonds de concours du Parc Sergent Blandan, 6 M€, prévu initialement pour 2013 et plus globalement par le solde progressif des dossiers de financement obtenus pour les opérations du mandat écoulé.

La Ville a néanmoins bénéficié de subventions pour diverses opérations :

- la Halle d'athlétisme de la Duchère, 3 M€ par divers financeurs (la Région, le Département, le CNDS),
- la réfection de la piste du stade Balmont (0,8 M€ subventions de l'Etat et du CNDS),
- et encore l'acquisition du tableau d'Ingres qui a été financé à hauteur de 0,6 M€ par le Club du Musée Saint-Pierre et le Cercle Poussin.

VII. Quelques mots à présent de l'évolution de l'épargne brute :

Malgré un recul sensible pour la deuxième année consécutive, l'épargne brute se maintient à un niveau élevé, et bien supérieur à ce qu'il était à la même échéance sur le précédent mandat. En 2007, l'épargne brute était légèrement inférieure à 57 M€ : elle est aujourd'hui de 85,4 M€. L'épargne brute de

notre collectivité est ainsi restée tendancieusement supérieure sur ce mandat à ce qu'elle était sous le mandat précédent.

VIII. Intéressons-nous à présent d'un élément important : la dette de la Ville.

Face à la forte montée en puissance de la réalisation des dépenses d'équipement que je viens de vous relater, puisqu'elles ont progressé entre 2012 et 2013 de 25 M€, la Ville a dû recourir naturellement à l'emprunt un peu plus fortement qu'à l'habitude.

La Ville s'est ainsi ré-endettée avec un encours de dette qui est passé de 347 M€ au 31 décembre 2012, à 391 M€ au 31 décembre 2013, soit une progression de 43,9 M€.

L'encours de la dette, même réévalué à l'issue de l'exercice 2013, à hauteur de 391 M€ reste inférieur à ce qu'il était en 2007, puisqu'il était à l'époque de 421,5 M€.

Cet encours représente un endettement de seulement 793 € par Lyonnais, un peu dégradé par rapport à 2012 où il était de 711 €. Pour mémoire, la moyenne de la strate des villes comparables à Lyon est à 1 069 € d'endettement par citoyen. La Ville de Lyon reste donc très en deçà de ces niveaux.

Il convient, toujours concernant la dette, de noter que la Ville de Lyon veille à une gestion active de sa dette et de sa trésorerie.

Le rapport du Maire, qui accompagne le Compte administratif, est, depuis 2012, enrichi dans sa partie dédiée à l'analyse par la gestion active de la dette et de la trésorerie. Les dispositions suivantes mettent d'ailleurs en exergue quelques aspects de notre gestion de dette.

Le tableau suivant fait apparaître la structure de l'encours de dette de la Ville. Vous pourrez constater que cet encours est :

- raisonnablement diversifié avec un pool bancaire qui comprend quinze établissements prêteurs différents. La Ville est en effet vigilante à conserver un nombre de prêteurs importants, ainsi qu'une répartition équilibrée entre eux : un élément marquant, la part des emprunts obligataires monte en puissance en 2013 et atteint 15 %. Cet encours était donc raisonnablement diversifié,
- également, il est également équilibré dans sa répartition entre prêts à taux fixes et prêts à taux variables,
- il est largement diversifié dans la nature des indexes et type de produits retenus, même s'il s'agit globalement de produits simples dans leur structure, (pratiquement tous les prêts de la ville de la catégorie A1 dans la grille GISLER, soit la catégorie considérée comme la moins risquée de toutes).

Pour en terminer, comme d'habitude, je vous présente la capacité de désendettement qui est un critère extrêmement important et en l'occurrence satisfaisant.

Vous pouvez constater que certes, la remontée de l'encours de la dette pour la deuxième année consécutive et après deux années de désendettement combiné au recul de l'épargne, nous ont conduit à un rallongement de la capacité de l'endettement qui franchit le seuil de 4 ans et s'établit à 4,5 années en 2013.

Je précise que l'année dernière, nous étions à 3,7 années de capacité de désendettement, ce qui était plus remarquable encore mais que 4,5 années pour une capacité de désendettement, cela a été tout à fait remarquable.

Je peux dire que pratiquement toutes les villes comparables à celles de Lyon ont une capacité de désendettement très dégradée et souvent proche, et parfois supérieure à 10 années de désendettement.

Donc, j'en ai ainsi terminé avec ce tableau sur notre remarquable capacité de désendettement. Je conclurai avec la présentation du Compte administratif en vous faisant remarquer que l'année 2013 présente, pour la deuxième année consécutive, un léger recul de nos fondamentaux liés principalement à deux facteurs que sont :

- les éléments exogènes que nous subissons comme l'ensemble des collectivités, et, notamment la plupart des grandes villes,

- mais aussi par l'ouverture progressive des équipements nouveaux et rénovés pour lesquels nous nous étions engagés.

Mais surtout, nous restons dans une situation financière très saine, plus satisfaisante même que celle qui était la nôtre dans le mandat précédent.

Ainsi, ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais un constat objectif, nous avons collectivement consenti des efforts qui nous permettent d'aborder les années à venir sur la base de fondamentaux solides. Nous en aurons besoin puisque, comme vous le savez, des épreuves financières importantes nous attendent pendant la durée de ce mandat.

Je vous remercie de votre attention.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, mes chers Collègues, n'ayant pas pris part aux travaux consacrés au budget 2013, ni à son vote bien-sûr, je ne prendrai pas part au vote de ce Compte administratif, qui n'est que l'exécution constatée des recettes et des dépenses de l'année écoulée.

Alors, j'interviendrai quand même sur la philosophie de ce compte administratif que vous nous proposez aujourd'hui.

Ce compte administratif Monsieur le Maire, vous ressemble. Il est à votre image, il pourrait se résumer en deux mots : autosatisfaction et soumission.

Ainsi vous êtes comme Saint Thomas dans l'évangile : quand votre main gauche doit ignorer ce que fait votre main droite...

D'un coté, vous affichez une autosatisfaction habituelle en matière de bonne gestion des comptes publics de notre ville et de l'autre coté, on voit bien pointer dans vos budgets, votre attachement idéologique à une certaine dépense publique génératrice de victoires électorales futures

Autosatisfaction, si l'on prend, la section de fonctionnement de ce Compte administratif, dont les dépenses s'établissent à 547 millions d'euros, on ne peut que constater que la masse salariale de la ville est relativement contenue même si elle augmente tout de même de 2 % à plus de 308 millions d'euros.

Toujours, dans les dépenses de fonctionnement, lorsqu'on aborde le chapitre des subventions, on touche là à la partie soumission. Ce poste stratégique du budget n'en finit plus de s'apprécier, budget en hausse de 3,4 %, à hauteur de 76,2 millions d'euros. Il s'agit là d'une hausse annuelle automatique des subventions que j'avais dénoncée lors de la dernière campagne électorale et il n'y a pas que la subvention accordée aux crèches.

Autosatisfaction encore, pour ce qui est de la dette, M. Brumm nous explique que l'endettement de notre ville reste faible à 391 millions d'euros tout de même et que notre capacité de désendettement est exceptionnelle à hauteur de 4,5 années.

Mais regardons plus précisément, la dette par habitant. Elle demeure très élevée et a augmenté par rapport à l'année dernière. Elle se monte à 793 euros soit bien au dessus de la moyenne nationale, même s'il est vrai, vous l'avez remarqué, il faut reconnaître ici, qu'elle est plutôt moins élevée que certaines grandes villes socialistes en quasi faillite, qui ont fait encore plus fort que vous et ont endetté leur ville au delà de 1 000 euros par habitants

Soumission encore, à une partie de votre majorité qui fait de la chasse aux automobilistes son fond de commerce, quand on relève que la taxation systématique des automobilistes en 2013, est en hausse de 4,6 %. Elle a rapporté plus de 400 000 euros dans les caisses en profitant de la création de près de 500 places de stationnement payantes supplémentaires. Il serait plus utile aux Lyonnais de redéployer les agents verbalisateurs à la sécurité publique et à la lutte contre la petite délinquance qui explose dans certains arrondissements.

Ce mouvement perpétuel de balance entre autosatisfaction et soumission apparaît encore plus évident au sein des commissions.

Lorsque M. Brumm en commission finances nous explique que les comptes de la ville sont bien gérés, que l'endettement est faible, que les emprunts sont maîtrisés et qu'il faut serrer les budgets, une heure plus tard, en commission culture, votre premier adjoint, M. Képénékian nous présente des aides d'urgences à certaines associations, qui manifestement sont d'utilité publique, qui sont à elles seules la quintessence de l'intérêt général, elles sont tellement vitales pour les Lyonnais qu'il leur faut des subventions, de l'argent frais public en urgence, pour plusieurs centaines de milliers d'euros, alors même que ces associations exercent un chantage sur notre collectivité. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Permettez moi, pour conclure, Monsieur le Maire, d'aborder les perspectives financières de votre mandat,

Depuis quelques jours, vos annonces se succèdent et les lyonnais, prennent enfin la mesure de ce qui va les attendre.

Comme d'habitude l'Etat a bon dos, et vous portez vos critiques sur lui.

Quand l'Etat socialiste décide d'une réforme des rythmes scolaires, réforme inutile et dont personne ne veut, vous jouez la montre et au final vous faites payer les familles.

Un exemple emblématique également : les nouveaux tarifs des piscines.

Quand l'Etat de Mme Taubira, renonce à imposer l'autorité et les sanctions des jeunes voyous, vous augmentez le tarif des piscines pour tenter de bloquer l'entrée des fauteurs de troubles et donner des gages à une population consternée qui de toute façon n'ira plus dans les piscines, parce qu'elle a peur des incivilités et que ce sera devenu trop cher.

Monsieur le Maire, j'en termine. Là où il y a une volonté, il y a un chemin, il est possible de faire vivre l'intérêt général dans des collectivités locales, même sur endettées sans augmenter la pression fiscale.

Je ne citerai que quelques Mairies que je connais bien : Fréjus ou Henin Beaumont ou les maires Front national ont trouvé des situations financières catastrophiques

M. LE MAIRE : On verra cela dans 6 ans !

M. BOUDOT Christophe :... et ont entamé le désendettement de la ville pour la plus grande satisfaction des habitants dont les impôts n'augmenteront pas cette année

Mais de tout cela nous reparlerons lors des séances budgétaires.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, ce Compte Administratif est le premier document budgétaire de ce nouveau mandat. C'est donc une occasion de dire quelques mots d'abord sur l'exécution budgétaire 2013 dans le précédent mandat, mais aussi d'ouvrir l'œil sur les perspectives financières de ce nouveau mandat.

Comme d'autres communes, Lyon va subir de plein fouet la politique du Gouvernement qui réduit fortement les capacités de financement des collectivités territoriales.

Le Gouvernement, on a déjà eu l'occasion de le dire, dans le cadre de son plan national d'économies de 50 milliards fait supporter aux communes près de 70 % de l'effort incombant au bloc communal, c'est-à-dire avec des conséquences très précises de l'ordre de 13 milliards de réduction de l'épargne du bloc communal pour l'ensemble de la France, une baisse de 30 % de l'autofinancement des collectivités locales dans les 2, 3 années à venir, ou une baisse aussi de 20 % prévisible de l'investissement public.

Une certitude donc, l'atterrissage post municipales va être très douloureux pour les finances de la ville, pour l'économie locale et au final pour les contribuables.

La vraie question pour les prochains budgets est : comment la Ville va t'elle absorber ce choc, que l'on sent déjà, que l'on voit déjà, on l'analyse déjà dans le compte administratif que vous nous présentez aujourd'hui. Ce compte est loin d'être aussi excellent que vous le prétendez, et M. Brumm a beau être pédagogue, il ne peut pas nier la réalité, il nous a dit d'ailleurs une phrase très vraie en conclusion sur la difficulté à venir des finances locales publiques.

Ce que l'on remarque, c'est d'abord moins de recettes :

- 1,6 M€, diminution des concours financiers de l'Etat :
- 700 000 €, diminution des produits et des services.

Au total, la progression des produits réels de fonctionnement s'est ralentie pour la deuxième année consécutive. C'est un signe qui ne trompe pas.

Deuxième élément, plus de charges :

- la montée en puissance du FPCI, nous coûte 1,6 M€,
- les dépenses de fonctionnement qui progressent de +2,4 %. Elles sont essentiellement tirées à la hausse par les frais de personnel qui représentent 58 % des dépenses de fonctionnement, malgré le gel du point d'indice, malgré le jour de carence effectif en 2013 et qui, je vous le rappelle, a permis d'économiser 600 000 € ce qui n'était pas négligeable.

Le troisième élément concerne l'épargne brute qui s'effondre. Les charges de fonctionnement ayant progressé davantage que les recettes correspondantes, la ville dégage une épargne brute en diminution de 5,6 % et l'épargne nette baisse de 24,8 %. Depuis 2011, cela représente une baisse de 16 M€, c'est énorme à l'échelle de la Ville de Lyon.

Le mandat 2008-2014 s'est achevé sur un déséquilibre entre des recettes qui stagnent ou diminuent dans certaines cas et des dépenses de fonctionnement qui restent à un niveau élevé. On a un effet ciseau, comme le disent les économistes, qui pourrait s'aggraver fortement, compte tenu de la politique du gouvernement qui inflige des ponctions de plus en plus lourdes en recettes et des charges de plus en plus importantes. Celles-ci vont tirer chaque année à venir ces dépenses de fonctionnement vers le haut, malgré le gel du point d'indice.

Si nous regardons un peu vers l'avenir, les mesures qui ont été annoncées officiellement ou qui sont en préparation dans les cartons du Gouvernement, on peut citer :

- La diminution des concours financiers de l'Etat. Nous l'estimons à 12 M€ de recettes en moins entre 2015 et 2017.
- Le FPIC qui, en régime de croisière, pourrait coûter à la ville près de 5 M€. Nous avons cette estimation pour 2016.
- Le rétablissement du jour de carence va coûter plusieurs centaines de milliers d'euros.
- La réforme des rythmes scolaires, plusieurs millions d'euros et nous aurons l'occasion d'en reparler sur d'autres dossiers
- Les charges augmentent aussi, n'oublions pas qu'il y a eu une hausse de la TVA, non récupérable en fonctionnement pour les collectivités.
- Sans oublier la réforme de la géographie des zones prioritaires qui auront peut-être des incidences financières, mais nous ne savons pas encore complètement comment Lyon « sera mangée » à ce niveau-là.

Sauf à éprouver les pires difficultés en fin de mandat, les décisions gouvernementales prenant leur plein effet en 2017, il faut d'ores et déjà s'y préparer et s'attendre, comme le rappelait M. Brumm, à un mandat extrêmement difficile.

La seule question que se posent les Lyonnais et que nous nous posons en tant qu'Opposition municipale est la suivante : qu'allez-vous faire ? Quels arbitrages et quels ajustement comptez-vous faire entre les ressources à mobiliser et les dépenses à privilégier ? C'est la question que nous vous posons officiellement aujourd'hui.

Les premiers actes et déclarations que vous avez posés dans ce début de mandat donnent déjà une indication claire sur vos intentions : vous voulez continuer à puiser dans le porte monnaie des familles. Le mois dernier ce sont les tarifs des piscines qui ont augmenté, aujourd'hui c'est le tarif des activités périscolaires. Et les Lyonnais sont en droit de se demander : demain, à quelles autres augmentations doivent-ils s'attendre : les transports en commun, les ordures ménagères, les tarifs des cantines ? Les possibilités sont nombreuses et je crois qu'il faut avoir le courage de dire aujourd'hui aux Lyonnais, qu'ils paieront plus tous les services publics demain.

Il est également important de noter que cette longue série d'augmentations sera le péché originel de votre mandat. Un mandat qui devrait coûter cher aux Lyonnais, car en plus de la hausse du prix des services publics, il y a cette hausse du taux des impôts communaux de 5 % annoncée.

Cette pression fiscale atteint des sommets au niveau national et est considérablement renforcée par votre décision, ici sur la Ville de Lyon. Ce sont toujours les mêmes qui la paie, c'est-à-dire les classes moyennes. Ces dernières années, avec le gel des barèmes, les augmentations d'impôts aussi bien au niveau national qu'au niveau local, la réduction des niches fiscales et la réduction du plafond du quotient familial, les classes moyennes ont payé énormément. En 2013, l'INSEE a fait état d'une baisse historique du pouvoir d'achat des ménages. Les familles avec enfants ont été fortement impactées. Et ça continue puisque le matraquage fiscal des classes moyennes n'est pas fini, c'est même une grande constante de la politique menée par François Hollande.

Nous avons le sentiment que le seuil de saturation a largement été dépassé ! Les classes moyennes ne supportent plus d'être considérées comme les éternelles obligées des politiques socialistes !

Nous sommes dans une crise structurelle de la sphère publique, nous en avons tous conscience, les analystes le disent dans les tribunes, dans les journaux, il y a même des livres écrits à ce sujet, et nous attendons maintenant, des réponses fortes, nouvelles, structurelles de l'exécutif que vous conduisez. Le temps est à l'optimisation renforcée des ressources et non à la fuite en avant fiscale.

Nous pourrions également faire des efforts avec la mutualisation, la dématérialisation, la réorganisation des services, l'instauration de schémas directeurs des politiques sectorielles, l'évaluation des politiques publiques, l'obligation de résultats, donnés à un certain nombre de services, tout ceci fait partie d'une panoplie d'outils à mettre en œuvre. Pour les ressources humaines, une gestion prévisionnelle efficace et prospective serait de nature à faciliter les décisions à prendre.

Est-ce qu'il sera question de tout cela dans le plan d'économies, dans le plan marges de manœuvre que vous avez annoncé ? Nous voulons être bien certains que ces annonces seront suivies d'effet avec des mesures fortes et des réorganisations en profondeur.

A l'UDI, au niveau national, comme au niveau local, nous ne sommes pas dans le « non » systématique. Chaque fois qu'il y aura une mesure qui ira dans le bon sens, nous la voterons. Nous tenions à vous le dire et nous sommes prêts à soutenir, y compris des réformes difficiles, voire impopulaires, si elles sont claires, précises et identifiées. Avec un objectif, un calendrier, des objectifs définis et une méthode. Nous vous demandons de mettre en œuvre ces réorganisations en profondeur qui sont indispensables pour préserver l'investissement, car ce n'est pas uniquement le fonctionnement qui va faire les frais de la politique socialiste demain dans notre commune, ce sont aussi les dépenses d'investissement, nous en avons bien conscience.

Bref, aujourd'hui, il faut changer le cap de votre gestion qui compte trop sur les usagers, les contribuables, sur l'impôt. Il faut faire des choix plus courageux, des choix d'avenir, osez le volontarisme et

nous sommes prêts, encore un fois, à vous accompagner sur ce chemin qui va être difficile pour les collectivités dans les années à venir.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Broliquier, je sais pouvoir compter sur votre aide.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, «incertitude» c'est le mot que j'employais lors du Débat d'Orientation Budgétaire fin 2013, pour qualifier le climat d'alors, en particulier en France et à Lyon.

Aujourd'hui, c'est toujours le mot qui me vient à l'esprit pour parler de la situation actuelle et la présentation du Compte administratif 2013 ne m'a pas fait changer d'avis.

Ce Compte administratif est aussi l'occasion de revenir sur votre mandat et donc votre bilan et de parler d'avenir. Comme chaque année, Richard Brumm s'évertue à nous expliquer que la ville est gérée de manière prudente et raisonnable et que finalement les résultats sont plutôt bons dans un contexte dégradé. Oui, mais comme chaque année, cela ne nous satisfait pas !

Depuis 2010, les dotations de l'Etat diminuent légèrement au départ et un peu plus depuis 2012 et l'arrivée au pouvoir de François Hollande. C'était prévu, c'est normal dans le contexte actuel de crise budgétaire, mais vous, qu'avez-vous fait pour accompagner cette évolution depuis 4 ans ? Pas grand-chose.

Exit le grand plan Emeraude, la tentative de Lean management, au final les effectifs ont continué d'augmenter puisque nous dépassons, en 2013 la masse salariale de 2008 après un certain nombre d'externalisations souvent rappelées.

Peu ou pas de mutualisations : quand je vois que nous sommes encore à passer des accords avec une commune par ci, par là, pour mutualiser des appels d'offres sans réflexion globale au niveau du Grand Lyon, je reste toujours songeuse. Quand je vois aussi, Monsieur le Maire, que vous avez nommé une Adjointe au tourisme alors que cette compétence est transférée au Grand Lyon depuis 2010, je m'interroge sur la répartition des compétences.

Tel un gros bateau, je n'ose pas dire le Titanic, la grosse machine de notre ville continue d'avancer comme si de rien n'était. Alors certes, elle ralentit un peu cette année mais ne change pas sa trajectoire alors qu'autour d'elle, le monde évolue et que de surcroît, la politique erratique du Gouvernement que vous soutenez rajoute encore à la confusion. J'y reviendrai en conclusion.

Revenons donc à ce Compte Administratif 2013.

Pour la deuxième année consécutive, l'effet ciseaux se manifeste avec une hausse des dépenses de gestion (+ 2,4 %) supérieure à celle des recettes (+ 1,5 %). En ce qui concerne les dépenses, elles augmentent de 13 M€ par rapport à 2013. Les charges à caractère général augmentent de 1,5 %, encore bien loin des efforts de réduction de 5 % par an que vous aviez évoqués l'an dernier. En fait, vous utilisez les mêmes artifices que le Gouvernement : il s'agit sans doute de réduction de la hausse plutôt que de baisse réelle si j'en juge par les exemples que vous nous citez qui sont, pour un grand nombre, liés à des surcoûts ponctuels en 2012 et donc non récurrents en 2013 et qui produisent de ce fait une diminution mécanique de charges.

Un autre argument que je trouve un peu choquant : le fait d'avoir atteint le seuil des 6 % de personnes handicapées dans vos effectifs vous dispense, dites-vous, d'avoir à payer une pénalité. C'est vrai mais j'espère que ce seuil, atteint très récemment et après que nous vous ayons fait remarquer le retard de la Ville dans ce domaine, ne va pas marquer la fin de la politique Handicap de la Ville ! En tout cas, nous avons vu lors du dernier Conseil qu'en ce qui concerne les piscines, il y a avait encore des petits progrès à faire mais je ferme la parenthèse.

Restent ensuite les hausses de dépenses d'énergies incontournables : encore 1,3 M€ supplémentaire cette année. Nous sommes toujours perplexes sur l'efficacité de votre politique dans ce domaine.

La masse salariale : je rappelle qu'il s'agit du premier poste de dépenses de fonctionnement (58 % des dépenses de fonctionnement) : elle augmente de 2,4 % encore cette année, plus de 7 millions d'euros

supplémentaires et plus de 40 équivalents temps plein nets en plus. Et une partie notamment dans votre Cabinet, Monsieur le Maire, je suis toujours avec attention ce qui s'y passe.

Je ne reviendrai pas sur le jour de carence qui, cette année encore, vous permet de gagner 600 000 euros. C'est désormais fini. Vous ne pourrez plus compter dessus pour faire des économies mais je citerai une étude d'un think-tank sortie récemment qui montre que de 2011 à 2025, 49 % des effectifs de la Fonction publique territoriale partiront à la retraite. Ce phénomène démographique naturel doit être l'occasion de repenser les compétences communales avant même que la réforme territoriale voulue par le Gouvernement n'entre en vigueur. Cela, vous n'avez pas voulu l'envisager jusqu'ici. Même Michel Sapin, Ministre des Finances, l'évoque dans une interview aux Echos le 4 juin dernier.

En ce qui concerne les subventions, elles augmentent de 2,23 % cette année et représentent plus de 76 M€ de fonctionnement. Est-il normal qu'elles croissent de manière régulière chaque année quel que soit le contexte ?

Vous aviez fixé une progression de 2 % par an pour les MJC et Centres sociaux alors que je rappelle que l'inflation est de 0,9 % pour 2013. Ce n'est qu'un affichage car en réalité, la croissance des subventions dans ce secteur dépasse les 7 % pour 2013 et les 10 % pour ce que nous connaissons déjà de 2014, avant la réforme des rythmes scolaires pour laquelle vous allez rajouter lors du prochain Conseil près de 3 M€ de subventions à ces différents organismes et ce, pour 4 mois seulement pour démarrer la réforme des rythmes scolaires et terminer l'année 2014.

Certes, il y a des agrandissements, des rénovations de structures mais elles n'expliquent pas tout et cela se reproduit chaque année.

Les plans pluriannuels de financement pour les crèches, les MJC, les Centres sociaux, les maisons de l'enfance vont être re-discutés. Quel va être l'objectif d'évolution ?

Je pense aussi aux annonces que va faire demain Mme Vallaud-Belkacem sur les quartiers en zones prioritaires dont le nombre risque de diminuer fortement.

Bref, plus que jamais, il vous faut faire des choix, des choix clairs et assumer vos priorités. Cela n'a pas été fait. Un seul exemple qui nous est cher : Cap Canal où ce n'est que maintenant, alors que M. Fournel n'est plus membre de ce Conseil, que les choses semblent commencer à évoluer.

Et quand je vois que vous prévoyez de diminuer les dépenses de 7 M€ pour le budget 2015, je rappelle qu'elles ont encore augmenté de 13 M€ en 2013 et que vous avez prévu environ la même augmentation pour 2014. Alors je m'interroge sur la façon dont vous allez, tout d'un coup, comme par magie, réussir cette réduction des dépenses ?

Les recettes augmentent de 6 M€, + 1,3 %. Même hausse que l'année dernière. Si les recettes propres de la Ville restent toujours assez dynamiques, plusieurs facteurs incitent toutefois à un certain pessimisme pour l'avenir.

Les produits des services et des domaines sont en baisse de 1,6 % pour la première fois avec notamment, de moindres recettes des établissements culturels, ce qui peut être interprété comme un signe que la crise concerne aussi les Lyonnais forcés de diminuer leur budget culturel.

A noter également que les droits de mutation auraient baissé de 11 % sans la vente des immeubles de la rue de la République. Cette baisse est aussi un mauvais signe concernant l'activité dans notre ville et c'est dû, en partie, à la funeste politique du logement menée par Mme Duflot.

Les recettes fiscales directes elles, comme nous l'avons répété pendant la campagne, poursuivent sur leur dynamique d'accroissement de 11 M€ par an mais je ne saurais que trop vous recommander, Monsieur le Maire, d'écouter encore Michel Sapin, décidément aujourd'hui je le cite deux fois, votre Ministre des Finances qui dans la même interview aux Echos disait que si l'effort de réduction des concours aux Collectivités locales se transformait en hausse d'impôts locaux ou endettement supplémentaire des Collectivités, il ne servirait à rien et il ajoutait que des réformes structurelles importantes devaient être engagées.

Les dotations de l'Etat justement : on peut remarquer que par rapport au BP 2013, vous avez été, comme toujours, plus pessimiste que la réalité puisque les dotations de l'Etat sont supérieures de près de 4 M€ à vos prévisions au BP mais en baisse, c'est vrai, de 1,3 M€ en valeur absolue.

L'année prochaine sera beaucoup plus sévère (baisse d'environ 6,5 M€ pour 2014 et 13 à 16 M€ à partir de 2015, selon vos annonces), d'où notre inquiétude lorsque nous ne vous voyons pas agir de manière efficace sur vos dépenses !

En ce qui concerne l'investissement, il était important pour cette dernière année de mandat, même si le taux de réalisation a chuté de plus de 7 points et vous avez dû avoir recours de manière accrue à l'endettement faisant ainsi se dégrader votre capacité de désendettement.

Sur ce sujet de l'investissement, nous attendons avec intérêt votre programmation pluriannuelle d'investissement pour voir si une ligne de 100 M€ y figure encore au titre du transfert de la Maison de la danse à Confluence, opération qui semble aujourd'hui en complet décalage avec les perspectives financières à venir.

Beaucoup d'incertitudes sur notre avenir demeurent donc à la lecture de ce Compte Administratif. Vous n'avez pas préparé et vous ne préparez pas notre ville aux évolutions qui l'attendent. Votre principale réponse semble être, vous l'avez dit la semaine dernière, de faire payer les familles et les contribuables et d'augmenter la dette de la Ville sans rien changer aux dépenses et même en rajoutant avec la réforme des rythmes scolaires.

Il est vrai que l'action de votre Gouvernement ne vous y aide pas.

Premièrement, les derniers épisodes de la réforme territoriale sont affligeants : incapacité à trancher puis décisions arbitraires. Parmi les dernières illustrations en date, le fait d'envoyer une tribune à la presse quotidienne régionale indiquant, je cite : « *passage de 22 régions à xxx* » est tout bonnement incroyable et inacceptable à ce niveau de responsabilité de la part d'un Président de la République.

Pour ce qui nous concerne, au sujet de la Métropole de Lyon qui concerne aussi la Ville de Lyon et ses incidences sur la gestion future de notre ville, le grand projet de François Hollande apporte plutôt de la confusion que des éclaircissements avec la disparition programmée des Départements et la redistribution de certaines compétences en faveur des Régions.

Deuxième et dernière remarque, l'incapacité du Gouvernement à mettre de vraies réformes en place pour notre pays entraîne une révision à la baisse incessante des résultats attendus en matière de croissance et à la hausse en matière de déficits publics, ce qui est compliqué pour les prévisions de gestion future de la Ville.

Nous voterons donc contre ce Compte Administratif.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, on ne peut pas parler de ce Compte Administratif sans donner quelques rappels du contexte national difficile parce qu'il est impossible de réfléchir au Compte Administratif de la Ville sans regarder ce contexte : l'endettement de la France, le poids des impôts, la solidarité des grandes Collectivités locales.

Si on regarde l'évolution depuis 1995, il faut rappeler quand même que l'endettement de la France est passé en pourcentage du produit intérieur brut à 95 % pour atteindre 1 925 milliards d'euros d'endettement.

Le solde de ces publics a été positif. Il faut rechercher les responsabilités sous les présidences de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou mais depuis, c'est la dégradation assez continue, depuis les années 50, de ce déficit. La France, c'est un signe de gravité reconnu par tous, s'endette non pas pour assurer des investissements à long terme mais majoritairement assurer ses dépenses de fonctionnement.

Si on regarde les responsabilités, car c'est important ici dans cette collectivité où se mêle le discours d'une Gauche un peu trop traditionnelle et d'une Droite qui a été longtemps aux affaires, on peut constater quand même que le principal responsable du déficit c'est M. Nicolas Sarkozy sur la période 2007-2012 : sa moyenne de solde annuel pendant sa présidence était de 5,6 %. Jacques Chirac précédemment était

de 2,8 %. Donc on voit l'importance qu'a joué le dernier mandat présidentiel dans notre situation catastrophique.

Mais est-ce que l'impôt aujourd'hui, pour répondre à votre volonté, Monsieur le Maire, est une ressource ? La France a-t-elle encore la possibilité d'augmenter ses impôts ? Je crois que la réponse est non. Le taux de prélèvement obligatoire n'a jamais été aussi important en France. Il est passé par exemple de 2011 à 43,9 % pour être avec une prévision de 2014 à 46,1 %, et 46 % de réalisé en 2013, de source INSEE. On voit que la situation des prélèvements obligatoires est extrêmement importante. Cette évolution montre que depuis les années 1960 on est passé de 30 à 46,1 %, ce qui montre qu'il y a d'autres manières de gérer la France aussi.

La Droite sur ce point a un discours un peu curieux puisqu'elle constate aussi l'importance des prélèvements fiscaux, mais elle ajoute dans son intervention que ce sont toujours les classes moyennes qui payent l'impôt. Cette phrase m'a surpris parce qu'une question s'impose immédiatement à la Droite : pourquoi n'a-t-elle pas fait payer son électorat qui est justement le plus riche, pourquoi l'avoir épargné ? C'est pour cela que c'est plus difficile avec les riches que de gagner les élections avec les pauvres, c'est sûr surtout avec l'état catastrophique de la pauvreté qui croît d'année en année.

On peut certes toujours relativiser, toute fiscalité n'est pas inutile. D'abord rappelons que la fiscalité de l'environnement peut aboutir à de bons comportements mais ne représente que 4 % de la fiscalité. Il faut tenir compte effectivement des reversements en terme d'avantages sociaux. Si on regarde la Ville de Lyon le constat est évident, la dotation globale de fonctionnement est en baisse depuis 2009 : 116,7 millions d'euros à 110,2 millions d'euros en 2013, une baisse continue qui va continuer et qui n'est pas choquante dans la mesure où nous devons faire un effort de solidarité. On ne peut pas que dire : c'est la faute à l'Etat, en oubliant que tantôt l'Etat était géré par la Gauche et tantôt il l'était par la Droite.

Une ville ne se sauvera pas toute seule, donc nous devons participer à cet effort. Evidemment, si on regarde l'aspect le plus sensible de la section d'investissement, on a tous constaté un investissement très important sur cette dernière année : 152,7 millions d'euros, l'ensemble des crédits consommés sur la période du mandat est à hauteur de 543,5 millions d'euros, dont 104 uniquement pour les travaux en ce qui concerne l'année 2013. C'est pour cela qu'on est obligé de réfléchir au meilleur choix possible en matière d'investissement. Bien sûr, on n'est plus les seuls à relever l'exemple symbolique mais ce n'est pas le seul, dont il faudra débattre, on ne peut pas seulement le mettre en exergue et le caricaturer : il s'agit les 100 millions d'euros annoncés pour la nouvelle Maison de la Danse qui représentent un cinquième et un sixième des capacités du mandat. Il le faut comparer aux autres investissements.

Dans le tableau produit par vos propres documents, on a effectivement le montant des opérations en cours et qui font l'objet de crédits 2013. On s'aperçoit que le plus important sur ce mandat en cours c'est la production de logement social qui n'est que de 24,17 millions d'euros, ce qui est loin des 100 millions d'euros. On peut voir après le sport en matière de piscines en deux tranches : 10,18 et 19,20 millions d'euros, toujours à comparer à 100 millions d'euros. On peut voir après, on tombe à 11 millions d'euros pour la construction du groupe scolaire Marie Bordas. On voit bien effectivement que ces 100 millions d'euros ne sont pas tout à fait de même nature par rapport à ça. Probablement peut-être que dans les réponses, on dira qu'on aura les subventions d'autres collectivités mais en général, on s'aperçoit d'abord que les autres collectivités ont aussi des difficultés de financement et qu'elles tiennent compte quand elles versent des subventions, des autres subventions versées par ailleurs, c'est-à-dire que si on va tirer à la région Rhône Alpes sur les crédits culture on aura plus de mal à tirer sur d'autres crédits et les autres collectivités feront effectivement la même chose. C'est pourquoi nous ne sommes pas favorables à ce projet qui nous paraît trop cher, moins prioritaire que d'autres investissements et qui sera probablement responsable d'une perte de dynamique dans le 8^e arrondissement.

Il nous faut, je crois, repenser un peu ce Mandat qu'on va discuter. Il faut investir différemment dans les secteurs où la collectivité récupère des moyens de financement, formule un peu théorique parce qu'il n'y a pas de véritable recette significative liée à nos investissements. En revanche il y a des possibilités d'économie, notamment dans les économies d'énergie : une meilleure organisation de notre activité. Les principes de l'économie, et il faut l'intégrer, ont changé, la croissance n'est pas la solution à tout, notamment lorsque la croissance entraîne une pénurie des matières premières qui entraîne une hausse des

prix et un arrêt de la croissance, au sens le plus traditionnel du terme. L'économie et la sobriété, notamment dans les produits riches en énergie en matières premières, en importation, doit être aujourd'hui le principe qui doit effectivement nous conduire. Il faut une économie du mieux, mais pas une économie du plus, une économie tournée vers le service et vers le social, vers la protection de l'environnement. Il y a donc beaucoup à réfléchir pour les prochains mandats à venir, et pour les prochaines indications de nos investissements.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, mes chers Collègues, je voulais d'abord remercier M. Brumm pour ses efforts de pédagogie et surtout sa volonté d'associer l'ensemble des groupes politiques à ses travaux en commission. Merci également aux services qui l'accompagnent.

Mais au-delà de ces remerciements sincères, il y a l'appréciation politique et c'est là évidemment que le bât commence à blesser !

Une remarque de forme d'abord, Monsieur le Maire. Comment se fait-il qu'une grande ville comme la nôtre qui côtoie les plus grandes métropoles internationales et qui jongle si facilement avec les arts et les cultures numériques, soit si faible finalement en matière de dématérialisation de ses documents de travail ?

Nous avons tous reçu cet épais document, soit à nous tous des milliers de feuilles de papier, et je me suis dit en le recevant : «à quand la dématérialisation ?» Alors, notez bien, j'ai été rassurée mais aussi un peu surprise en arrivant en fin du document parce que la dématérialisation est là, le CD est bien là, mais enfin quel est l'intérêt à doubler le document : support numérique - support papier ? D'autres collectivités, la Région Rhône Alpes notamment, se sont engagées depuis bien longtemps sur le format numérique pour mieux remplacer l'usage abusif du papier. Il est temps que nous nous adoptions cette pratique.

Puisque j'étais en fin de document, je vais y rester un peu et j'ai lu comme nous tous ici votre mot de la fin, Monsieur le Maire, signé le 16 avril 2014. Alors là, en revanche, pas de surprise : toujours les mêmes mots : «rigueur», «responsabilité», «dynamisme de l'investissement» aussi ! Dynamisme fondamental, je vous cite, pour que « *nos usagers puissent bénéficier d'équipements nouveaux ou rénovés* ». Mais quels usagers, Monsieur le Maire ? Ceux qui ont les moyens de se les payer finalement, répondez-vous quelques lignes plus loin, en citant vous-même la rénovation de la piscine du Rhône comme exemple de ces équipements rénovés. Piscine du Rhône dont le tarif d'entrée vient de passer à 8 €, hausse de tarif à laquelle les élus de Lyon Citoyenne et Solidaire se sont opposés lors du dernier Conseil municipal, hausse de tarif qui, on l'a entendu il y a quelques minutes hélas, font partie de ces charges qui pèsent sur les classes moyennes et modestes et qui, mises bout à bout, finissent par faire le lit du vote populiste de l'extrême droite.

Alors, je ne suis pas restée seulement sur votre mot de la fin, Monsieur le Maire, et j'ai lu avec attention toutes les pages du compte administratif. Je ne vais pas m'arrêter ce soir sur la page des musées Gadagne, on aura l'occasion d'y revenir, je vais m'arrêter plutôt sur la page 58 qui concerne la « supervision globale », car elle parle de l'extension de la vidéosurveillance à laquelle, vous le savez, les élus de Lyon Citoyenne et Solidaire sont opposés depuis plusieurs années. Là, encore une fois, pas de surprise, je lis : « *Les dépenses de fonctionnement de ce programme sont directement liées à la maintenance des équipements liés à la vidéo-protection. Ces dépenses ont été plus importantes que prévu, ce qui s'explique par l'accroissement des réparations à effectuer sur un matériel vieillissant ainsi que par l'augmentation constante du parc de caméras* ». Et oui, quand on commence à installer des caméras on ne finit plus d'en rajouter.

462.000 € de dépenses de fonctionnement, (cela représente l'entretien du parc), 1 million d'euros de masse salariale... Vraiment Monsieur le Maire, ne serait-il pas bon de prendre exemple sur Grenoble, d'arrêter la vidéosurveillance et de réaffecter cette masse salariale vers une police de proximité, au contact des usagers de la Ville, des habitants, des commerçants, plutôt que derrière des murs de caméras ?

Je terminerai, pour respecter mon temps de parole, sur la page 55 parce que je crois qu'il y a erreur, enfin je suppose, ou du moins j'espère. Cette page concerne votre Cabinet Monsieur le Maire : 751.000 € de dépenses de fonctionnement, si je lis un peu plus loin ce sont des déplacements officiels et des

frais de relations publiques. Je n'ose comparer ces 751.000 € dépensés en frais de réception avec les budgets de fonctionnement des mairies d'arrondissement... Sur le 1^{er} arrondissement : la mairie a un budget de fonctionnement annuel de 360.000 €, c'est-à-dire que votre Cabinet, Monsieur le Maire, a le double d'un budget de mairie d'arrondissement, budget avec lequel les mairies d'arrondissement payent les charges des équipements qui lui sont transférés : les gymnases, les crèches, les salles associatives, les salles des fêtes et des familles, budget avec lequel les mairies d'arrondissement répondent à leurs missions, au service du public. Monsieur le Maire, je ne sais pas si, à cet égard, un écart tel entre un budget consacré aux dépenses de réception et un budget donné aux mairies d'arrondissement est vraiment raisonnable et rigoureux.

Toujours sur la même page, je lis pour votre Cabinet, et c'est là où je pense qu'il y a une erreur : 121,6 emplois équivalents temps plein. Là aussi, je n'ose comparer avec le nombre d'emplois temps plein en mairies d'arrondissement. J'ai fait le compte en mairie d'arrondissement du 1^{er} : à peine 25 emplois équivalents temps plein, des emplois pourtant en proximité au service direct des Lyonnaises et des Lyonnais.

Enfin et pour conclure, Monsieur le Maire, j'ai lu avec intérêt -là je ferme le compte administratif, mais c'est quand même en lien- que vous pensiez contrevenir à la loi sur le non-cumul des mandats et souhaitiez vous représenter en tant que sénateur. Dont acte. Vous savez pourtant que le non-cumul des mandats est un engagement important du Parti Socialiste auquel vous appartenez, et une forte attente de ses militants.

Ceci dit, vous êtes encore sénateur, vous le serez peut-être encore demain et il me semble que le décret d'application de la loi du 17 mai 2013 vient d'entrer en vigueur au 1^{er} avril 2014. Cette loi et son décret d'application prévoient que la part écartée des indemnités des élus qui cumulent est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le Conseiller municipal exerce le plus récemment un mandat ou une fonction. Je voulais savoir, Monsieur le Sénateur Maire, si votre écartement était reversé, comme le prévoit la loi depuis le 1^{er} avril 2014, à notre Ville ? En période de rigueur, toutes les entrées d'argent pour notre collectivité sont les bienvenues.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce compte administratif revêt un caractère particulier car il clôt le mandat 2008-2014.

J'ai entendu toutes les remarques de mes Collègues. Pour ma part, je vois d'autres critères qui soulignent notamment la bonne santé de notre Ville. Tout d'abord, notre Ville regagne des habitants ! Elle a même dépassé les 500.000 habitants en 2013.

Je rappelle qu'entre 1970 et 1980, notre Ville avait perdu plus de 100.000 habitants : le fruit sans aucun doute, en tout cas c'est mon avis, d'une ville trop minérale, et pas assez attractive sur le plan végétal. Et une ville attractive améliore bien entendu ses recettes.

Ce nouveau dynamisme démographique est le fruit d'une stratégie de reconstruction de la ville sur elle-même, mais d'une reconstruction qui fait la part belle à la nature : 50 hectares d'espaces verts nouveaux ont été ouverts au public en dix ans, dont trois nouveaux grands parcs : le Vallon, le Parc Blandan et le Parc de Saône. Sans oublier le Parc du Clos Layat, qui ouvrira ses portes le 25 juin.

Lyon regagne des habitants, des espaces verts et des arbres ! Environ 10.000 arbres ont été plantés ces dix dernières années. Ce qui permet d'augurer d'une ville plus compacte et plus verte : je rappelle que 38 % de la surface de notre Ville est naturelle, verte ou bleue.

Une nature abondante, mais également vertueuse, puisque le Service des Espaces verts, que je salue, fut dès 2005, le premier service certifié ISO 14001, avec de bons résultats que nous constatons aujourd'hui. En d'autres termes : une ville plus durable !

Nous avons donc changé notre conception de faire la ville, mais également de vivre la ville ! Alors, bien sûr, quand une direction est donnée, il est facile de dire que même si la direction est bonne, on pourrait aller un peu plus vite... Pourquoi pas ! Mais constatons les avancées, j'oserais dire, la réalité des choses, comme un de nos collègues demandait tout à l'heure en se référant à Saint-Thomas : en espérant qu'il fasse le même chemin que Saint-Thomas, qui a eu aussi sa période de doute. Donc les avancées, la réalité, c'est quoi ?

Depuis Vélo'V, les déplacements à vélo ont augmenté de 200 % et représentent jusqu'à 10 % des déplacements en centre-ville, et Lyon -et on ne le dit pas assez- fait figure des rares villes où la part modale de la voiture est tombée à moins de 50 % !

Une ville plus douce, et une ville qui reconsidère sa trame bleue, avec des grandes réalisations comme les Berges du Rhône -il fallait oser le faire- et les Rives de Saône, bien entendu, mais également les ponts : trois ponts nouveaux, quand il n'y en pas eu depuis vingt ans !

Ces ponts, en plus, ont une particularité : j'insisterai en deux mots. Deux sont entièrement dédiés aux modes doux et/ou aux transports collectifs. Le pont Schuman, qui propose aussi une piste cyclable, accueillera des voitures pour mieux rendre les passerelles Masaryk et Ile Barbe aux piétons et aux vélos.

Certains quartiers représentent l'essence même de nos choix pour une ville plus durable. Alors, il est facile de le dire, mais regardons les résultats et les labels. Je pense à la Confluence qui a été labellisée par le WWF. Je pense à la Duchère, que deux Ministres, de bords politiques différents ont salué par des labels Eco Quartier, que j'ai eu le plaisir de chercher au Ministère. Et je pense enfin à la Marianne d'Or du développement durable, qui confirme ces choix, vos choix Monsieur le Maire, et ceux de mon ami, Gilles Buna.

Voici quelques analyses à travers le prisme de l'écologie et du cadre de vie de l'habitant. Je crois donc que nous pouvons approuver ce compte administratif sans difficulté et continuer sur notre lancée ! Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, après le feu roulant des critiques plus ou moins excessives des principaux intervenants de l'Opposition, et si j'étais un observateur candide, nouveau venu, je dirai que le Maire sortant, qui est ainsi décrit par l'Opposition, avec une gestion budgétaire aussi calamiteuse a dû être sèchement battu dans les urnes ! Heureusement que les Lyonnais dans leur sagesse séculaire savent reconnaître les bons gestionnaires et vous ont, Monsieur le Maire, de nouveau, largement accordé leur confiance.

Ce compte administratif de la dernière année du précédent mandat leur donne raison, puisque les chiffres de cette exécution budgétaire 2013 sont bons, voire même très bons et pourtant dans un climat économique et financier national très difficile.

Je reprendrai juste quelques uns de ces chiffres, mais ils ont déjà été largement exposés par Richard Brumm : une hausse mesurée et contrôlée des dépenses réelles de fonctionnement, de +2,7 %. Des recettes de fonctionnement en hausse malgré une situation exogène difficile. Des droits de mutation qui se maintiennent à un niveau très important : 29 M€, preuve du dynamisme économique de notre Ville. Une épargne brute de plus de 85 M€, soit un niveau très élevé, même si en léger recul par rapport aux années précédentes. Des dépenses d'équipement à leur plus haut niveau du mandat : 153 M€. Un encours de dette à 391 M€, soit une hausse, mais il reste inférieur à la dette de 2007. Une ville donc peu endettée, n'en déplaie à M. Boudot. Capacité de désendettement à 4,5 années, soit deux fois moins qu'en 2008 (à l'époque, 9 années).

Maintenant la situation future va être difficile, voire très difficile, de nombreux intervenants l'ont dit. Nous sommes dans une politique budgétaire nationale qu'ont peut appeler de rigueur et pourtant nécessaire, suite à une dette qui n'a cessé de filer à travers les années et ce depuis maintenant une trentaine d'années et cela aussi bien par des gouvernements de Droite que des gouvernements de Gauche, donc la responsabilité est largement partagée.

Maintenant, il est temps de faire des économies. Cela, touchera les collectivités territoriales : les chiffres annoncés par le Gouvernement sont de 11 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Il est vrai que pourtant un certain nombre de collectivités territoriales ont été de bons gestionnaires et on aurait pu espérer que l'effort à faire porter aux collectivités territoriales et aux communes, soit moins important, mais il n'empêche qu'il sera nécessaire.

Il faudra donc une gestion budgétaire responsable et rigoureuse et les Lyonnais le savent. Je vous remercie.

Notre Groupe votera donc ce compte administratif.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, les résultats de l'année 2013 traduisent bien les engagements pris à l'égard des Lyonnais au début de mandat : une maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettant de disposer d'un autofinancement conséquent et de ne pas solliciter l'emprunt avec excès, afin de mener à bien notre programme pluriannuel d'investissement.

Malgré des contraintes exogènes fortes, la progression des dépenses de fonctionnement reste mesurée et l'effet de ciseau est moins marqué que fin 2012. Je tenais tout particulièrement à saluer l'effort collectif en faveur du recrutement et du maintien à l'emploi de personnes en situation de handicap, qui conduit la Ville à être en 2013 exonérée de sa cotisation.

Cette maîtrise du fonctionnement explique que le niveau d'autofinancement reste important, à 88 M€ et permet de limiter l'impact sur la dette de la hausse des dépenses d'investissement. En effet, les dépenses d'équipement n'auront jamais été aussi élevées à la Ville de Lyon. Nous aurons donc, en intégrant l'année 2014, tenu l'engagement d'un plan d'investissement ambitieux de plus de 650 M€.

Cette bonne situation financière, que traduit une capacité de désendettement de 4,5 années, est bien sûr le fruit d'une gestion prudente et responsable tout au long du mandat qui vient de s'achever. Il ne s'agit pas, bien sûr, de se livrer à de la contemplation de chiffres ou de graphiques flatteurs, ni de s'adonner à l'autosatisfaction, mais chacun pourra convenir que cette situation solide est un atout certain pour affronter les échéances à venir.

Comme vous le savez, nous allons, en effet, traverser des années compliquées, en termes d'évolution de nos ressources, puisque les dotations de l'Etat vont baisser fortement et durablement dans le cadre du plan gouvernemental de réduction des déficits publics. Beaucoup de collectivités partent d'une situation nettement plus dégradée, ce qui nécessitera un ajustement brutal et contreproductif ou induira une explosion de l'endettement.

Notre avantage, même si le défi est conséquent, est donc de pouvoir rester sur une stratégie équilibrée face à ces difficultés, pour préserver l'équilibre entre le service rendu aux Lyonnais et la situation financière de la Ville.

Nous avons eu raison d'être prudents...

Notre Groupe votera donc, bien entendu, favorablement ce compte administratif 2013.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce compte administratif est celui de la dernière année pleine du mandat 2008-2014.

Il en marque en quelque sorte le bilan très positif, mais aussi notre engagement aux côtés des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je note tout d'abord, comme l'Adjoint aux Finances, que la situation financière de la Ville est très saine. Et cela alors qu'il y a un pic d'investissement à 153 M€ en 2013, donnant pour le mandat une prévision de 673 M€ et que ces investissements ont été autofinancés à 70 %.

Malgré un tassement, l'épargne brute s'élève à 88 M€, ce qui est très élevé en fin de cycle budgétaire. Elle est supérieure à 2001 et 2008.

La capacité de désendettement est de 4,5 années, inférieure à 2001 et 2008, malgré ce niveau d'investissement.

L'encours de la dette à 391 M€ est là encore inférieur à 2008 et 2001 de près de 40 M€.

Les frais financiers sont aussi les plus bas depuis 1991. Et pour les recettes, il est vrai qu'il y a un tassement des droits de mutation à 29 millions d'euros, soit moins de 2 millions par rapport à 2012, mais ils étaient de 12 millions d'euros en 2001 et de 23 millions d'euros en 2008. Seule 2011 a été plus élevée à 31 millions d'euros. Prenons donc un peu de recul sur cette situation.

La fiscalité directe progresse de 3,6 % sans hausse des taux, simplement avec l'évolution des bases, soit plus que les dépenses de fonctionnement avec 2,8 %.

Il est à noter que nos dépenses de gestion n'ont progressé en 2013 que de 2,4 % contre 3,7 % en 2012, malgré par exemple la hausse des fluides.

La masse salariale a, elle, progressé de 2,4 %. Elle a donc été contenue malgré les ouvertures d'équipements nouveaux, plus nombreux en fin de mandat. Mais attention à ne pas réduire le nombre de personnels de notre ville. Nous sommes déjà « à l'os », et il n'est pas anormal de constater que l'absentéisme est fort dans notre ville. C'est le signe marquant de conditions de travail et de santé qui se dégradent, d'autant que nos salariés vont devoir travailler plus longtemps.

Les salariés de la ville, grâce auxquels nos projets et nos politiques vivent et prennent de l'ampleur, n'ont pas à payer par leurs emplois et leurs déjà petits salaires, les conséquences de la crise.

Dans ces conditions, sauf à fermer des services et, ou arrêter de délivrer des permis de construire, nous pouvons très difficilement descendre en deçà.

Alors, ce qui assombrit ce paysage budgétaire est plus du ressort de l'Etat que de la gestion de la ville. Les dotations de l'Etat baissent en 2013 de 1,3 % sur un total de 114,7 millions d'euros. Et les annonces pour la période 2014/2017 sont encore beaucoup plus défavorables et préoccupantes.

Est-ce normal ?

Le Groupe Lyon Gauche Solidaires répond « Non ». L'Etat se défait sur les collectivités d'années passées, en gestion désastreuses. Et aujourd'hui, chaque coupe budgétaire au niveau national a de lourdes conséquences au niveau local avec notamment la dégradation de la situation sociale des familles qui devront nécessiter une attention plus forte de nos collectivités.

Est-ce efficace économiquement ?

Encore « Non », car les collectivités qui assurent 71 % des investissements publics, vont devoir les réduire, ce qui va diminuer encore la croissance déjà faible et produire plus de chômage.

Notre Groupe est donc cohérent dans sa critique de l'Etat, hier comme aujourd'hui. Et nous ne pouvons accepter le programme de stabilité européen qui nous conduit aussi dans le mur et un peu plus dans la crise.

Monsieur le Maire, nous aurons demain, à faire des choix politiques et sociaux qui ne doivent pas tourner le dos à nos engagements communs, en nous appuyant sur le très bon bilan de la gestion 2008/2014, notre Groupe votera ce Compte Administratif 2013.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, autant le dire tout de suite, le Groupe Socialiste votera ce Compte Administratif 2013, parce que dans le contexte qui est le nôtre, il témoigne d'une gestion remarquable avec un taux d'épargne solide, une dette maîtrisée, j'y reviendrai, et que dire du niveau d'investissement -153 millions d'euros-.

Mais comment ne pas saisir l'occasion de la discussion sur le dernier exercice budgétaire du mandat qui s'est achevé pour justement regarder quel est le bilan que nous pouvons faire de la gestion de notre ville pendant 6 ans.

A plusieurs reprises, nous avons entendu, au cours de ce mandat, l'Opposition qui nous mettait en garde. : « Attention vous êtes en sous consommation de vos crédits d'investissement, vous n'allez pas réaliser votre plan de mandat ». Voilà ce que l'on pouvait entendre lors de nos débats, en particulier sur le Compte Administratif, mais pas seulement.

Et bien, mes chers Collègues, le contrat passé avec les Lyonnais il y a 6 ans a bien été honoré : une seule augmentation, légère de la fiscalité, et grâce à une gestion saine et rigoureuse, les engagements pris avec la programmation pluriannuelle des investissements, ont été totalement tenus.

153 millions d'euros de dépenses d'investissement sur 2013 je le disais, mais sur le mandat, 670 millions d'euros, dans un tel contexte, ce n'est quand même pas rien. Et il suffit de comparer avec d'autres grandes villes de France.

Alors, un tel niveau d'investissement, c'est évidemment bon pour les Lyonnais en termes de services que leur offre la Ville de Lyon : Education, Petite enfance, Sport, Culture, Espaces publics, Espaces verts. Mais c'est aussi excellent, faut-il le rappeler, pour l'activité économique sur notre ville, et donc pour l'emploi. Et ce n'est pas pour rien que le taux de chômage sur le bassin de l'emploi de la Ville de Lyon, depuis des années, est inférieur au taux de chômage national.

Alors, il reste une question. Un bon niveau d'investissement, ne se fait-il pas lorsqu'on n'augmente si peu les impôts, au détriment des générations futures ? Ce qui pose évidemment la question de la dette.

Et bien non, les engagements tenus se font avec stabilisation de la dette, parce que si l'on compare ce qui est comparable, on voit qu'en 2013, c'est-à-dire, la dernière année du mandat, la dette est inférieure à ce qu'elle était en 2008, sur la dernière année du précédent mandat, et inférieure à 2001 également.

Monsieur Boudot, concernant votre comparaison sur la dette par habitant, vous comparez avec la moyenne nationale, ce qui n'a aucun sens dans un pays comme la France qui a 36 000 communes, avec la moitié des communes de France qui ont moins de 2 000 habitants. Si on compare par contre ce qui est comparable, c'est-à-dire les villes de plus de 100 000 habitants, quelle est la moyenne de la dette par habitant : elle est de 1 100 euros par habitant. Et si on prend quelques villes, non pas les villes socialistes que vous indiquiez, mais quelques villes UMP par exemple, je n'ai pas trouvé de ville Front National de plus de 100 000 habitants, vous m'en excusez. Si on prend Nice : 1 200 euros de dette par habitant, mais avec une augmentation des impôts de 11 %, Marseille : 2 200 euros de dette par habitant, avec une augmentation des impôts de 15 %, Lyon : une dette par habitant de 793 euros avec la légère augmentation des impôts en début de mandat que vous connaissez.

Alors, maintenant on nous dit : « attention l'avenir ». J'ai entendu Mme Balas et M. Broliquier qui, d'ailleurs, depuis quelques années nous le font à chaque fois, en disant : « il n'est pas si mal votre Compte Administratif, mais attention les difficultés arrivent. » Il va falloir gérer sérieusement. C'est justement ce que nous faisons depuis 10 ans. Et c'est justement cette gestion sérieuse qui nous a permis d'investir plus de 100 millions d'euros par an pendant tout ce mandat. Et c'est cette gestion sérieuse qui va nous permettre, effectivement, de conserver un tel niveau d'investissement parce que nous ferons des efforts de frais de fonctionnement, malgré la baisse des dotations de l'Etat, qui certes Monsieur Broliquier, sont le fruit d'un Gouvernement Socialiste, par contre ce sont des Gouvernements de Droite qui ont doublé la dette publique de l'Etat, la faisant passer de 900 milliards d'euros à 1 800 milliards d'euros. A un moment effectivement il faut prendre des mesures.

Donc, cette gestion saine que nous présentons aujourd'hui, à l'occasion du dernier Compte Administratif de la mandature précédente, va nous permettre dans ce contexte difficile (crise économique, baisse des dotations) de maintenir un niveau d'investissement comparable à celui du précédent mandat, et c'est cela le plus important, car c'est ce que reconnaitrons les Lyonnais. Chers Collègues, je pense qu'il y a quelques villes en France, pas seulement celles que j'ai citées, qui trouveront dans l'exemple de la Ville de Lyon, un exemple qu'ils aimeraient imiter. Je vous remercie.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais vous donner quelques mots de réponses, mais je ne veux vraiment pas rentrer dans le détail.

Je vais tenir des propos que j'ai déjà tenus, et qui me paraissent «frappés du coin du bon sens». C'est peut-être de la suffisance, mais vous allez voir, c'est très simple.

Nous présentons un Compte Administratif dans le cadre d'une enceinte municipale. Vous êtes là pour voter ce Compte Administratif de votre ville. Je veux bien que, pendant les deux tiers de vos propos, vous visiez la politique nationale et les erreurs de tel ou tel Gouvernement.

En ce qui me concerne, je suis Adjoint aux Finances depuis 6 ans. J'ai pu constater que c'était un usage. Simplement, en ce qui me concerne, je constate que l'Etat, en permanence, depuis 6 ans, nous apporte de mauvaises nouvelles compte tenu de sa situation financière.

Cela ne me donne pas d'état d'âme.

Nous sommes, comme je l'ai dit tout à l'heure à M. Boudot, légalistes et donc «nous faisons avec ce que nous avons».

Nous avons, cette année, présenté un Compte Administratif que je pense, sincèrement, de bonne qualité.

Si on présentait les chiffres dans le cadre d'un cours de finances publiques, je pense que le professeur, quel qu'il soit, dirait que c'est une ville bien gérée.

J'entends M. Broliquier dire que dans l'avenir, si nous présentons des projets intéressants, il les votera. Néanmoins, nous avons un compte administratif sérieux, bien présenté, mais il ne le votera pas.

Madame Balas, dont je sais que vous lisez attentivement le rapport du Maire et que vous avez une vraie culture de ce que nous faisons, vous ne pouvez donc douter que ce Compte administratif est bon ; mais malgré cela vous ne le voterez pas.

Je trouve cela vraiment très regrettable et je suis vraiment désolé que sur des sujets aussi simples et aussi évidents, il n'y ait pas un certain consensus.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Brumm. Chers Collègues, je pense que les interventions des uns et des autres étaient assez illustratives du fait que ce mandat avait été un bon mandat. M. Julien-Laferrère a fait remarquer que par le passé, chaque fois que l'on examinait un budget primitif ou un compte administratif, l'Opposition nous disait : « mais vous n'investissez pas beaucoup et vous n'allez jamais réaliser les objectifs que vous vous étiez donnés : 600 millions d'euros ».

Aujourd'hui, on peut constater que nous avons investi 674 M€, c'est-à-dire que nous avons dépassé ce qui était prévu. Et pourtant, on s'aperçoit que notre autofinancement sur cette fin de mandat est plus élevé que sur le précédent et ce malgré la dureté des temps. Dans le précédent mandat on nous disait : « c'est parce que vous avez vendu Grôle ».

Dans ce mandat, il n'y a pas eu Grôle, et pourtant notre autofinancement est à 69 M€, donc plus important qu'il ne l'était en 2008, c'est-à-dire dans la même situation, à la fin d'un mandat.

Cela veut dire que nous avons fait un certain nombre d'efforts pour arriver à cela. Avons-nous augmenté la dette ? Non, car on s'aperçoit que la dette, aujourd'hui, est au même niveau qu'en 1999. Allez trouver une autre collectivité locale qui soit au même niveau. Nous terminons le mandat avec une capacité de désendettement de 4,5 années. Pour redonner sous une autre forme les chiffres donnés par M. Julien-Laferrère, sur l'endettement des villes : pour Nice c'est 9 ans, pour Marseille, c'est 13 ans, pour Lille, c'est 12 ans. C'est vrai que dans les temps à venir, cela va être extrêmement difficile. Mais il vaut mieux les aborder avec une dette à 4,5 années plutôt qu'avec une dette à 13 années.

Pourquoi allons-nous connaître des temps difficiles ? Je veux simplement donner les chiffres, être aussi factuel que possible, tout simplement parce que la dette publique de la France a augmenté de manière considérable. Elle était en 2006 de 1 152 milliards, elle était au 31 décembre 2011 de 1 717 milliards, elle est aujourd'hui de 1 925 milliards d'euros.

Je ne fais jamais dans la démagogie. Aujourd'hui, la charge de la dette, 47,6 milliards, est l'équivalent du budget de la Défense et de la Sécurité réunie ou si l'on veut d'autres comparaisons, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Travail et de l'Emploi, de la Justice et de la Culture réunis. Qu'est-ce que cela veut dire quoi, mes chers Collègues ? Cela veut dire que, si demain, nous avons une remontée des taux d'intérêt, ce pays connaîtra le sort qu'ont connu avant lui, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal.

Aujourd'hui, mettre la priorité sur la réduction de la dette me semble très juste. Mais quand cela fait 30 ans qu'on creuse de manière continue, cette réduction de la dette ne se fait pas de manière indolore, à la fois pour l'Etat, pour la Sécurité Sociale et pour les Collectivités locales.

11 milliards d'euros à trouver sur les collectivités locales, cela va être rigoureux à faire. Mais nous allons le faire car nous ne laisserons pas filer la dette de manière disproportionnée. Comment allons-nous le faire ? Comme nous l'avons dit, en faisant appel à l'impôt, plutôt moins qu'au cours du dernier mandat, puisque l'on a dit que l'on mettrait 5 % d'augmentation d'impôt et que nous avons augmenté les impôts de 6 % lors du précédent mandat. On regardera les périmètres d'intervention de la collectivité locale parce qu'il faudra bien faire des économies et nous savons que c'est à peu près 40 M€ que nous devons trouver sur notre fonctionnement d'ici 2017 et nous augmenterons un peu l'endettement, nous jouerons sur l'ensemble des leviers. Ainsi nous maîtriserons la situation.

Si au niveau national, on avait fait preuve de la même rigueur que celle dont a fait preuve la Ville de Lyon au cours des 20 dernières années, évidemment que la France n'en serait pas dans la situation actuelle. Mais cela, c'est notre vertu : ni autosatisfaction, ni soumission, mais devoir de vérité et de rigueur, et surtout devoir d'adaptation à la réalité.

Voilà mes chers Collègues, sans doute que les comptes administratifs à l'avenir seront un peu plus difficiles que celui que nous présentons ce soir. Nous en avons parfaitement conscience, mais nous ferons face aux réalités nouvelles qui seront devant nous.

Voilà Mesdames et Messieurs, les quelques mots que je voulais vous dire. Pour conclure, je dirais que ceci décrit une situation financière de la Ville, excellente, et qu'elle s'est faite en même temps avec une économie qui croît et celles et ceux qui ont assisté à Biovision, au Forum des entreprises, qui ont vu ce qui se passait dans le numérique, s'aperçoivent qu'aujourd'hui la ville de Lyon et l'agglomération ont pris une autre dimension. Nous l'avons fait avec des projets urbains, des grands mais aussi des tout-petits dans chaque quartier.

Tout à l'heure nous avons montré au niveau du 9^e arrondissement, ce que nous faisons ensemble et dans le même temps, parce que le rayonnement c'est aussi cela : c'est un rayonnement sportif, culturel, c'est le rayonnement par la qualité de nos espaces publics. Bref, c'est une certaine qualité de la vie qui rend notre ville attractive pour les entreprises extérieures à Lyon qui, comme vous le savez, n'ont jamais été si nombreuses l'an dernier à venir s'installer à Lyon.

Nous allons continuer avec un devoir de vérité vis-à-vis des Lyonnais, avec le devoir de gérer les deniers publics avec une volonté de ne jamais laisser déraiser les choses.

Mes chers Collègues, je vais céder ma place à M. Georges Képénékian qui va prendre les commandes de la Ville de Lyon pendant ce compte administratif.

(M. le Maire quitte la salle du Conseil.)

M. KEPENEKIAN Georges, Président : Mes chers Collègues, conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, je soumetts à vos suffrages le Compte administratif de M. le Maire.

Vous avez sur vos pupitres les chiffres dudit compte. Afin d'en éviter une lecture fastidieuse, je vous propose de vous y reporter. Sans autre commentaire de votre part, je vous demande donc :

1- d'approuver dans son ensemble le compte administratif 2013 soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes.

2- d'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés ci-avant et détaillés dans l'état spécifique, annexe au compte administratif 2013 ;

3- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le compte administratif qui nous est proposé par M. le Maire pour l'exercice 2013.

Que ceux qui sont d'avis de l'approuver, veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés, ont voté contre. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu. M. Boudot, non inscrit n'a pas participé au vote.)

(M. le Maire regagne la salle du Conseil.)

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous rendre compte que votre compte administratif 2013 a été adopté à la majorité.

M. LE MAIRE : Merci bien, je pensais qu'il serait adopté à l'unanimité !

2014/188 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 081 859,20 euros - Opération : acquisition, amélioration de 13 logements -12 logements PLS et 1 logement libre- situés 12, rue Stéphane Coignet à Lyon 8e (Direction des Finances)

2014/189 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 321 312 euros - Opération : acquisition, amélioration de 6 logements -4 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 17, quai Arloing à Lyon 9e (Direction des Finances)

2014/190 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 222 140 euros - Opération : Résidence «Gerland» : réhabilitation de 82 logements situés 264-268, avenue Jean Jaurès à Lyon 7e (Direction des Finances)

2014/191 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 458 801 euros - Opération : Résidence « Amadeus » : acquisition, amélioration de 19 logements -14 logements PLUS et 5 logements PLAI- situés 62, route de Vienne à Lyon 7e (Direction des Finances)

2014/192 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 189 998 euros - Opération : acquisition en VEFA de 23 logements -17 logements PLUS et 6 logements PLAI- situés 48, rue de l'Abondance à Lyon 3e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Ces 5 rapports concernent directement la production et la rénovation de logements sociaux sur notre ville et contribuent à la programmation de plus de 140 logements, dont la réhabilitation complète d'une résidence de 82 logements sociaux ainsi que la rénovation de parcs privés ainsi que le soutien à la production de logements neufs, via des opérations de logements sociaux en VEFA.

Avis favorable de la Commission pour ces 5 rapports.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/197 - Décision Modificative n° 1 – Exercice 2014 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés et M. Boudot, non inscrit ont voté contre.)

(Adopté.)

2014/198 - Affectation du résultat (Direction des Finances)

(Le Groupes UDI et apparentés s'est abstenu et M. Boudot, non inscrit a voté contre.)

(Adopté.)

2014/200 - Vote du compte de gestion 2013 (Direction des Finances)

(M. Boudot, non inscrit, a voté contre.)

(Adopté.)

2014/201 - Vote des Autorisations d'Engagement n° 2014-1 « dépenses pluriannuelles d'honoraires d'avocats et d'huissiers 2014 » et 2014-2 « dépenses pluriannuelles d'honoraires d'avocats et d'huissiers années antérieures » - programme JURIDIQUE2 (Direction Centrale de la Sécurité Juridique)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

2014/202 - Remise en état du parc de Gerland suite au prolongement de la ligne B du métro - Opération 07221518 - Actualisation de l'autorisation d'engagement AE n° 20011-2, programme 00012 (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, le prolongement du métro à Oullins était indispensable, la remise en état de la partie Sud de Gerland par le SYTRAL également, objet de ce rapport.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION IMMOBILIER – BATIMENTS

2014/204 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2013 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avis favorable de la Commission pour ce dossier relatif au bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2013 qui porte sur nos acquisitions pour un montant de 11 922 930 euros et pour les cessions pour un montant de 6 770 110 euros.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, parmi les opérations foncières réalisées en 2013, l'acquisition de la Halle Girard a retenu toute mon attention. Cette acquisition avait été, je le rappelle, validée par le Conseil municipal lors de la séance du 22 octobre 2012. Lors de l'adoption de cette délibération, cette acquisition foncière avait été clairement présentée dans l'optique d'y permettre l'implantation de la Maison de la danse que vous projetez, dois-je dire projetiez, d'implanter à Confluence.

Ma précédente intervention lors de notre dernier Conseil, avait été l'occasion d'affirmer mon opposition -et par ma voix celle de nombreux Lyonnais- à votre projet de déménagement de la Maison de la danse. Elle avait été l'occasion de rappeler que ce déménagement serait fort préjudiciable en terme d'équilibre des territoires et que son coût paraissait tant en investissement qu'en fonctionnement totalement disproportionné au regard des bénéfices escomptés. Elle avait également été l'occasion de vous rappeler qu'aucune étude sérieuse d'agrandissement de l'actuelle Maison de la danse n'avait été réalisée.

Ces derniers jours, nous avons appris dans la presse que, finalement, la Halle Girard serait conservée et réaménagée en vue d'accueillir un futur pôle numérique, rendant de fait caduque le projet de Maison de la danse sur ce site.

Aujourd'hui, il me semble nécessaire, voire indispensable, que vous portiez à la connaissance du Conseil municipal les raisons qui vous ont poussé à modifier la destination initialement prévue de la Halle Girard et d'autre part, si de cette implantation du pôle numérique découle l'abandon pur et simple de votre projet de Maison de la danse à Confluence.

Si ce n'est pas le cas, il semble indispensable que nous soient présentés sans attendre vos projets d'investissement, comme vous l'a encore réclamé Laurence Balas lors du débat sur le Compte Administratif, l'avenir de ce tènement.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport est lié au Compte Administratif.

Tout d'abord, en introduction, comme vous avez conclu nos discussions sur ce Compte Administratif en comparant Lyon et Lille, je vous dirais qu'il est difficile de comparer en sincérité la politique urbaine et inclusive menée par Martine Aubry à Lille avec la politique libérale que vous menez à Lyon. Je préfère en effet, pour ma part, une ville un peu plus endettée mais qui est une ville ouverte à tous et toutes, plutôt qu'une ville peut-être moins endettée mais réservée de plus en plus à des habitants qui ont les moyens d'y vivre car les services publics et l'accès aux équipements municipaux y sont de plus en plus onéreux.

Concernant la politique foncière de notre ville cette fois, je renouvelle la demande des élus Lyon Citoyenne et Solidaire de mettre en œuvre un audit sur le patrimoine de la Ville de Lyon ainsi qu'un moratoire sur les cessions foncières, comme sur les cessions immobilières. Nous devons en effet en finir avec la politique immobilière et foncière, faite au coup par coup, que nous avons connue lors du mandat précédent.

Enfin, Monsieur le Maire, j'ai noté que vous aviez choisi, mais peut-être allez-vous le faire ici, de ne pas répondre sur vos indemnités de Sénateur. Si vous ne le faites pas, je vous écrirai à ce sujet. En revanche, Arthur Remy a posé tout à l'heure une question à laquelle il n'a pas eu non plus de réponse. Alors je la repose : pouvez-vous nous confirmer ou, au contraire, nous infirmer l'information selon laquelle le plan de mandat serait débattu et voté ici même d'ici la fin de l'année ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je répondrai aux deux en même temps pour dire que nous allons effectivement faire comme c'est notre habitude une programmation prévisionnelle des investissements. Donc la Majorité va discuter des grands choix qui devront être effectués compte tenu de la difficulté des

temps. Mais également mais nous allons essayer de conserver le plus possible l'investissement et donc en octobre ou novembre, nous aurons l'occasion de discuter de la PPI de la Ville de Lyon. Nous vous ferons une présentation de ce que sera cette programmation pour ce plan de mandat. Il suffit de repréciser les choses et les vœux sont immédiatement exaucés.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot, non inscrit, se sont abstenus.)

2014/214 - Lyon 7^e - Acquisition du volume n° 2 pour la réalisation d'une bibliothèque municipale au sein d'un programme immobilier à construire situé sur l'Ilot Fontenay sis 233-235 avenue Marcel Mérieux – EI 07 302 – N° d'inventaire 07302V001– Adaptation du montant de l'opération 07302001 et actualisation de l'AP 2011-3 - Programme 00005 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ce dossier. Il s'agit de l'acquisition du volume n° 2 pour la réalisation d'une bibliothèque municipale au sein d'un programme immobilier à construire situé sur l'Ilot Fontenay, dont le maître d'œuvre est Emmanuelle Colboc.

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je profite de cette délibération pour valoriser un beau projet et un service public qui fonctionne extrêmement bien.

En 2012, 17,5 % des Lyonnais se sont inscrits à la bibliothèque municipale, soit environ 84 000 habitants. C'est d'abord à eux que je pense en considérant ce projet.

Avec 105 000 emprunts annuels enregistrés à ses guichets, la bibliothèque actuelle de Gerland participe entièrement à cette réussite, malgré une superficie parmi les plus petites du réseau des bibliothèques municipales. Mais nous ne pouvons que nous féliciter d'offrir aux usagers un nouvel équipement de qualité, au bénéfice de la proximité et en cohérence avec l'essor actuel du quartier de Gerland.

La nouvelle bibliothèque de Gerland permettra notamment à ses équipes d'amplifier la mission qu'elle accomplit déjà auprès des plus jeunes et en relation avec les écoles du quartier : en 2012, elle a assuré l'accueil de 70 animations culturelles entièrement destinées au jeune public.

Les nouveaux locaux permettront aux équipes de doubler le nombre de ces animations et d'assurer aussi une cinquantaine d'activités, conférences, débats, cercles de lecture et autres, en direction des adultes. C'est ce qui se fait à la bibliothèque de la Croix-Rousse, dont la superficie est équivalente à celle de ce projet.

Ce projet s'inscrit dans une importante reconfiguration de notre réseau de bibliothèques. Entre 2002 et 2012, les taux d'emprunts de documents ont augmenté de 30 % sur l'ensemble de notre réseau de bibliothèques. Cette progression bat en brèche les nombreuses craintes d'un appauvrissement culturel de notre société et montre que nos bibliothèques constituent toujours une réponse adaptée face aux profondes mutations que traverse notre rapport à la culture, ainsi qu'une alternative solide au consumérisme culturel.

Pour conclure, je me permettrai de remercier, en plus des services techniques, les structures impliquées dans la concertation de ce projet : l'Association Gerland Perspective, le Conseil de quartier et le Centre social de Gerland, ainsi que l'Amicale des locataires de la résidence Bollier et les élus du 7^e arrondissement qui ont beaucoup travaillé à ce projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/205 - Lyon 7^e - Acquisition d'un local dans un ensemble immobilier dénommé «La Boétie» sis 25 rue Jaboulay - EI 07023 - N° Inventaire 07023V001 - Programme 00005 «Culture et Patrimoine - Opération 07023015 - AP 2009-1 «opérations d'aménagement Culture et Patrimoine». (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/212 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées à divers organismes et associations. Montant total des exonérations : 48 917,66 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/213 - Lyon 1^{er} - Place des Terreaux - Transfert de propriété à titre gratuit en faveur de la ville de Lyon par la communauté urbaine du volume correspondant à la fontaine Bartholdi et à son local technique – N° EI 01179 – N° inventaire : 01179V001 - Opération 01179002 - Programme 00012 - AP 2009-1 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/215 - Lyon 2^e - Autorisation donnée à la Société Publique Locale Lyon Confluence de déposer une demande de permis de démolir portant sur le terrain municipal cadastré section BE n° 13 situé 72 quai Perrache - EI 02094 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2014/207 - Approbation d'un protocole financier triennal entre la Ville de Lyon et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé EPCC «Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. Georges KEPENEKIAN

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, avant de présenter les propositions de délibérations, je voudrais prendre quelques minutes pour évoquer Paul Feuga, notre ancien collègue qui a mené une vie bien remplie dans notre ville, tant dans la pratique de son métier que son engagement dans la cité. Il nous a quitté le 5 juin dernier.

M. Feuga est né en 1929, descendant d'une grande famille d'architectes bâtisseurs installée à Lyon et notamment d'Henri Feuga, architecte ayant travaillé sur l'église Saint Pothin, sur les immeubles de la rue des Archers et de la rue Gasparin. Henri Feuga fut maire de Brindas de 1868 à 1880.

Il faut citer aussi Joseph Etienne Raymond Feuga de 1862 à 1922 qui construira de nombreux immeubles cours de la Liberté et rue Servient. Il faut rappeler que ses ancêtres furent très actifs dans les sociétés d'histoire de Lyon ou à l'Académie de Lyon.

Paul Feuga fut formé à Centrale de Lyon et fit une carrière d'ingénieur dans le secteur industriel, son père étant aussi dans l'industrie.

Il entra en politique à la demande de Louis Pradel et fut Conseiller municipal de notre ville durant trois mandatures, de 1971 à 1983 et de 1983 à 1989. Il fut aussi Conseiller communautaire. Durant cette période d'engagement politique, il fut aussi de 1977 à 1983, adjoint au maire du 6^e arrondissement.

Chevalier dans l'Ordre national du mérite et dans l'Ordre des Palmes académiques, il s'engagea dans de nombreuses fondations et sociétés notamment à la Fondation ECAM et puis surtout, dans le domaine de l'histoire de notre ville. Il fut président de l'association des Amis des Archives municipales de Lyon et prit ensuite la présidence de la société historique, archéologique et littéraire de Lyon et il fut plus récemment élu à l'Académie de Lyon.

Grand connaisseur de Lyon et de son histoire, il fut un grand acteur du patrimoine dans notre ville et travailla avec énergie à la mise en valeur des mémoires de notre cité en rapprochant le monde de la recherche historique avec celui des archives.

A travers quelques unes des rencontres que j'ai pu avoir avec lui, j'ai pu mesurer aussi toujours son esprit pétillant et parfois impertinent.

Je tiens donc, en notre nom à tous, à présenter nos sincères condoléances à son épouse et ses enfants.

Je vais enchaîner avec la première délibération, à savoir l'approbation d'un protocole financier triennal entre la Ville de Lyon et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé «Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon ». Un protocole financier qui vise à couvrir les trois années à venir.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, je saisis l'occasion de ce rapport sur le nouveau protocole financier triennal entre la Ville et l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts pour aborder un passé présent, celui du bâtiment de l'ancienne école et l'avenir de cette nouvelle école.

Vous aviez envisagé un avenir pour l'ancien bâtiment situé 10 rue Neyret dans le 1^{er} arrondissement, il y a fort longtemps.

En 2010, vous lanciez des études pour la démolition du bâtiment, ce qui coûtait 65.000 €. Cette démolition devait ouvrir un grand projet pour ce quartier qui contient entre autres l'amphithéâtre des Trois Gaules, l'église toujours inachevée du Bon Pasteur, le jardin des Plantes et le monument dédié à Auguste Burdeau.

A l'époque, vous vous étiez pris à rêver, Monsieur le Maire : « Autour de ce site, le 1^{er} arrondissement pourrait devenir un véritable quartier de tourisme culturel », aviez-vous déclaré, c'était en 2007. Ce devait être un des grands chantiers du précédent mandat. Aujourd'hui, ces belles promesses se sont évanouies, et le site n'a plus l'air de vous faire rêver !

Le bâtiment de l'ancienne école des Beaux Arts sert toujours à diverses occupations temporaires : on y stocke des costumes de l'Opéra, on y stocke le service archéologique de la Ville, on y met les bureaux de vote ou alors d'ailleurs on y installe des antennes-relais de la téléphonie Orange. Son accès est par contre souvent refusé aux associations du quartier pour leurs actions ponctuelles.

Pour combien de temps encore allez-vous laisser cet espace en jachère ? Comment allez-vous le valoriser, le restaurer, le raser pour le reconstruire, le démolir pour ouvrir la perspective sur Lyon et mettre en valeur le site archéologique, le garder et le remettre aux normes ? Bref, on ne sait pas bien.

Pour ce troisième mandat, peut-être allez-vous le faire financer par la Métropole, ce serait cool diraient les jeunes ! Et même si les rapports avec Mme le Maire du 1^{er} arrondissement sont tendus, nous connaissons votre amour de l'urbanisme pour ne pas laisser un tel chantier avorté en plein centre, n'est-il pas vrai disent les Anglais ? Si le bâtiment de l'ancienne école doit retrouver une nouvelle vocation et un avenir, la nouvelle école, j'entends l'école nationale des Beaux Arts spécialisée dans les arts visuels, a besoin à notre avis d'un nouvel élan.

En plus d'avoir déménagé, l'école s'est transformée en 2011 en EPCC. Je ne vais pas lasser l'assemblée en expliquant ce qu'est un EPCC, mais ce mode de gestion qui tend à une plus grande

autonomie juridique et pédagogique, doit être, pour les partenaires réunis dans cet établissement, le moyen de favoriser des synergies avec d'autres écoles, de rechercher de nouveaux partenaires financiers, privés et publics. Là, bien sûr, on pense Métropole, mécénat, mais aussi faire des regroupements de projets et d'actions pour favoriser un rayonnement national et international, comme vous savez les mener.

Trois ans après ce changement de mode de gestion, avez-vous au fond bien exploité toutes les opportunités offertes par la formule de l'établissement public ? Sommes-nous vraiment implantés dans le paysage français et européen en matière d'arts visuels, comme par exemple Saint-Etienne l'est pour le design ? J'en doute.

Si Lyon, capitale européenne de la culture, nous a échappé, mais c'est le passé, Lyon capitale des arts visuels, puisque cette école est spécialisée dans les arts visuels, ne pourrait que nous revenir. La Ville y met les moyens : 6,8 millions d'euros sur un budget de 8,5 millions d'euros de fonctionnement !

Vous avez enfin désigné, Monsieur le Maire, une Vice-présidente à la culture à la Métropole, ce que j'ai réclamé d'ailleurs de manière systématique dans le dernier mandat. C'est bien. J'espère, à moins que vous ne me détrompiez, que vous allez prendre ce dossier à bras le corps car il est important pour notre réputation lyonnaise et métropolitaine. Au fond, cette école est un espace de développement durable entre la culture et l'économie. Aussi, avant le vote des prochaines contributions financières au prochain budget primitif, nous vous demandons une évaluation de ces trois ans et un bilan exhaustif du précédent protocole. Tout le monde l'a dit et vous l'avez précisé il y a un instant, il va falloir faire des économies, mais pas n'importe comment.

Votre ancien adjoint à la culture, il y a si longtemps déjà, M. Béghain, serait sûrement aux anges de savoir que ce dossier n'explose pas seulement en subventions mais en actions efficaces et cruciales pour les arts visuels et la recherche culturelle, l'enseignement supérieur et l'économie parce que oui, l'EPCC est un très bon outil dans ce cas. C'est un défi que vous lance notre petit groupe UDI.

M. LE MAIRE : Je note au fur et à mesure des séances ce que me demanderont les différents groupes. Donc, je note que vous voulez réduire comme l'a dit M. Broliquier la dépense publique, mais que pour la séance d'aujourd'hui vous avez déjà deux projets de dépenses. Evidemment, si vous pensez que la déconstruction de l'école des Beaux Arts représente 65.000 € je peux m'engager pour que, dès que vous aurez trouvé un entrepreneur qui démolira à ce prix, le projet pour le reste avancera. Il se trouve que nous faisons des études sérieuses et que nous savons ce que coûtent les projets. Celui-ci est un projet particulièrement onéreux et difficile à mener.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/216 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 188 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : J'aurais d'autres occasions sûrement de donner toutes les informations sur le fonctionnement de l'école, mais là il vous manque beaucoup d'informations Madame Lévy.

Mme LEVY Fabienne : On les attend.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Je propose l'autre délibération qui appelle à débat. Il s'agit de l'enveloppe lieux de spectacles et autres lieux avec l'attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 188.000 €. Comme vous avez pu le constater dans cette délibération vous savez que les besoins d'équipement sont nombreux pour beaucoup de compagnies et lieux culturels. Je pense que vous allez vous centrer sur l'une des compagnies qui est pressentie mais n'oubliez pas que ce soit le théâtre, que ce soit la danse, que ce soit les arts numériques, de nombreuses compagnies sont concernées et ce soutien à l'équipement est pour nous une autre manière de les aider à mener leurs activités artistiques, créatives et innovantes dans notre Ville.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, un mot sur ce rapport emblématique de votre soumission dont j'ai parlé tout à l'heure.

A la lecture du projet de délibération que nous a été transmis, tout laisse à penser que chacune de ces structures associatives qui sollicitent l'argent public méritent notre attention. Toutes semblent en effet rencontrer l'adhésion d'un large public et sont installées depuis de nombreuses années dans l'agglomération lyonnaise.

Mais je voudrais parler aujourd'hui plus précisément, vous l'avez deviné, de l'une d'entre elles, d'un collectif, d'une association appelée Grrrnd Zero, qui n'est vraiment pas une association comme les autres. Contrairement à ce qu'indiquent les documents que vous nous avez remis, Grrrnd Zero n'est pas seulement un collectif d'artistes lyonnais qui a pour principal objectif d'offrir aux Lyonnais un lieu culturel dédié aux projets artistiques alternatifs. Grrrnd Zero est aussi connue pour avoir occupé illégalement, pour avoir squatté comme dirait la passionaria des pentes Mme Perrin-Gilbert, un bâtiment public appartenant au Grand Lyon, entre 204 et 2005.

Depuis, ce collectif a occupé légalement différents sites appartenant à la Ville avant d'atterrir aujourd'hui dans des locaux de Vaulx-en-Velin, et pour la rénovation desquels notre Ville s'apprête à lui verser pour la seconde fois en moins d'un an une subvention de 100.000 €. Il s'agit d'une somme colossale, surtout si l'on sait que cette association n'a jamais versé le moindre loyer à ses bailleurs que sont la Ville et le Grand Lyon.

Cette association se présente comme auto-gérante d'une salle de spectacle financée il est vrai par l'argent du contribuable, ce qui est tellement plus simple... autogérer avec l'argent des autres ! Ce collectif si indépendant ne semble pas rougir non plus de vivre constamment sous perfusion de la Ville, bien au contraire, lorsque l'argent frais, l'argent public ne tombe pas assez vite, il lance des campagnes d'affichage et des pétitions menaçantes.

Alors, Monsieur le Maire, votre Majorité va une nouvelle fois voter ces crédits, d'autres vont courageusement s'abstenir. Moi je voterai contre. Je voterai contre par décence vis-à-vis des centaines de Lyonnais qui n'arrivent plus à boucler leur fin de mois et qui ne peuvent plus payer leur loyer, même modique.

Je voterai contre ce rapport par décence vis-à-vis des Lyonnais, jeunes ou moins jeunes, qui ne comprennent pas la générosité à sens unique de leur maire et qui n'acceptent pas le chantage que pourrait faire courir cette association stipendiée qui a prévenu qu'elle occuperait illégalement d'autres bâtiments de la Ville si elle n'obtenait pas gain de cause rapidement.

Céder aux caprices de cette Association, qui aurait bien tort de ne pas tout demander, car elle obtient toujours gain de cause. Une nouvelle fois, vous êtes contraint par une clientèle électorale.

La ville ne peut se permettre une pareille dépense, vous l'aurez compris je ne voterai pas votre délibération.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je ne suis pas sûr qu'ils fassent vraiment partie de ma clientèle électorale ! Enfin, on ne sait jamais !

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, encore 100.000 € pour Grrrnd Zero, après 100.000 € votés en 2013 : où vont s'arrêter les largesses de la Ville pour remplir les caisses de cette association nébuleuse.

Ce collectif d'artistes alternatifs pratique le harcèlement pour revendiquer des aides publiques. Ce sont des méthodes inacceptables. Une subvention publique n'est pas un dû.

La Ville va pourtant déboursier 300.000 € pour Grrrnd Zero ! C'est inadmissible, cela peut amener d'autres à croire que l'argent est là, qu'il suffit de le réclamer suffisamment fort pour avoir sa subvention.

Nous étions intervenus en novembre 2013, pour dénoncer vos largesses pour un collectif qui a squatté illégalement des locaux du Grand Lyon. Nous avons voté contre à l'époque.

Certes, votre Premier Adjoint, M. Képénékian, dont je ne remets pas en cause les qualités, nous a seulement expliqué que Grrrnd Zero a su acquérir une reconnaissance du public et des professionnels des musiques actuelles. Mais rien de concret sur leur projet : pas de chiffre, aucun projet détaillé, pas de budget prévisionnel détaillé, aucune contrepartie. C'est un montage qui nous paraît coûteux et hasardeux, tant au niveau des travaux que de la durée d'occupation.

Si Grrrnd Zero est si reconnu que vous nous le dites, Grrrnd Zero n'a qu'à faire appel à son public. Nous leur suggérons d'essayer le « crowdfundind » (financement participatif), comme le font d'ailleurs certains groupes de musiques actuelles. La culture a un coût, c'est d'abord à ceux qui la consomment de la financer, avant de vouloir se gaver de l'argent public !

Alors que les recettes de la Ville diminuent, il est impossible aujourd'hui de dépenser 100.000 € pour un projet de ce type, dont la valeur ajoutée est strictement proportionnelle à la quantité de fonds publics réclamée. Au lieu d'augmenter les impôts, voilà une économie à faire !

L'argent public est rare et précieux, Monsieur le Maire, ne le gâchez pas ! C'est celui des contribuables, de Droite, comme de Gauche du reste, Monsieur Tête ! Des contribuables, dont la note fiscale explose et qui n'en peuvent plus aujourd'hui !

Nous voterons donc contre cette subvention. Merci.

M. GUILLAND Stéphane : A titre liminaire, je me permettrai de vous faire remarquer que ma question relative à l'avenir de notre projet Maison de la Danse, n'a fait l'objet d'aucune réponse de votre part.

Lors du dernier Conseil, votre Premier Adjoint m'avait fait remarquer que, nouvel Elu, je ne maîtrisais pas encore tous les usages de notre Assemblée : j'en déduis donc que de ne pas répondre aux interrogations de l'Opposition, fait partie des usages et j'en prends acte !

Monsieur le Maire, parmi les subventions à diverses structures de création et de diffusion artistique présentées aujourd'hui, celle octroyée à l'Association Grrrnd Zero n'est pas sans susciter diverses interrogations.

En effet, dans le cadre de la mise à disposition par la Ville à l'Association Grrrnd Zero, de locaux à Vaulx-en-Velin, des travaux d'aménagement pour 300.000 € sont nécessaires, dicit votre délibération.

Une première subvention de 100.000 € a été octroyée fin 2013, une seconde aujourd'hui et une troisième a priori l'an prochain. L'intégralité des travaux seraient donc à la charge de la Ville.

Pour autant, la presse parle de travaux pouvant s'élever à 1 M€. Il n'est porté à notre connaissance aucun élément permettant d'apprécier si (et le cas échéant comment) l'Association est en mesure de financer le solde ? Ou si l'argent public sera encore une fois mis à contribution : celui d'une autre collectivité voire, vous n'êtes plus à ça prêt, celui de la Ville de Lyon.

De surcroît, par une délibération qui devrait nous être soumise lors du prochain Conseil de juillet, la gratuité de la mise à disposition desdits locaux serait accordée à Grrrnd Zero pour une valeur annuelle de 11.300 €.

La lecture attentive de cette délibération à venir indique également que la mise à disposition de la Ville par le Grand Lyon (préalable indispensable à la mise à disposition à l'Association) sera effective, je cite la délibération : « le XX juin 2014... ».

Nous sommes aujourd'hui malheureux de constater que la gestion de ce dossier est pour le moins confuse !

On peut d'ailleurs se demander si les menaces, à peine voilées, contenues dans la lettre ouverte, au ton pour le moins décalé, que vous avez eue, Monsieur le Maire, le bonheur de recevoir, sont à l'origine du traitement pour le moins avantageux que vous réservez à l'Association Grrrnd Zéro...

Pour finir, Monsieur le Maire, on regrettera que cette subvention de 100.000 € n'ait pas fait l'objet d'un rapport dissocié de celles, beaucoup plus modestes, reçues par des structures dont l'intérêt social et culturel ne saurait être contesté.

Pour ces raisons, nous voterons contre la subvention Grrrnd Zero et pour celles des autres associations. Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, à Lyon et sur l'ensemble du territoire, force est de constater que depuis deux mandats, les collectivités ont mis un accent fort :

- pour le soutien à de grands évènements tels que Les Nuits sonores, la Biennale de la Danse, la Biennale d'Art Contemporain, les Assises du Roman, etc...

- mais aussi à des « têtes ponts », tels que les Subsistances, l'Opéra... Nous avons aussi la chance –et cela a fait l'objet de l'intervention de Mme Lévy- de compter de nombreuses structures de formation et d'enseignement d'envergure nationale sur notre territoire.

Mon propos de ce jour, contrairement aux précédents orateurs, vise à rappeler combien il est essentiel, tant d'un point de vue social qu'économique, d'entretenir un « écosystème », c'est-à-dire une organisation de fait équilibrée entre grandes structures dites institutionnelles, artisans, intervenants, créateurs indépendants, collectif-association et autres structures de l'économie sociale et solidaire.

Tous ces intervenants, acteurs professionnels, ce sont des emplois, des champs artistiques et culturels, formés et issus de notre territoire, tout autant que ceux qui se produisent sur notre territoire, parce que, oui il faut aussi donner de l'espoir à la jeunesse qui se forme sur notre territoire et la culture c'est de l'emploi, ici non dé localisable.

Très concrètement, pour le dossier qui nous retient ce jour, à savoir une aide de notre collectivité au Collectif Grrrnd Zero, qui œuvre pour la création, la production et la diffusion de musiques actuelles : les Ecologistes souhaiteraient, comme nous vous l'avons indiqué dans le courrier transmis ce jour, avoir la confirmation d'une efficace coordination entre vos services de la Ville et du Grand Lyon, pour que ce collectif signe rapidement une convention d'occupation temporaire pour le site de Vaulx-en-Velin.

Ce choix d'ailleurs de mise à disposition d'un local, sous forme d'une convention classique temporaire, interroge plus globalement quant à la stratégie d'accompagnement d'activités d'utilités sociales et non dé localisables –nous pouvons peut-être en débattre entre groupes politiques- sur le territoire lyonnais, voire métropolitain et la stratégie foncière et immobilière de nos collectivités avec le cas particulier des friches.

Vous pouvez donc compter sur la détermination des Ecologistes pour revenir sur ces enjeux de mobilisation du patrimoine foncier et bâti au service de projets créant et maintenant de l'emploi partout, par et pour notre cité.

Nous voterons avec plaisir cette délibération et la subvention à Grrrnd Zero, en espérant que rapidement la convention soit signée et nous restons à l'écoute des propositions d'accompagnement de cet écosystème culturel tout au long de la durée de ce mandat.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Culture, mes chers Collègues, cette enveloppe de subventions d'équipement permet de passer en revue plusieurs salles de notre ville et plusieurs compagnies qui y travaillent et comme nous y a invités Georges Képénékian, je ne parlerai pas que de Grrrnd Zero.

Je voudrais, tout d'abord, parler du club théâtre Au Lavoir Public. Le Lavoir est un bâtiment transféré à la Mairie du 1^{er} arrondissement et géré donc avec notre modeste budget de mairie d'arrondissement. Nous l'avons rouvert en 2012, après qu'il soit resté fermé pendant dix années.

J'ai voulu le rouvrir aux habitants du 1^{er} arrondissement, faire revivre ce patrimoine urbain et social, en y accueillant le projet de théâtre alternatif et des arts numériques, porté par Olivier Rey et Julien Ribeiro.

Pari réussi, Monsieur le Maire, de réouverture d'un bâtiment public, inoccupé en centre-ville ; pari réussi de la confiance faite à des acteurs culturels et d'un possible travail en partenariat ; pari réussi par la Mairie du 1^{er} et sa «passionaria des Pentes», puisque désormais la Ville de Lyon embraye et soutient à son tour ce projet.

A ce sujet, je voudrais dire à M. Boudot, que je préfère être appelée la « passionaria des Pentes », même si je ne me reconnais pas, Monsieur, dans cette image, que d'être une sorte de Bruno Gollnisch en culottes courtes, qui n'a que des mots de haine à la bouche !

Je voudrais parler du Théâtre des Clochards Célestes, dont le nom rend hommage depuis 1978, (date de création de ce théâtre), au si beau roman de Jack Kerouac. Là aussi, ce théâtre est important pour le 1^{er} arrondissement. Il fait partie des scènes découvertes et c'est la mairie du 1^{er} arrondissement qui a permis le lien entre Elisabeth Saint Blanca, Directrice du Théâtre depuis mai 1986 et le bailleur social HMF pour que le Théâtre des Clochards Célestes puisse poursuivre son développement, installer des bureaux en rez-de-chaussée et donner des cours de théâtre.

Je dis cela parce qu'il est important, je crois, que les locaux en rez-de-chaussée sur lesquels nous pouvons avoir une action ne soient pas dédiés uniquement à la vie économique, mais soient aussi dédiés à la vie culturelle et associative, parce que la vie culturelle et associative est aussi un des meilleurs moyens de lutter justement contre un certain nombre d'idées nauséabondes.

Je voudrais également parler de l'Association Lerock'pamort – Kraspek Myzic également sur le 1^{er} arrondissement et remercier la Ville de Lyon pour la subvention proposée de 10 000 euros.

Je regrette, en revanche, une subvention très modeste de 2 000 euros à Ciné Duchère. Je pense qu'il est temps de se pencher sur un rééquilibrage en matière de politique cinématographique, et peut-être faire vivre de façon plus importante le cinéma indépendant et d'art et d'essai dans notre ville.

Et je terminerai sur Grrnd Zero avec un regret, le regret que peut-être on leur propose une usine désaffectée à Vaulx-en-Velin.

Je pense à la Troupe du Levant à Décines. Je pense à Grrnd Zero qui reste sur Vaulx-en-Velin. Je ne sais pas ce que va devenir la friche Lamartine qui est actuellement sur le 3^e arrondissement, mais dont les locaux pourraient également être remis en question.

J'attire votre attention sur le fait que le centre-ville de Lyon ne doit pas accueillir seulement des institutions, mais nous devons laisser place dans la ville aux cultures alternatives, et pas forcément les reléguer systématiquement en périphérie. Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Je vous remercie de ces commentaires, pas de la même manière évidemment.

Juste pour répondre en essayant de ramasser les différentes questions, je crois que le soutien à Grrnd Zero est important, il est en même temps limité. Nous avons pu être, en tout cas moi-même, à titre personnel, un peu agacé par la campagne d'affichage, mais ne nous arrêtons pas à ce sujet. Le projet est plus important.

Il s'agit pour nous de développer un véritable réseau des scènes de musiques actuelles. Nous disposons déjà d'un réseau riche et diversifié, des cafés concerts aux scènes découvertes : le Marché Gare, le Transbordeur, mais aussi le Sonic.

Je rappellerai encore le Kraspek Myzic qui fait partie de nos scènes découvertes qui est un secteur extrêmement dynamique à Lyon -et notre Ville est aujourd'hui de plus en plus reconnue- et vient alimenter des festivals.

Il est important pour nous de poursuivre ce programme d'équipements et il manquait au fond, une salle de ce type de jauge et ouverte à des esthétiques plus diversifiées. Il faut voyager dans les villes européennes pour voir que ce type de salles est important.

L'équipe de Grrrnd Zero a montré ces dernières années, à la fois la capacité de son travail artistique tout comme sa capacité à accueillir et à accompagner de nombreux groupes et associations dans ses locaux pour une forme d'accompagnement.

Je crois que le deuxième objet de ce choix, c'est de renforcer l'offre culturelle orientée vers le plus jeunes et vers les étudiants. C'est pour nous important et quand je lis le rapport de la consommation culturelle en France, on constate, je le fais de manière très synthétique, une France qui lit moins, qui fréquente davantage les équipements culturels et qui a développé des pratiques amateurs et intégré la révolution Internet. Je rajouterai que c'est la classe des plus jeunes, des 15-24 ans, qui a augmenté sa participation à la fois au théâtre et aux scènes musicales.

Il s'agit donc bien de répondre aussi à un public qui n'est pas seulement celui des cinquantenaires qui trouve largement satisfaction dans nos villes et dans les villes en général.

La troisième raison, c'est bien sûr, d'aborder les transformations de notre scène culturelle, c'est-à-dire d'associer à côté des lieux dits institutionnels, des lieux nouveaux gérés par des collectifs d'artistes, des lieux pluridisciplinaires et je dis au passage que la tranche de mise à niveau de ces locaux à Vaulx-en-Velin ne résume pas l'investissement. Grrrnd Zero prend en charge l'autre partie, en gros la moitié, du financement de cette mise à disposition. Les subventions que donne la ville en termes de fonctionnement seront très réduites. Grrrnd Zero se veut aussi une structure autonome.

Enfin, notre pari de travailler à l'échelle de l'agglomération est d'aborder une vision plus métropolitaine, que ce soit dans le cadre de ce projet à Vaulx-en-Velin ou que ce soit l'implantation des plasticiens dans une autre friche à Décines montre que cette métropole est peut-être en cours de construction.

Voilà ce que je voulais dire. Je trouve que les attaques, les positions « contre » sont un peu trop sévères et pour être tout à fait honnête, elles mériteraient que vos alliez étudier d'un peu plus près le dossier et les publics qui sont concernés. En tout cas tout est respectable quant à nous. Je tiens à défendre ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci bien, pour nous la culture, c'est à la fois la Maison de la Danse et Grrrnd Zero, donc un large éventail. C'est ce qui fait une grande agglomération.

M. KEPENEKIAN Georges : Tout à l'heure, je voulais parler du printemps de Bourges !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Boudot, non inscrit, les Groupes UDI et apparentés, Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et Mme Bley du Groupe Europe Ecologie – Les Verts ont voté contre la subvention à l'Association Grrrnd Zero.)

2014/203 - Approbation des tarifs de la billetterie de la saison 2014-2015 des Célestins, Théâtre de Lyon -abonnements, cartes Célestins, location- (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/208 - Approbation de la convention de parrainage entre la ville de Lyon/musée des Beaux-Arts et la société Tribune de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

(M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

2014/209 - Approbation d'une convention de co-organisation de deux spectacles avec Les nuits de Fourvière - Musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2014/206 - Attribution de subventions sur projets d'un montant global de 13 200 euros à des associations étudiantes (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire pour ce rapport qui concerne des subventions à des associations étudiantes ou à des associations dédiées à l'accompagnement et au soutien des étudiants.

Mme MADELEINE Christelle : Nous voterons sans difficulté ces subventions aux associations étudiantes. Je voudrais seulement dire un mot au sujet d'une subvention votée à la séance du mois de mai.

Le Conseil municipal a octroyé 4 000 euros à Lesbian an Gay Pride pour l'organisation d'une manifestation afin d'interpeller le grand public sur les discriminations subies par les personnels homosexuelles et transsexuelles, comme il est bien précisé dans la délibération.

Mais à l'heure de ce vote, nous ne connaissions pas le mot d'ordre de la 19^e édition de la Marche des fiertés.

Or, la manifestation de ce week-end a clairement affiché la couleur : « Droit des trans, PMA, IVG, GPA, prostitution : nos corps nos choix. »

Reconnaissez qu'on est très loin de la lutte contre l'homophobie. « Droit des trans, PMA, IVG, GPA, prostitution ». Là on a basculé dans les revendications individuelles, dans l'apologie de la PMA, de la GPA et comble de tout, de la prostitution.

La Ville de Lyon a-t-elle le devoir, le droit même de financer des actions de promotion de la prostitution ? Avons-nous le droit d'apporter un soutien financier et une caution morale aux actions de marchandisation des corps ? L'association de tous ces sujets est révélatrice du sens profond des revendications de la Gay Pride.

Monsieur le Maire, c'est non, c'est un message que la collectivité a le devoir de rejeter publiquement. La marchandisation du corps n'est pas admissible. La prostitution n'est pas admissible. Elle sous tend le plus souvent des violences, des formes d'esclavage faites aux femmes. Tout cela n'est pas tolérable.

Monsieur le Maire, pensez-vous que l'argent public doit servir à tout cela. Les communistes, des associations féministes (je pense notamment à « osons féministes 69») et mêmes les socialistes, pourtant tous ferveurs ou défenseurs de la Gay Pride ont eux même dénoncé ce mot d'ordre que cette assemblée ne peut ni partager et surtout pas financer.

La ville a un devoir d'exemplarité et ne peut se rendre complice de ce message. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je tiens simplement à dire que mon Adjointe chargée de l'égalité femmes/hommes a eu l'occasion de préciser quelle était notre position et que nous étions en désaccord total avec le fait qu'on joigne la revendication de la prostitution aux mots d'ordre qui étaient traditionnellement ceux de la Gay Pride.

Je pense que parmi les 10 000 personnes qui manifestaient, elle n'était pas 10 000 à penser que tel devait être le mot d'ordre de la Gay Pride et qu'elle était mieux lorsqu'elle revendiquait le fait de lutter contre l'homophobie.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Royer, du Groupe UDI et apparentés a voté contre. M. Boudot, non inscrit s'est abstenu. Mme Bley, du Groupe Lyon Ecologie a voté contre la subvention accordée à la Gay Pride.)

2014/210 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 15 500 euros à des organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux et de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire (Direction des Affaires Culturelles)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ce rapport qui a trait à l'octroi de subventions dans le cadre de colloques, de conférences ou de séminaires en milieu universitaire.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, cette intervention va dans le prolongement de celle de mon excellente Collègue Laurence Balas. En fait c'est une illustration du millefeuille territorial dont on a beaucoup parlé aujourd'hui.

Certes, j'ai bien conscience qu'il s'agit d'un dossier à enjeu financier limité, 15 000 euros, qui peut paraître tout à fait anecdotique alors même que MM. Hollande et Valls se sont lancés dans leur Yalta régional improvisé, véritable fuite en avant désespérée pour sauver le pouvoir socialiste ou que vous-même continuez vos expérimentations territoriales qui nous rapprochent chaque jour un peu plus d'une principauté.

Evidemment, moins de dépenses, c'est moins de gaspillages dans les collectivités territoriales et cela passe par de grandes réformes structurelles.

M. LE MAIRE : Lesquelles ?

M. BERAT Pierre : Une vraie réforme des régions concertée avec...

M. LE MAIRE : Lesquelles ? Expliquez-nous, je serais curieux de vous entendre !

M. BERAT Pierre : Vous me donnez trois minutes supplémentaires à ce moment-là !

Une vraie réforme structurelle avec de vraies régions et une réforme concertée...

M. LE MAIRE : Qu'appellez-vous de vraies régions ?

M. BERAT Pierre : Des régions qui correspondent à une vraie réalité et non pas à de vastes territoires artificiels...

M. LE MAIRE : C'est quoi une « vraie réalité » ?

M. BERAT Pierre : Une vraie réalité, ce sont des régions complémentaires au plan économique qui répondent aux besoins des habitants. Mais ce n'est pas là le propos, Monsieur le Maire, et je poursuis mon intervention...

M. LE MAIRE : Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ?

M. BERAT Pierre : Nous l'avons fait avec M. Sarkozy et vous avez refusé cette réforme !

Donc cela passe par de grandes réformes structurelles mais également par le fait de revoir un certain nombre d'empilement de petits dispositifs qui, au fil des années, ont créé des gaspillages. En la matière, sur le dossier que vous nous présentez qui consiste à subventionner des colloques menés par des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, j'ai trois questions assez concrètes à poser.

En termes de doublon, je constate justement que le Conseil régional subventionne déjà ce type de manifestations, y compris, et c'est bien logique, pour des établissements lyonnais. Est-il logique qu'une même université doive frapper à la porte de la Ville de Lyon ou de la Région, voire des deux, voire même à d'autres portes ?

Est-ce à la Ville de Lyon de prendre en charge ce type de soutien ? Est-ce que le rayonnement de l'enseignement supérieur ne dépasse pas largement les limites municipales ? Vous-même, vendredi dernier, lors de l'installation du pôle métropolitain, avez évoqué les dynamiques en cours entre Lyon et Saint Etienne et en termes de rayonnement international de l'enseignement supérieur, est-ce que la bonne maille n'est pas, d'emblée, au niveau régional ?

Ma troisième question porte sur l'équilibre économique du dispositif. Nous faisons un constat simple : avec cette délibération, nous allons apporter 28 subventions d'un montant moyen de 500 euros, encore une fois l'enjeu est très limité, mais on imagine derrière, le volume de papier nécessaire pour apporter ces subventions. N'y a-t-il pas, là, une disproportion entre la subvention apportée et le coût administratif du traitement ?

Nous avons toutes les raisons de penser qu'il est utile de soutenir les manifestations inscrites dans ce rapport que nous allons voter : l'orthopédie pédiatrique, la culture européenne, la spectrométrie de masse et d'autres sujets encore qui sont sans doute utiles, mais face au défi de la maîtrise de la dépense publique et parallèlement aux grandes réformes de structures, le temps de la révision dans le détail de toutes les politiques publiques est venu. Il faut faire plus simple, plus lisible et plus efficient à tous les étages et quand bien même, Monsieur le Maire, cela invite à se limiter dans les possibilités de saupoudrage permettant de faire plaisir à ses connaissances.

Dans le grand mécano institutionnel qui est en cours, le temps est aussi venu d'optimiser les choses dans le détail.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Je voudrais juste vous rassurer sur les doublons, car lorsque les demandes de soutien nous arrivent, nous sommes au courant de ceux apportés soit par la région, soit par le Grand Lyon. Nous donnons donc ces soutiens en toute connaissance de cause et après discussion avec les universitaires qui nous les proposent.

Par rapport à cette dépense qui, effectivement, n'est pas très importante, j'entends que vous la trouvez justifiée, que vous allez la voter, mais que néanmoins, vous nous demandez de ne pas dépenser ces 15 000 euros de cette façon là, je trouve cela assez contradictoire. C'est vrai que les montants...

(Intervention de M. Bérat.)

M. BRUGNERA Anne : Excusez-moi, je ne vous ai pas coupé la parole, donc je vous remercie de m'écouter !

Effectivement, les montants sont peu importants. Ils sont associés à d'autres soutiens pour aider au montage des colloques, notamment pour les colloques et les séminaires internationaux et les universités nous en sont très reconnaissantes. C'est important pour la visibilité de nos universités et pour celle de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot, non inscrit, s'est abstenu.)

2014/211 - Règlement intérieur des activités périscolaires en direction des usagers (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, depuis notre dernier Conseil, la réforme des rythmes scolaires a progressé à la Ville de Lyon. Je vais vous rappeler brièvement l'évolution de ce dossier.

Nous avons lancé une consultation des conseils d'écoles de la Ville. 51 % de ces conseils ont voté pour notre proposition. De ce fait, celle-ci a été envoyée à la Rectrice le 6 juin dernier et cette dernière a autorisé cette expérimentation d'organisation de la semaine des écoliers la semaine dernière.

Nous entrons donc dans la mise en œuvre très concrète de cette nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires des écoliers de Lyon. Concrètement, nous poursuivons l'information aux parents et notamment les pré inscriptions à ces temps périscolaires débuteront demain. Nous lançons -et nous avons tenu une conférence de presse cet après-midi avec Anne-Sophie Condemine- l'embauche des animateurs et des directeurs d'accueil de loisirs dans les écoles et enfin nous poursuivons la mobilisation de l'ensemble des services de la ville et des associations nombreuses qui se sont portées volontaires pour participer à nos côtés à cette réforme importante pour nos enfants.

Le rapport que nous vous proposons concerne le règlement intérieur des activités périscolaires et a été approuvé par la Commission.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, après des mois d'incertitudes et de fausses informations, vous nous présentez maintenant les modalités d'organisation de la réforme des rythmes scolaires de notre ville.

Il s'agit là d'une réforme idéologique des rythmes scolaires imposée par un ministre qui depuis a été destitué, repris par un autre et dont personne ne veut. Je parlais de la réforme !

Ce n'est en tous cas pas la priorité d'un système éducatif traversé par l'échec de ses méthodes d'apprentissage, par la faiblesse de ses résultats et par l'insécurité grandissante qu'il subit tous les jours qu'elle soit idéologique ou même physique.

Cette nouvelle réforme s'inscrit dans la tradition des réformes socialistes actuelles, on est encore dans l'urgence, on est dans une réforme plaquée et imposée, qui ne séduit pas les conseils d'écoles dont manifestement on interprète les votes pour ne pas dire plus et qui n'emporte jamais l'adhésion des familles.

C'est une réforme qui pose beaucoup trop de questions et installe un véritable malaise pour les 36 000 élèves du primaire de notre ville.

Première question, quel est son coût véritable ?

Son coût sera environ de 16 M€, c'est considérable !

- La CAF va aider pour 3,6 M€.
- L'Etat va aider, pour cette année seulement, pour 1 M€.
- Les familles vont être taxées une nouvelle fois pour 3 M€.
- La ville pour le reste, c'est-à-dire plus de 8 M€.

En période de grave crise économique, comment peut-on engager une réforme aussi inutile que coûteuse ?

La réalité c'est qu'à partir de la rentrée 2014, la demi journée du vendredi devient une activité périscolaire, elle sera payante pour tous les élèves.

Pendant plus de 6 mois de campagne électorale, Monsieur le Maire, vous avez annoncé aux familles qu'elles devraient un peu aider au financement de cette réforme pour 10 à 15 euros par an.... C'était un mensonge, vous le saviez et je l'avais dénoncé à l'époque...

Aujourd'hui ce que vous nous dites et ce que vous nous imposez est bien différent, les familles devront payer entre 1 à 19 euros par mois et par enfant.

Alors, j'ai regardé ce que cela pourrait coûter à une famille de deux enfants dont les parents perçoivent un revenu moyen à deux de 3 000 euros par mois : la note s'élèvera à 175 euros par élève soit pour cette famille moyenne : 350 euros au total par an !

Avec vous, impossible d'échelonner le paiement qui devra intervenir en début d'année scolaire et en intégralité.

Cette nouvelle dépense non budgétée par les familles viendra s'ajouter aux dépenses habituelles de rentrée scolaire, habits et fournitures scolaires et aussi inscription des activités sportives ou culturelles.

Votre réforme expérimentale n'en est pas moins idéologique et bâclée, elle va mettre la plupart des familles de notre ville devant la nécessité douloureuse de choisir entre l'activité extra scolaire, sportive et culturelle choisie par l'enfant ou cette activité municipale périscolaire subie et payante.

Si les familles ne peuvent pas vous suivre dans votre réforme du vendredi, si des familles n'ont pas envie que leurs enfants soient pris en main par des associations et des animateurs dont on ignore tout, que feront ces enfants-là tous les vendredis après midi : il faudra les faire garder, cela aura un coût supplémentaire, ils vont rester devant la télévision, ou vont traîner dans la rue. Tout votre dispositif bricolé va à l'encontre de l'intérêt des enfants et des familles

Autre question : quel sera le contenu de cette après midi d'activité, combien d'animateurs la ville va-t-elle recruter, on parle de 700 à 800 nouveaux contrats ?

Quel est votre critère de choix dans ces recrutements ? L'intérêt des enfants ou l'intérêt politique, le choix de certains ?...Allez-vous, comme vous le faites souvent, acheter la paix sociale des quartiers aux frais du contribuable ?

Quel va être le contenu idéologique de ces activités périscolaires ? Beaucoup de Lyonnais sont inquiets et je voudrais dire Monsieur le Maire, qu'après la hausse vertigineuse du prix d'entrée des piscines, après l'annonce de 5 % de hausse des impôts, cette réforme payante des rythmes scolaires est un élément de plus de la contrainte fiscale que vous imposez aux familles lyonnaises.

Je dénonce ici cette après midi, une réforme inutile, une réforme idéologique et bricolée qui bouscule nos grands principes républicains de gratuité et de neutralité de l'école, et qui ne luttera pas contre les carences de l'éducation nationale et ira directement à l'encontre de l'intérêt des enfants et des familles.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, votre projet de nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires vient d'être validé par Mme la Rectrice mais c'est une victoire à la Pirrus pour votre majorité.

On sait bien que le Gouvernement a connu les pires difficultés avec cette réforme et que M. Hamon a pour mission de la boucler rapidement pour qu'elle cesse de pourrir le quinquennat de François Hollande. D'où la pression délirante mise sur les communes pour avancer au pas de charge.

A Lyon, vous avez élaboré, dans l'urgence et la précipitation puisque vous ne vouliez pas que ça pourrisse votre campagne électorale, un projet qui fait peu de cas de l'intérêt de l'enfant ; qui, au lieu de parvenir à des semaines plus équilibrées, va au contraire les déséquilibrer ; qui, faute d'articuler les temps scolaires et périscolaires pour apporter une aide aux élèves en difficultés, n'aura pas d'impact sur leur réussite scolaire ; qui ne donne pas de garantie concrète en termes de qualité éducative ; qui coûte plus cher que prévu aux familles.

Un projet qui ne fera plus de Lyon une ville de référence en matière éducative si j'en crois le chrono-biologiste de renom, François Testu, qui dans Libération, le 5 juin dernier, disait « *que la Ville de Lyon ait choisi de regrouper toutes les activités périscolaires le vendredi et qu'en plus, elle fasse payer, même au quotient familial, constitue un signe inquiétant (...). J'espère que cela restera un scénario à la marge* ».

Si j'en crois aussi votre ancien adjoint à l'Education que je n'ai jamais autant cité, Yves Fournel, ancien président délégué du Réseau français des villes éducatrices, mais il avait une compétence en la matière.

Il n'a pas la préférence non plus du Ministre Hamon puisque seul un petit nombre de villes suivra l'exemple lyonnais.

La consultation des conseils d'école a eu lieu. On ne connaît pas vraiment les résultats. Les huissiers n'étaient pas là pour les authentifier. Mais la seule chose que l'on sait, c'est que les résultats sont incertains. Vous en avez annoncé certains, les fédérations de parents d'élèves ont contesté les résultats annoncés et on a même vu Mme le Maire du 1^{er} arrondissement qui, d'après ce que j'ai compris, des hauteurs de la Croix-Rousse observe l'ensemble de la ville de Lyon maintenant, bien au-delà de son arrondissement, nous a écrit pour nous dire que la majorité des conseils d'école de la ville de Lyon qui se sont exprimés n'ont pas adopté le projet de la municipalité lyonnaise. C'est elle qui pourra nous dire comment elle a fait son calcul. Moi, ce que je sais, c'est que des directeurs d'école m'ont avoué avoir été enjoins par leur hiérarchie d'approuver et de faire approuver ce projet.

Force est de constater qu'il n'y a pas de consensus sur votre projet. Or, une réorganisation des temps scolaires ne devrait être que consensuelle. Or, de consensus, il n'y en a point. Bien au contraire, votre projet divise profondément la communauté éducative. Nous pouvons considérer la mise en œuvre de cette réforme comme une faute politique.

Il vous appartenait de créer un consensus par la concertation pour aboutir à un projet que recueille le plus large assentiment possible chez les parents, les enseignants, les associations. Pour notre part, nous avons pris nos responsabilités en vous demandant, l'an dernier, de faire une vraie concertation. Au lieu de tout ça, vous avez pris en otage les parents d'élèves, sommés de choisir entre votre proposition ou aucun projet alternatif ou rien du tout ou la possibilité de se retrouver avec leurs gamins sur les bras le vendredi après-midi.

De plus, on assiste à un grand désordre dans les écoles avec des personnels submergés, priés de suivre à la lettre les directives de l'Hôtel de Ville et de la Direction de l'Éducation. Directives pas très claires, semble-t-il, puisque certains parents ont déjà reçu un dossier de préinscription la semaine dernière, avant même le vote de cette délibération ! Le petit document est non seulement déjà imprimé mais en partie déjà distribué alors que les élus du peuple que nous sommes n'ont pas approuvé quoique ce soit. Où est le respect de la démocratie ?

Tout cela pour un prix élevé. Les pouvoirs publics vont dépenser au total plus de 600 M€ (c'est une estimation de l'association des Maires de France) pour une réforme qui, au final, risque d'être contreproductive. C'est regrettable, surtout en cette période de crise ! Surtout, comme on vient de le voir dans le débat sur les perspectives financières de la ville de Lyon, au moment où l'argent public est particulièrement rare.

Pourtant, nous restons persuadés qu'il est urgent d'agir en profondeur pour adapter l'école de la République aux exigences d'un monde qui change, de réorganiser... Nous pensons que la voie la meilleure serait même la décentralisation de notre système éducatif en lui fixant pour objectif l'acquisition des connaissances, la réussite de chaque élève afin de le préparer à vivre sa vie d'adulte et nous sommes persuadés que cette réorganisation du système éducatif doit redonner du respect et de la considération aux enseignants comme à l'ensemble de la communauté éducative. Nous avons vraiment l'impression que cette réforme va complètement à l'envers de la totalité de ces objectifs.

Quand il s'agit de l'avenir de nos enfants, quand se multiplient encore les études aux résultats inquiétants, qu'elles soient nationales ou internationales, il n'est pas possible d'agir dans l'improvisation et la précipitation. Nous n'avons pas le droit de rater le virage d'un changement plus que nécessaire. Georges Bernanos disait « le monde va être jugé par les enfants ». Ne l'oublions pas. A Lyon, leur jugement sera sans doute sévère, voire très sévère.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec cette réforme et la délibération qui la traduit, nous sommes dans l'absurde comme seul le monde politique –et dans le cas d'espèce, le parti Socialiste- est capable d'en créer !

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le dire, ce sujet est malheureusement, avec beaucoup d'autres, le révélateur de la politique catastrophique que mène votre Gouvernement, sans cap, sans vision, sans courage.

Et on arrive à cette situation abracadabrante dans laquelle vous allez compliquer la vie de toutes celles et tous ceux qui sont concernés par cette réforme, sans améliorer la situation de personne, à commencer par celle des enfants lyonnais.

Car je veux quand même, une nouvelle fois... Vous hochez la tête Madame Brugnera mais j'espère que vous répondrez aux questions puisque M. le Maire ne le fait pas... rappeler la justification de cette réforme, telle qu'elle est présentée par votre Gouvernement : la question du rythme scolaire pour l'enfant et sa capacité à apprendre.

Et je cite à nouveau la préface du guide pratique de la réforme scolaire édité par le Ministère de l'Education nationale : « instaurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire à la fois sur la journée et sur la semaine ». Tout cela, et je cite à nouveau, « pour mettre fin à cette spécificité française défavorable à la réussite scolaire de nos enfants » que sont « des rythmes scolaires totalement inadaptés à leurs rythmes biologiques ».

C'est ce que prévoit le décret dit Peillon. Et 94 % des communes françaises ont d'ailleurs organisé leur temps scolaire dans ce cadre là. Mais en proposant un assouplissement à ce décret, M. Hamon a tout simplement permis de faire la réforme en occultant l'intérêt de l'enfant, pour répondre à la préoccupation de 6 % de communes restantes, préoccupation qui était liée non à l'intérêt de l'enfant mais à la facilité d'organisation des municipalités concernées. Et donc, Monsieur Collomb, entre Peillon et Hamon, vous avez choisi le cadre du décret Hamon qui est aujourd'hui contesté par beaucoup. Il est contesté parce qu'il est dérogoratoire aux règles posées pour l'intérêt de l'enfant. Et c'est dans cette voie contestée que vous lancez les petits lyonnais pour une expérimentation de 3 ans.

Car qu'en est-il au regard de l'intérêt de l'enfant et de son rythme biologique et donc de sa capacité à apprendre ? Et bien, vous aggravez la situation.

D'abord, parce que les journées de classe ne seront pas allégées : on reste aux 6h00 de cours par jour les lundi, mardi et jeudi, quand le décret Peillon expliquait qu'il ne fallait surtout pas dépasser les 5h30 de cours par jour.

Ensuite, parce que la coupure de deux jours du samedi – dimanche est amplifiée avec la fin du temps scolaire le vendredi midi. Or, tous les chrono-biologistes s'accordent pour dire que la reprise du lundi est très difficile et que la capacité d'apprentissage de l'enfant s'en trouve fortement affectée. C'est donc bien à une régression des conditions d'apprentissage de l'enfant à laquelle, par obstination politique, nous assistons.

J'en veux pour preuve, la communication de l'ORTEJ (l'Observatoire des Rythmes et des Temps de l'Enfant et des Jeunes), je vous invite à le lire Madame Brugnera, qui dans un communiqué récent, demande aux responsables des nouvelles expérimentations, c'est-à-dire à ceux qui appliquent le décret Hamon et non le décret Peillon, d'être attentifs aux aspects essentiels du respect des rythmes de l'enfant. Et de donner 4 recommandations. Je vais me permettre de lire les deux premières :

- « La journée de six heures expérimentée depuis plus d'un siècle a montré ses limites à travers les résultats des différentes enquêtes internationales. Il est aberrant d'autoriser son maintien pour quelques raisons que ce soient. Il est important que cette journée soit régulièrement plus courte. L'aménagement du calendrier scolaire ne peut s'envisager que dans cette optique ». Première recommandation de l'ORTEJ !

- Deuxième recommandation et là, j'avoue que je suis tombé de ma chaise : « Le vendredi après-midi doit exclusivement être réservé aux enseignements. En effet, plus la coupure du week-end est longue, plus la reprise des apprentissages scolaires est difficile. De plus, si tel n'était pas le cas, les activités complémentaires de l'école n'étant pas obligatoires, la coupure du week-end se ferait ressentir encore plus longtemps (lundi, mardi matin) et plus négativement (fatigue, performances scolaires plus faibles) ».

Je n'ai malheureusement pas besoin d'en rajouter pour juger de la délibération que vous nous proposez. Que pouvez-vous répondre à cela ? Ils n'y connaissent rien ces gens, ils se trompent et vous allez démontrer le contraire ? Tout cela n'est pas acceptable, d'autant que le risque de cette expérimentation c'est aux enfants que vous le faites courir. Ce n'est pas à vous, ce n'est pas à nous, c'est à eux, et vous n'avez pas le droit de prendre ce risque.

Si j'avais été à votre place, Monsieur le Maire, j'aurais fait deux choses :

- d'abord, j'aurais demandé du temps et je suis convaincu qu'il m'aurait été donné. Du temps pour travailler, débattre, discuter et pour permettre à tous les concernés de donner un avis et de s'organiser autrement que dans l'urgence ;

- ensuite, sur le fond, j'aurais préféré appliquer le décret Peillon, j'aurai pris comme critère principal l'intérêt de l'enfant plutôt que les conditions de l'organisation de la collectivité, et j'aurai mis en place une journée à 5h30, quelles que soient les difficultés pour gérer les temps périscolaires et quels que soient les coûts associés à cette mise en place, parce que c'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer sur l'organisation de la collectivité.

Ce courage vous a manqué et vous avez préféré lancer les petits Lyonnais dans cette expérience dangereuse, si j'en crois les spécialistes du sujet, en imposant en plus un incroyable passage en force. Cela m'amène à évoquer quelques instants le processus de consultation des écoles lyonnaises. On ne peut pas dire que la transparence ait été le mot-clé de cette opération. Cela m'amène à votre refus de nous communiquer les résultats conseil d'école par conseil d'école, c'est pour le moins désagréable mais c'est surtout indigne d'une gouvernance moderne et transparente. Le processus de redécoupage des votes des groupes scolaires après l'élection est pour le moins suspicieux.

Je vous demande donc à nouveau, Monsieur le Maire, les résultats école par école. Je vous le demande oralement, je le fais aussi par écrit. Vous donnerez cette lettre à vos services et je vous informe qu'en cas de refus, je saisisrai la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) afin de vous y obliger, parce que cela me paraît être le minimum.

Quoiqu'il en soit en l'état actuel de nos informations, seules 81 écoles sur 166 ont voté pour. Cela correspond à 48,8 % des écoles, soit moins de la moitié et au-delà de ce chiffre, cela veut dire surtout que cette réforme est refusée, contestée, dans le fond comme dans la forme par toutes celles et tous ceux qui sont concernés : parents, syndicats, enseignants, associations, personnels, assistantes maternelles et bien sûr au final, par les contribuables lyonnais qui devront mettre à nouveau la main à la poche pour payer une mauvaise réforme pour l'apprentissage des petits Lyonnais.

Pourquoi cette obstination, pourquoi ce passage en force, pourquoi cette absence de prise en compte de l'intérêt de l'enfant ? D'autant que vous vous lancez dans une fuite en avant en obligeant les parents à inscrire leurs enfants pour des activités qu'ils ne connaissent pas, avec des intervenants qui n'ont pas été recrutés. Voilà donc le programme de la rentrée :

- des écoliers lyonnais dont les conditions d'apprentissage vont être dégradées, et c'est bien cela le pire !

- une déstabilisation des familles lyonnaises qui se trouvent brutalement confrontées à un choix non concerté et qui vont devoir s'organiser dans l'urgence,

- des assistantes maternelles qui vont sans doute perdre une partie de leur travail et donc de leurs revenus,

- des mamans ou des papas qui s'étaient organisés professionnellement pour passer la journée du mercredi avec leurs enfants et qui vont devoir, dans un contexte économique difficile, renégocier avec leurs employeurs,

- des enseignants qui se trouvent mis devant le fait accompli et qui vont devoir gérer au quotidien les conséquences de cette décision dans l'apprentissage de leurs élèves,

- des associations qui vont devoir réorganiser, à quelques semaines de l'été, leurs activités pour prendre en compte ce nouveau temps, avec les conséquences que cela aura sur leurs finances et sur l'emploi d'un certain nombre d'intervenants du mercredi matin et qui seront licenciés,

- une dépense obligatoire pour certaines familles déjà matraquées fiscalement par vous-même, et qui vont devoir payer pour le vendredi après-midi car celles dont les deux parents travaillent n'auront pas d'autres choix,

- un renforcement des inégalités pour des familles car certaines feront le choix de ne pas mettre leurs enfants aux activités périscolaires, faute de moyens, et donc un renforcement des inégalités,

- et enfin, des contribuables qui vont devoir payer cette mauvaise réforme.

C'est la catastrophe, nous sommes confrontés au pire des scénarios : l'application d'une réforme qui sera mauvaise pour le rythme de l'enfant et qui n'a que des conséquences négatives pour toutes celles et tous ceux qui sont concernés. C'est un appel d'air fantastique pour les établissements privés et une dégradation générale de l'éducation de nos enfants et de tous ceux qui sont concernés !

J'espère que ces arguments sur l'intérêt de l'enfant et de son apprentissage vous toucheront et que vous renoncerez rapidement à l'application du temps scolaire qui ne correspond pas aux besoins de l'enfant. Au nom de l'intérêt de l'enfant, revoyez votre copie, négociez du temps. Même votre ancien adjoint à l'Education a voté contre cette délibération. Comme l'a dit Denis Broliquier, on a souvent été en désaccord avec lui, par contre il y a une chose qu'on n'a pas contesté, ce sont ses compétences sur le sujet.

Vous devez savoir qu'il y a des raisons de fond à ce refus, à ces votes négatifs dans une majorité d'écoles, à ces contestations qui, ne vous y trompez pas, naîtront inévitablement. Alors une fois encore, je vous le demande solennellement, dans l'intérêt des enfants lyonnais, reportez l'application de cette expérimentation et engagez une vraie concertation avec, comme objectif, l'intérêt des enfants lyonnais, c'est-à-dire une journée à 5h30 et une coupure de deux jours seulement le week-end. Si vous n'en êtes pas convaincu, vous prenez le mauvais chemin alors je vous le dis, non Monsieur le Maire, nous ne désarmerons pas !

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, le résultat de la consultation des conseils d'école faite en urgence au mois de mai montre une faible adhésion à la proposition de la Ville de regrouper les activités périscolaire le vendredi après-midi et de les rendre payantes. Le résultat est de 50,5 % de « oui » parmi l'ensemble des « oui » et « non » exprimés, mais ce n'est pas un résultat majoritaire par rapport à l'ensemble des conseils d'école, cela malgré une forte implication des adjoints aux affaires scolaires et autres adjoints dans les arrondissements.

Le fait que la Ville ait expliqué qu'il n'y avait pas de plan B, que « si les conseils refusaient, on ne savait pas ce qui serait appliqué à la rentrée » a certainement amené un certain nombre de parents ou d'enseignants à voter « pour » par crainte d'absence de tout dispositif. Nous déplorons l'absence de communication du résultat des votes par école demandée par les élus de notre groupe et ne comprenons pas ce manque de transparence dans le processus de consultation des conseils d'école. Nous demandons à nouveau ici, dans cette assemblée, que cette communication soit faite. Nous souhaitons la mise en place d'un vrai suivi/évaluation de cette expérimentation et du Projet éducatif de territoire, notamment, en ce qui concerne la « qualité des activités » proposées aux enfants qui ne doivent pas se limiter à des activités extra-scolaires, mais bien proposer des projets innovants pour l'épanouissement des enfants.

Ce suivi/évaluation doit se faire trimestriellement au sein d'un comité de pilotage/évaluation par arrondissement regroupant les acteurs de la communauté éducative (enseignants, parents, associations, etc), des élus, y compris des élus qui ne sont pas dans l'exécutif. Ce suivi/évaluation devrait se faire dans la plus grande transparence, avec des indicateurs précis sur l'évolution du nombre d'inscrits -nous craignons une participation plus faible que celle estimée à partir de la fréquentation de villes ayant appliqué la formule 2 fois 1 h 30- des indicateurs sur les types d'activité proposés, avec quelles associations elles sont mises en œuvre, etc. Cette évaluation devra se faire aussi en comparant avec des éléments précis de bilan de l'application faite dans d'autres villes.

Nous soutenons la demande du 1^{er} arrondissement qui souhaite expérimenter une autre application de la réforme prévue dans le décret Peillon, ce qui nous semble intéressant car cela permettra d'évaluer un autre fonctionnement et de pouvoir comparer les deux systèmes dans le cadre justement de ce suivi et de cette évaluation.

Nous souhaitons dans les deux cas que la mise en place soit faite en large concertation avec les acteurs associatifs de l'éducation populaire présents dans les arrondissements, et avec les acteurs de la communauté éducative. Une attention particulière doit être portée à la sécurisation de l'emploi des nouveaux animateurs.

Vous le savez, les élus écologistes sont favorables à une réduction quotidienne du temps de classe et donc ne sont pas d'accord avec la proposition de regrouper les activités périscolaires le vendredi après-midi et de les rendre payantes. Nous ne sommes pas seuls à critiquer cette solution : syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves, des chronobiologistes reconnus l'ont fait aussi.

Nous serons vigilants à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et au fonctionnement des comités de pilotage, que nous souhaitons aussi d'évaluation. Nous souhaitons qu'un point d'étape soit fait début 2015. Il faudra alors décider, si l'évaluation n'est pas bonne en ce qui concerne le regroupement des activités le vendredi après-midi, d'une autre forme d'organisation et la préparer en concertation, avec un délai suffisant pour la rentrée 2015.

Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe à l'Education, mes chers Collègues, je mets à profit cette délibération pour revenir sur les demandes que je vous ai déjà adressées par courrier il y a quelques jours.

A savoir, premièrement, nous sollicitons la communication à l'ensemble des Conseillers municipaux, des votes, conseil d'école par conseil d'école et ce, sur l'ensemble de la Ville de Lyon. Vous avez forcément cette liste, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, pour avoir effectué vos propres calculs qui vous ont permis de dire que la réforme a été adoptée. Je ne comprends donc pas pourquoi vous refusez de nous communiquer ces résultats, car après tout, si tout était effectivement clair, le débat sur l'adoption ou non de votre proposition de réforme, pourrait être clos.

Deuxièmement, pouvez-vous nous expliquer le mode de calcul que vous avez utilisé pour aboutir à 51 % ? Car, même si l'on prenait vos chiffres, a priori, Mme Brugnera nous dit : « 81 conseils d'école se sont prononcés pour notre projet ». 81 conseils d'école, sur 165 conseils d'école exprimés : chez moi, on obtient 49 % d'avis favorables et non 51 % ! $81:165 \times 100 = 49$. Là encore, j'ai besoin d'un mode de calcul clair pour comprendre votre résultat.

Troisième élément de mon courrier, que je réitère ici en séance publique : les élus du 1^{er} vous demandent Monsieur le Maire d'accepter d'entendre le vote sur le 1^{er} arrondissement. Ici, pas de contestation possible ! 8 conseils d'école ont voté unanimement contre votre projet. 14 élus d'arrondissement sur 14 ont rejeté également votre proposition, bien au delà donc de ma propre majorité. 13 élus ont voté contre, (une élue qui était pourtant votre tête de liste pendant les élections avant le premier tour), s'est abstenue.

Au vu de ces votes unanimes sur le 1^{er}, vote des parents d'élèves, comme des élus d'arrondissement -et si le mot « arrondissement » a encore un sens à Lyon- je vous demande pour le territoire du 1^{er} un droit à l'expérimentation. Expérimentation avec l'Education nationale : j'ai d'ailleurs écrit à Mme la Rectrice, j'ai eu son Cabinet en ligne. Expérimentation avec Mme l'Adjointe et vos services.

Non pas, donc, en opposition à votre exécutif, mais en bonne intelligence et surtout en respect. En respect du vote des élus d'arrondissement, en respect du vote des parents d'élèves et des enseignants, et surtout en respect de l'intérêt de l'enfant.

J'ai repris, Monsieur le Maire, le décret dit « décret Hamon » ; ce décret stipule que le Recteur, en l'occurrence chez nous, Mme la Rectrice, peut décider que l'expérimentation s'applique dans toutes les écoles de la commune, quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur. Ce n'est pas le cas, Monsieur le Maire de Lyon, ou il faut nous expliquer comment vous calculez cette majorité !

Deuxièmement le Recteur, chez nous Mme la Rectrice, doit s'assurer du bien-fondé éducatif de l'expérimentation. Je ne vais pas revenir sur ce que M. Havard a dit, car je le partage. Comment peut-on parler de bien fondé éducatif, quand les journées des élèves seront toujours aussi longues, quand ils auront une matinée en moins le mercredi pour récupérer, alors que la coupure du week-end est rallongée à deux jours et demi ? Car vous-mêmes, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, ne tablez pas sur une participation à 100 % le vendredi après-midi, mais vous avez effectué vos calculs sur 70 à 80 % de présence des élèves : cela veut bien dire que 20 à 30 % des élèves auront un week-end de 2 jours et demi et l'on sait que c'est néfaste pour les apprentissages.

Alors, vous allez me dire : « Après tout c'est le problème du Rectorat, c'est lui qui a décidé ! » Le souci quand j'ai eu le Cabinet de Mme la Rectrice, c'est qu'il m'a été expliqué que, Monsieur le Maire, vous n'aviez déposé qu'un projet pour l'ensemble de la commune. Laisant entendre que peut-être, si ce droit d'expérimentation nous était accordé, les choses pourraient être revues ensemble.

D'autre part, que pouvait peser véritablement l'avis du Rectorat dans la balance ? En effet, Mme la Rectrice a rendu son avis le 16 juin. Or, j'ai une note de votre Direction de l'Education à tous les directeurs d'écoles, en date du 11 juin, c'est-à-dire cinq jours avant sa décision, qui explique aux directeurs d'écoles, comment cela va se passer à compter du 17 juin, comment la réforme va être mise en place...

Avouez, Monsieur le Maire, que pour le moins il y a un problème en matière de transparence dans l'application de votre projet.

Alors ce soir, aux noms des élus du 1^{er} arrondissement, qui se sont prononcés, encore une fois, unanimement en Conseil d'arrondissement, et en portant la parole des habitants du 1^{er}, je vous demande ce droit à l'expérimentation sur notre territoire. Je pense que nous avons tous à y gagner, votre Majorité, votre exécutif et surtout les enfants du 1^{er} arrondissement. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre Groupe Lyon Gauche Solidaire s'abstiendra sur ce rapport, qui met en œuvre l'application de la réforme des rythmes scolaires à Lyon.

En effet, comme je l'ai dit lors du dernier Conseil municipal, nous ne pensons pas que le choix du vendredi après-midi pour les activités périscolaires, soit le bon choix pour la réorganisation des rythmes de l'enfant et pour l'allègement de ses journées, ce qui était le but de la réforme nationale, dont nous continuons d'approuver la volonté. Nous sommes aussi inquiets du coût de ces activités pour les familles. Nous ne sommes donc pas sûrs qu'en combinant ce coût et le tunnel d'un trop long week-end, les enfants soient suffisamment présents le vendredi après-midi et nous craignons, en particulier, pour les enfants des quartiers en géographie prioritaire.

Pour autant, une petite majorité des conseils d'école s'est prononcée en faveur de la réforme proposée à Lyon, car il y a aussi des aspects positifs à la réorganisation des rythmes scolaires à Lyon : par exemple la transformation du temps de midi, en accueil de loisirs, avec le remplacement du taux d'encadrement dans les écoles primaires ; par exemple, la mise en place d'une direction d'accueil de loisirs par groupe scolaire aux côtés des directeurs d'école ; par exemple, l'amélioration des conditions de travail des agents des écoles avec l'opportunité de déprécarisation de nombre de nos vacataires qui pourront bénéficier de contrats de 14 à 25 heures.

Nous nous abstiendrons donc, en insistant sur le fait que nous considérons cette réforme lyonnaise comme une expérimentation. Nous souhaitons vivement que -sur la base de l'expérience de l'année scolaire prochaine et avec la création d'un comité de suivi de l'expérimentation- nous souhaitons donc que des aménagements puissent être réalisés si besoin, au moins en passant les activités sur le jeudi après-midi, si trop d'enfants sont absents le vendredi après-midi. Car, nous avons tous à cœur de renforcer les apprentissages et l'éducation de tous nos enfants. Merci.

M. LEVY Charles-Franck, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, le rapport proposé aujourd'hui est uniquement relatif au règlement intérieur des activités périscolaires. Il contient de véritables avancées pour les enfants et les familles lyonnaises. En premier lieu, il est important de rappeler que les garderies du matin et études du soir sont bien évidemment maintenues et gratuites, avec la possibilité en fonction des projets d'écoles de proposer un accueil gratuit dès 7h30.

Puis, comme demandé lors de la précédente consultation, le temps de pause méridienne sera également fortement renforcé.

Je vous rappelle également que le choix du mercredi matin a été proposé suite à une consultation organisée il y a plusieurs mois à ce sujet, et qui a remportée à l'époque 80 % des suffrages.

Nous avons également dans les écoles des référents d'animation scolaire. En septembre, nous aurons dans tous les groupes scolaires des directeurs d'ALSH permettant ainsi un meilleur taux d'encadrement : 1 pour 18 enfants en élémentaire, 1 pour 14 enfants en maternelle.

Ce n'est pas qu'un point technique car nous savons que le temps de la pose méridienne est un temps important pour les enfants. En effet, dans le cadre de l'école, le repas n'est pas uniquement un moment de restauration, mais il se doit d'être aussi un temps éducatif, avec une présence d'adultes renforcée. Il s'agira pour les plus petits d'un véritable travail sur les besoins de l'autonomie et de socialisation.

Le fait de l'intégrer pleinement dans le temps périscolaire est donc une évidence. Renforcer la pause méridienne, c'est donc donner de nouveaux moyens à l'école pour que les enfants puissent être en ateliers, jouer dans la cour de l'école dans de bonnes conditions, mais également leur permettre de ne rien faire et ainsi arriver en classe à 13h30 beaucoup plus serein.

Le second point réside également dans la mise en œuvre des PEDT avec comme objectif la réussite éducative des enfants. Nous savons bien que tous les enfants ne sont pas tous préparés à l'école de la même manière. Cela dépend de leur histoire sociale, familiale et culturelle. Il est donc d'autant plus important d'avoir un souci de cohérence éducative, de travailler à des collaborations avec l'éducation nationale pour le bien être et la réussite des enfants. La forte implication des MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et même des clubs sportifs dans les projets périscolaires sur toute la ville est une garantie de bon traitement pour les enfants. Cette nouvelle implication permettra donc aux associations, structures d'éducation populaires de ne pas être autour de l'école, mais au cœur de l'école. Elles sont ainsi considérées non pas comme des prestataires, mais bien comme des partenaires.

A l'heure où beaucoup s'accordent pour affirmer que le développement de l'enfant est social dès la première heure, il est particulièrement important d'offrir, le vendredi après-midi, un périscolaire de qualité, sérieux, qui ne sera pas haché, ou à la carte, mais qui permettra aux enfants de se retrouver et de se construire. Le périscolaire ce n'est pas répondre à la question « comment on va occuper les enfants ? », mais cela consiste à proposer des activités avec comme objectif l'épanouissement et la réussite éducative de nos enfants. C'est les aider à entrer dans le monde, c'est faire le bon dosage entre plusieurs types d'activités construites, sérieuses et différentes, car chacune contribue au développement personnel. Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais répondre à quelques unes des remarques, mais sûrement en décevant une partie de l'assemblée, puisque je ne suis pas dans une idéologie, je ne me réclame pas être chrono-biologiste. Ce qui m'importe, c'est l'accueil des enfants dans un cadre sécurisé pour leur épanouissement.

Tout d'abord, un certain nombre de contre vérités ont été énoncées, notamment :

- des paiements non échelonnés, ce n'est pas vrai, ils le seront ;
- deuxièmement des paiements obligatoires dès la préinscription, ce n'est pas vrai, les paiements débiteront après la rentrée ;
- ensuite des obligations de s'inscrire, ce n'est pas vrai non plus, ce qui débute demain, ce sont les préinscriptions. Il faut que vous compreniez qu'il est important que nous ayons une visibilité des préinscriptions pour savoir combien d'animateurs nous devons recruter pour qu'ils soient tous en poste à la rentrée. C'est important pour sécuriser le taux d'encadrement des enfants.

Ensuite, j'ai entendu que notre effort n'apportait aucune amélioration pour les enfants. C'est assez incroyable. Le fait de passer d'un animateur pour 24 enfants à un animateur pour 18 enfants, visiblement n'amène aucune amélioration pour les enfants. C'est quand même incroyable d'entendre cela.

(Interpellation de M. Havard.)

Monsieur Havard, je ne vous ai pas coupé la parole.

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, laissez parler Mme Brugnera.

(Protestations de M. Havard.)

M. LE MAIRE : Je veux dire c'est n'importe quoi. Personne ne vous interrompt jamais.

Mme BRUGNERA Anne : Vous pouvez hocher la tête, il n'y a pas de problème.

En ce qui concerne les « si j'avais été », « si j'étais là », « si j'étais aux commandes », je ne réponds pas, parce que pour l'instant, tout ce que vous avez proposé, c'est de ne rien faire.

En ce qui concerne la transparence des votes des conseils d'école, je voulais vous préciser que les comptes-rendus sont publics. Ils sont diffusés dans les écoles, à l'inspection académique, aux mairies d'arrondissement, ils sont affichés sur les panneaux devant les écoles.

Par ailleurs, les votes ont été croisés, circonscription par circonscription avec l'inspection académique et donc je comprends que les déçus veuillent un peu faire de l'agitation et mettre en doute les résultats. Ces résultats ont été vérifiés par l'inspection académique.

En ce qui concerne les arguments évoqués dont certains espéraient qu'ils me toucheraient, les arguments qui me touchent sont ceux énoncés par les familles, ceux énoncés par les enseignants et par toutes les personnes, effectivement, qui vont être impactées par cette réforme. Je pense notamment aux assistantes maternelles et je les ai rencontrées. Je pense aussi à certains conseils d'école, notamment du 6^e arrondissement qui m'ont invitée à être présente en conseil pour les informer. J'ai été le plus possible auprès des parents et des enseignants qui nous l'ont demandé, leurs arguments je les ai écoutés, je les ai entendus, je les prendrai en compte dans le cadre qui est aujourd'hui le nôtre.

Les conseils d'école ont donné une majorité à 51 %. On peut refaire les scores, on peut revoir les façons de compter les résultats de vote. Pour moi les résultats de vote s'expriment sur des exprimés. On est donc à 51 % des conseils d'école favorables à cette proposition. C'est une majorité courte, je vous entends, mais c'est une majorité néanmoins.

En ce qui concerne le droit à l'expérimentation demandé par Mme la Maire du 1^{er} arrondissement, c'est à la rectrice de vous répondre, puisque c'est elle qui décide de la mise en œuvre des propositions sur l'ensemble de la Ville.

Enfin, je veux vous dire que pour nous, le vote et la consultation sont derrière nous. Nous souhaitons faire de cette réforme, l'affaire de tous, pour un accueil de qualité des enfants. Nous souhaitons que les critiques que nous avons entendues, que nous prendrons en compte dans la mesure du possible, soient maintenant des critiques constructives pour améliorer notre proposition.

Pour cela je vous rappelle que lors du dernier Conseil municipal, je vous avais proposé un conseil de vie périscolaire dans chaque école. Ce conseil de vie périscolaire sera composé du directeur d'accueil de loisirs, de représentants des animateurs, de représentants des parents, de représentants des enseignants, d'un élu d'arrondissement, de représentants des associations. Il sera chargé du suivi de l'expérimentation, d'être force de propositions et de l'évaluation. Il sera à l'échelle de chaque accueil de loisirs. Il y aura aussi un comité de suivi d'arrondissement et nous aurons un comité d'évaluation Ville de Lyon en partenariat, bien sûr, avec l'inspection académique qui va suivre notre expérimentation avec nous.

Voilà, le temps de la décision est passé, il fallait poser un cadre. Il est posé. Maintenant notre responsabilité, c'est de mettre en œuvre ce cadre, notamment l'encadrement, le recrutement. Tous ceux qui le souhaiteront, pourront participer à la mise en œuvre de cette réforme, pour peu qu'ils le souhaitent, qu'ils soient véritablement intéressés par l'accueil des enfants et leur épanouissement et qu'ils ne soient pas de simples postures politiques. Les enfants et leur bien être sont notre seule responsabilité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Perrin, vous souhaitez ajouter un mot ?

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie. Monsieur le Maire, nous avons bien été élus démocratiquement, nous, élus qui siégeons ici ? Nous représentons bien les Lyonnais qui nous ont confié leur voix.

M. LE MAIRE : Bien sûr !

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Alors à quoi servons-nous ce soir Monsieur le Maire ? A un moment donné, si nous sommes face à un refus d'informations, je pose tout simplement la question du rôle des Conseillers municipaux aujourd'hui. Voilà. Comment pouvons-nous voter quand une information nous est refusée.

Je ne comprends pas pourquoi, en tant que Conseillers municipaux, élus démocratiquement par les Lyonnais, nous ne pouvons pas avoir accès à une information qui pourrait éclairer notre vote. Et je voudrais que vous me répondiez, Monsieur Collomb !

Deuxièmement, Madame Brugnera, j'ai bien entendu les votes exprimés, mais expliquez-moi comment 81 avis favorables sur 165 conseils exprimés, cela fait 51 % ! Je ne comprends pas ! 81 sur 165, cela fait 49 % et je parle bien des votes exprimés. Expliquez-moi Madame, s'il vous plaît !

Troisièmement, je souhaite que nous allions ensemble voir la Rectrice. Effectivement, allons-y ensemble et posons-lui la question suivante : « *Madame la Rectrice, êtes-vous d'accord pour que nous fassions ensemble une expérimentation sur le 1^{er} arrondissement ?* » Si c'est à elle de décider, car à moi elle m'a répondu que la décision devait être prise par la mairie de Lyon, il faudrait donc nous mettre d'accord ! Si vous me dites que la décision doit venir de la Rectrice, allons la voir ensemble et posons-lui ensemble cette expérimentation sur le 1^{er}. Merci.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, je n'ai jamais eu l'habitude de me cacher derrière mon « petit doigt ». Evidemment, il y a une grande différence, Madame Perrin-Gilbert, entre votre position et la mienne, puisque c'est que moi qui fais voter l'impôt par les Lyonnais. A partir de là, ils prennent en compte non seulement les services qu'on leur dispense mais également leurs coûts. Donc, demain c'est nous qui aurons à rémunérer l'ensemble des personnes qui viendront mettre en place ces rythmes scolaires. Il n'y a donc pas la possibilité dans tel ou tel arrondissement de faire comme on le veut. Ce n'est pas ainsi que fonctionne une commune.

Pour le reste, j'ai bien compris que jamais M. Fournel, dans cette enceinte, n'avait été aussi populaire, que jamais les chrono-biologistes n'avaient autant été cités. Les interventions sont peut-être un peu tardives en ce qui concerne la Ville de Lyon. Mais peut-être est-ce encore assez tôt pour la ville de Marseille car samedi dernier Jean-Claude Gaudin a fait paraître un communiqué indiquant qu'il venait d'écrire au Ministre pour faire la même chose qu'à Lyon, pour avoir le vendredi après-midi pour les élèves. Donc si cette réforme est aussi néfaste que vous le dites, écrivez vite, envoyez vos arguments à Jean-Claude Gaudin afin qu'il ne commette pas la même erreur qu'à la Ville de Lyon !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à ma question !

(Les Groupes Ensemble pour Lyon-UMP et apparentés, UDI et apparentés, Europe Ecologie – Les Verts, Lyon Citoyenne et solidaire et M. Boudot, ont voté contre. Le Groupe Lyon gauche solidaires s'est abstenu.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2014/194 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la commission sur cette modification substantielle du tableau des effectifs.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

Mes chers Collègues, nous en avons terminé avec ce Conseil municipal qui va nous permettre d'aller de l'avant.

(La séance est levée à 19h05.)